This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
1969

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
1969

PIERRE VIRET

Lausanne. — Imp. Georges Bridel.

PIERRE VIRET

LE

RÉFORMATEUR VAUDOIS

BIOGRAPHIE POPULAIRE

PAR

J. CART, PASTEUR

Fais ce que dois, advienne que pourra.

LAUSANNE

LIBRAIRIE DE L^S MEYER ÉDITEUR

MDCCCLXIV

JK 350
V4C3

A LA VILLE D'ORBE

PATRIE

DE PIERRE VIRET

AVANT-PROPOS

—

Les hommes passent, les institutions changent, mais l'étude qui a pour objet ces hommes et ces institutions est de tous les temps. C'est par des liens multiples et puissants que nous tenons au passé, et de même qu'il nous a produits, nous préparons l'avenir. En remontant par les souvenirs et les recherches historiques le cours des âges, nous retrouvons nos origines, nous nous retrouvons nous-mêmes, et ce que nous constatons ainsi, nos descendants le vérifieront à leur tour.

Un acte souverain du Créateur a peuplé le monde que nous habitons d'êtres libres et responsables, en même temps que la pensée divine illuminait celle de l'homme et désignait

un but à sa volonté. A ce jour l'histoire a commencé. Ne perdons pas de vue ce point de départ, cette première page des annales de l'humanité. L'histoire, après tout, ne saurait être que l'étude de l'homme harmonisant sa vie avec la volonté de Dieu, acceptant librement le suprême gouvernement de son Créateur, ou bien se mettant en opposition avec ce gouvernement et ne reconnaissant d'autre contrôle que le sien propre.

Dieu et l'homme, la volonté divine et la volonté humaine, volontés parfois d'accord, le plus souvent en lutte, voilà l'histoire. Ne tenir compte, dans cette étude, que des événements eux-mêmes et de leur succession, c'est, au fond, sacrifier ce qui en fait l'intérêt vivant, ce qui en est la clef et ce qui en constitue l'enseignement salutaire. En effet, que nous importe, après tout, que tel homme ait accompli certaines actions et que tel pays ait subi des vicissitudes très diverses, si ces actes, si ces vicissitudes sont produits fatale-

ment et sans que des volontés puissantes aient été là en jeu? Nous pouvons les constater, mais ils ne nous apprendront rien sur la manière dont les faits s'enchaînent les uns aux autres, et, dans tel cas donné, appellent un résultat plutôt qu'un autre. L'histoire ainsi conçue est à la vérité, ce que le roman est à la réalité. Nous voulons quelque chose de mieux : nous avons besoin de nous dire que nous sommes au bénéfice des expériences faites par nos pères, et que, si les hommes passent, si les institutions changent, il y a quelque chose qui ne disparaît pas avec chaque génération, un enseignement élevé que le passé nous transmet et que nous léguons à l'avenir.

Cet enseignement n'est-il pas celui-ci : le souverain bien pour l'homme et le secret de son bonheur, c'est l'harmonie de sa volonté avec la volonté de Dieu ; le mal pour lui et la cause de sa misère, c'est la rupture de cette harmonie. Voilà ce que raconte l'histoire ;

voilà ce que proclame déjà la scène tragique dont le jardin d'Eden a été le théâtre.

En regard de ce premier fait, nous nous expliquons peut-être l'intérêt mélancolique qui s'attache si souvent à l'étude du passé. Plus nous remontons vers nos origines, plus aussi nous nous rapprochons d'un idéal malheureusement perdu, mais qui, en se perdant, a néanmoins laissé des traces et des impressions dans nos âmes. Et puis, ces générations qui ont disparu les unes après les autres, qui sont venues successivement se coucher dans la poussière d'où elles avaient été tirées, ces générations ont foulé le sol sur lequel nous marchons; elles se sont aidées à bâtir ces villes que nous habitons, à cultiver ces terres qui nous nourrissent; ces générations ont contemplé ces lacs, ces prairies, ces montagnes qu'à notre tour nous admirons, et elles ont marqué de leur empreinte leur passage sur la terre. Si l'avenir se présente habituellement à nous sous les brillantes couleurs du prin-

temps, le passé nous apparaît en général comme l'automne, quelque peu voilé sous la brume; mais il n'y a pas moins de poésie dans le jour qui s'enfuit que dans les joyeux rayons du jour qui se lève.

Remonter à trois siècles en arrière, ce n'est pas, relativement à l'âge actuel du monde, remonter très haut. Cependant le XVIe siècle est pour nous déjà bien loin, et ce n'est pas toujours sans peine que l'on s'oriente dans ces sentiers que le temps a déjà en grande partie recouverts et cachés. Nous en avons fait l'expérience en recueillant les matériaux nécessaires à cette biographie. Nous sommes loin d'avoir dépouillé, comme nous l'aurions voulu, les archives des jours d'autrefois. Limité par diverses circonstances, nous sommes le premier à reconnaître les lacunes et les imperfections de notre travail. Nous confessons que nous n'offrons pas au public une biographie complète de notre ré-

formateur, mais nous avons si peu la prétention de clore la série des études semblables, que, dans notre pensée et notre désir, notre travail en appelle nécessairement d'autres. Nous avons lieu d'espérer qu'un jour on nous fera connaître Viret à fond et sous toutes ses faces.

Cependant, tout en constatant ce qui manque au présent volume pour être complet, nous osons le publier et nous avons l'espoir qu'il contribuera en quelque mesure à raviver le souvenir et à faire aimer la mémoire d'un homme auquel notre pays doit immensément, et qui a été entre les mains de Dieu un instrument de bénédiction pour une multitude d'âmes.

Depuis plus de dix-huit mois, le nom de Viret a été fréquemment prononcé parmi nous. La municipalité d'Orbe, répondant à un vœu très légitime, a provoqué dans notre canton et au dehors des collectes dont le produit sera affecté à l'érection d'un monument

rappelant la mémoire du réformateur vaudois. Cette décision, à son tour, a amené des conférences, des articles de journaux, auxquels Pierre Viret fournissait un thème naturel et précieux. Il n'est pas douteux, cependant, que notre illustre compatriote ne soit encore un étranger pour la plupart de ceux qui jouissent à cette heure du fruit de ses labeurs et de son dévouement. Cela n'est pas permis, cela ne doit pas durer. L'historien de la réformation de la Suisse, Ruchat, remarquait avec douleur que, de son temps déjà, Viret était peu connu et, dans tous les cas, moins qu'il ne le méritait. Que dirait-il maintenant? Il est clair que, tant que Leurs Excellences de Berne dominaient sur le pays de Vaud, elles ne devaient pas favoriser les recherches historiques sur un homme qui avait osé leur résister et qui, victime de leur tyrannie, avait dû quitter sa patrie. Mais comment se fait-il que cette patrie restaurée et indépendante n'ait pas su associer le nom du dé-

fenseur de l'Eglise vaudoise à celui de l'héroïque major qui, plus tard, mourait pour la liberté politique de son pays? Si le canton de Vaud a trop longtemps oublié son réformateur, il est juste que cet oubli soit réparé et que ce nom si vénérable sorte de l'ombre et du silence. Nous nous estimerions heureux si nous devions contribuer à faire revivre au milieu de nous l'homme auquel notre peuple doit certainement, après Dieu et pour une bonne part, ce qu'il a de plus précieux: l'évangile et la liberté !

Orbe, septembre 1863.

SOURCES PRINCIPALES

A. Ruchat. Histoire de la réformation de la Suisse. — 6 vol., 1727. Le même, pour la seconde partie, édition Vulliemin. — 3 vol. Lausanne, 1836-1838.

L. Vulliemin. Le Chroniqueur. Lausanne, 1836.

J. Gaberel. Histoire de l'église de Genève depuis le commencement de la réformation. — 3 vol. Genève, 1858.

Archinard. Histoire de l'église du canton de Vaud. Lausanne, 1862.

A. Froment. Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève. — Réimpression. Genève, 1854.

Jeanne de Jussie. Le levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève, 1611.

J. Olivier. Le canton de Vaud; sa vie et son histoire. — 2 vol. Lausanne, 1837.

A. Verdeil. Histoire du canton de Vaud. — 4 vol. Lausanne, 1849.

De Gingins. Histoire de la ville d'Orbe et de son château dans le moyen âge. Paris, 1855.

A. Verdeil. Mémoires de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe. Lausanne, 1856.

A. Gindroz. Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud. Lausanne, 1853.

Théod. de Bèze. Histoire ecclésiastique des églises réformées de France. Edition de Lille. — 3 vol., 1841.

Idem. Les vrais pourtraicts des hommes illustres en piété et doctrine, par Goguel. 1858.

M. M. Haag. La France protestante. — 9 vol. Paris.

C. Schmidt. Peter Viret; dans: Leben der Väter und Begründer der reformirten Kirche. Eberfeld, 1860.

Ch. Chenevière. Farel, Froment, Viret, réformateurs religieux au XVIe siècle. Genève, 1835.

A. Borrel. Histoire de l'église réformée de Nîmes. Toulouse, 1856.

Mlle Vauvilliers. Histoire de Jeanne d'Albret. — 3 vol. Paris.

A. Sayous. Etudes littéraires sur les écrivains français de la réformation. — 2 vol. Paris, 1841.

Les œuvres de Viret; ses lettres et manuscrits divers de la bibliothèque publique de Genève.

LIVRE PREMIER.

Introduction historique. — Jeunesse de Viret; ses études à Orbe et à Paris.

CHAPITRE PREMIER.

L'Helvétie romande et le pays de Vaud. — Etat politique et religieux de celui-ci aux premiers jours de la réforme.

Au XVIme siècle, époque où parut l'homme dont nous voulons raconter la vie, le pays de Vaud formait une portion de ce que l'on appelait alors la *patrie bourguignonne ou romane*. Celle-ci s'étendait de la Sarine et de l'Aar aux Joux ou montagnes noires (Jura).

Antérieurement encore, ce pays, possédé par plusieurs seigneurs et maîtres, ne s'appartenait point à lui-même et s'il est vrai qu'à la fin du XIIe siècle il était à peu près indépendant, ce n'était qu'en ce sens, que les seigneurs laïques ou ecclésiastiques qui dominaient sur son ter-

ritoire ne reconnaissaient aucune autorité supérieure à la leur[1].

En toutes choses, le trait saillant de cette époque de la féodalité était le manque d'unité dans le gouvernement et dans l'administration. « Tout y était divisé, tout y allait à l'aventure[2]. » — Cette division datait déjà de Charlemagne, qui avait partagé son empire en comtés. Lorsque le moyen âge tomba en débris, le pays de Vaud et l'Helvétie romande en général furent les derniers à en voir disparaître les traces.

Morcelé comme il l'était, le pays de Vaud se voyait gouverné, d'un côté par les princes de Savoie, de l'autre par des princes-évêques; enfin par une noblesse remuante. Chaque ville avait ses priviléges et ses usages particuliers. Les *Etats de Vaud* se réunissaient à Moudon, et lorsqu'ils avaient formulé une résolution, elle devenait loi par ordre du prince. Peu à peu les comtes de Savoie s'agrandirent dans ce pays et ce fut principalement en 1250 que Pierre de Savoie y acquit le plus grand

[1] Verdeil, I, 122.
[2] *Chroniqueur*, 6.

nombre de possessions et de droitures féodales[1]. Depuis le règne de ce prince, la maison de Savoie prévalut pendant un siècle et demi dans l'Helvétie occidentale; mais après Amé VIII commença pour elle une ère de décadence et de troubles qui dura un temps non moins long.

C'est précisément à cette époque qu'eut lieu entre les Suisses et le duc de Bourgogne la lutte sanglante dont le pays de Vaud fut le théâtre. Les sires de Château-Guyon, qui possédaient Orbe et les contrées environnantes, ayant pris parti pour Charles de Bourgogne, furent enveloppés dans sa ruine, et c'est ainsi que les Confédérés arrivèrent au cœur même du pays de Vaud.

Lausanne avait pour princes ses évêques. Lorsque, peu avant la réforme, en 1503, Charles III duc de Savoie offrit sa médiation entre les bourgeois de cette ville, qui avaient voulu se donner un conseil et nommer leurs officiers, et l'évêque leur seigneur, il ne désirait rien

[1] Verdeil, l. 151.

moins que s'emparer de Lausanne aussi bien que de Genève. En effet, la première était faite pour exciter la convoitise. Chef-lieu d'un vaste diocèse, la ville de la Vierge voyait affluer dans ses murs des multitudes de pèlerins et grandir chaque jour le trésor de sa cathédrale. Mais, en 1518, les bourgeois firent leur soumission à l'évêque et les espérances de Charles s'évanouirent.

La souveraineté de l'évêque s'étendait en outre sur Avenches, le château de Lucens, les 4 paroisses de Lavaux (Cully, Lutry, St.Saphorin et Villette), et quelques autres lieux disséminés dans le pays.

Vers le fin du XVe siècle, l'Eglise était toute-puissante dans l'Helvétie romande; le haut clergé y exerçait un pouvoir arbitraire et despotique. Le pays de Vaud était tout couvert de maisons religieuses, de couvents et de monastères. Au point de vue moral, cette époque présente un tableau singulièrement sombre. La corruption du clergé était inouïe. De temps à autre la conscience publique réclamait des

réformes; mais celles-ci, trop extérieures, se montraient impuissantes à arrêter le mal. Chez le peuple, on ne rencontrait qu'ignorance et grossièreté; le pays était tout entier un théâtre d'insolences et de violences. L'Eglise représentant l'absolutisme, lorsque des besoins d'indépendance et de liberté vinrent à se manifester, la lutte s'engagea aussitôt. D'abord on se railla de la religion et de ses ministres, on publia des satires contre eux; puis, comme Luther en Allemagne, comme d'autres en France, des réformateurs firent entendre en Suisse aussi des voix nouvelles[1].

Dès 1525, la doctrine réformée commença à pénétrer dans le pays de Vaud[2], mais le peuple fut très loin de s'en montrer partisan. Les Etats condamnèrent au feu « *les fausses et déloyales écritures de ce maudit hérétique M. Luther,* » et ce décret fut publié dans toutes les villes de la patrie de Vaud. Quand Genève pencha pour la réforme, elle se vit abandonnée par le pays de Vaud, qui se soumit alors à son prince tout

[1] *Chroniqueur*, 54,55.
[2] Ruchat, I, 344.

en menaçant de s'opposer à ce que Berne aidât Genève. Quelques années plus tard, cette même opposition se montra de nouveau soit dans l'attitude que, de concert avec Lausanne, le pays de Vaud prit vis-à-vis de Genève, soit dans la paix qu'il conclut avec l'évêque et dans la déférence qu'il témoigna à l'égard de Fribourg, dont les efforts tendaient à empêcher l'introduction de la réforme dans les bailliages mixtes.

Berne, ayant adopté la réforme, essaya naturellement de la faire connaître et recevoir dans les villes ses alliées et dans les bailliages communs. De là des troubles et de l'agitation. Berne insistait; les partisans de la réforme, comme nous le verrons bientôt, se montraient souvent intolérants; de leur côté, les adhérents de l'ordre de choses établi témoignaient avec violence de leur mécontentement.

Telle était la situation politique et religieuse de notre patrie, jusque dans les années qui précédèrent immédiatement la conquête du pays par les Bernois. (1534-1535.) Cet état de choses allait être profondément modifié par

la réformation de l'Eglise. Les circonstances étaient cependant loin d'être toutes favorables. Si quelques esprits, fatigués du joug de l'erreur et de la superstition, voulaient autre chose, les populations en général se souciaient peu de doctrines positives et de mœurs austères; elles s'accommodaient assez bien d'un formalisme qui laissait le champ libre à toutes les passions. Il fallait donc pour l'œuvre nouvelle des hommes nouveaux, des hommes fortement trempés et qui ne se laisseraient arrêter par aucun obstacle. Ces hommes, Dieu les avait choisis et il les manifesta au temps voulu. Or ce n'est pas une petite gloire pour notre patrie que d'avoir donné le jour à l'un de ces hommes qui firent briller d'un si vif éclat les grandes doctrines de la vérité éternelle. Plusieurs ont travaillé à l'affranchissement moral et spirituel du pays de Vaud; mais il est un homme qui, plus que tous les autres, a contribué à la propagation des lumières évangéliques parmi nous, et c'est de lui que nous voulons maintenant nous occuper.

CHAPITRE II

Naissance et famille de Viret. — Orbe, ville et bailliage mixte. — — Etudes de Pierre Viret à Orbe, à Paris. — Les *luthériens de Meaux*. — Le Fèvre d'Etaples à Paris et à Meaux. — Premières impressions religieuses de Viret; son retour à Orbe; sa conversion à l'évangile. (1511-1530.)

L'homme qui allait se livrer si activement à la prédication de l'évangile dans la Suisse romande et qui devait être cónsidéré comme le réformateur du pays de Vaud, fut, comme maint autre grand serviteur de Dieu, tiré d'une condition humble et d'une famille obscure.

Pierre Viret naquit à Orbe en 1511. Son père, Guillaume Viret, était tailleur ou, comme s'exprime un chroniqueur contemporain, *cousturier et retondeur de drap* [1]. — D'après le même auteur, Viret aurait eu deux frères, Antoine et Jean, dont la vie se serait écoulée sans laisser de traces.

[1] Pierrefleur, pag. 37.

Pierre Viret conserva toujours un grand attachement pour sa ville natale. Il dédia ses dialogues du *combat des hommes contre leur propre salut*, à *ses chers frères et bons amis de la ville d'Orbe*. Il leur écrivait : « S'il y a point d'hommes sur la terre auxquels je soye tenu et obligé, c'est à vous,.... par cette estroite obligation de nature qui oblige par droit naturel un chacun à son propre pays plus qu'à soy mesme. Car si je suis detteur aux hommes incognus, voire à mes ennemis mesmes, combien le suis-je plus à mon pays, à ma nation, à ma maison, à ma propre chair et à mon propre sang [1] ! »

Orbe, à cette époque, avait perdu de sa gloire passée, alors qu'elle était une des cités les plus illustres de l'ancienne Helvétie ou de la Suisse du moyen âge (A). Dans la guerre entre les Suisses et le duc de Bourgogne, les bourgeois de cette ville, d'abord tentés de se défendre, puis effrayés par la prise de Grandson, allèrent humblement au devant des vainqueurs qui s'approchaient, et livrèrent les clefs

[1] De Lausanne, 11 mai 1551 ; *Instruction chrétienne*, I.

de leur ville, où les Confédérés entrèrent sans faire de mal le 1er mai 1475. — Après une valeureuse résistance de l'intrépide capitaine Nicolas de Joux, qui commandait la garnison du château, celui-ci succomba le mercredi 3, sous les coups des Suisses. — Par le traité de Fribourg (12 août 1476), qui suivit la victoire de Morat, la ville et le château d'Orbe furent adjugés aux deux villes de Berne et de Fribourg, qui indemnisèrent leurs confédérés. Réunie à la châtellenie d'Echallens, Orbe forma *le bailliage médiat d'Orbe*, appelé plus tard bailliage d'Echallens, gouverné à tour de rôle par des baillis bernois et fribourgeois. — Sous ce régime, Orbe n'eut plus qu'un châtelain.

A l'époque où elle fut prise par les Suisses, Orbe, qui avait souvent vu dans ses murs des rois et des princes, était en la possession du prince d'Orange, seigneur de Nozeroy, Hugues de Châlons, sire de Château-Guyon, qui avait pris fait et cause pour le duc de Bourgogne.

Pierre Viret, destiné à la carrière ecclésiastique, commença ses études dans sa ville na-

tale.— On se demande, avec une curiosité bien naturelle, ce que pouvaient être des études entreprises dans les conditions où se trouvait alors l'instruction publique. « L'ignorance de ces temps devait être d'autant plus grande que notre pays n'avait pas, comme d'autres, des villes à université, des écoles illustres qui répandaient quelque lumière et quelque vie intellectuelle [1]. » — Aux monastères se rattachaient des écoles où les enfants apprenaient à prier, à chanter l'office, peut-être à lire. Quelques-uns plus riches ou plus nobles allaient à Paris, et une fois rentrés dans le pays, avec le titre de maître ès arts, plusieurs d'entr'eux tenaient à leur tour une école. — En somme, l'instruction publique ne nous présente que quelques traits épars sans consistance, sans généralité : elle n'a pas un caractère populaire et ne s'occupe guère qu'à former des moines et des prêtres [2]. — Nous devons remarquer relativement à Orbe que, dès la fin du XVe siècle et dès le commencement du XVIe, elle avait des écoles [3] ;

[1] Gindroz, pag. 4.
[2] Idem, *passim*.
[3] De Gingins, pag. 102.

on cite les noms de quelques bourgeois qui en furent les régents, entr'autres ceux d'Antoine Chollet et de Jean Matthey. — Ce fut sous la conduite de tels hommes que Viret fit ses premiers pas dans la carrière des lettres. Pour un glorieux terme d'arrivée, le point de départ était sans contredit fort modeste et il laisse à supposer bien du travail individuel, bien de l'énergie et de la persévérance. Ces qualités, du reste, n'étaient point superflues dans un milieu plus favorable au développement scientifique; on est encore en droit d'admirer la vie studieuse des *écoliers* qui fréquentaient les universités. Combien cette vie devait être sobre, simple, rigide, appliquée! — Telle fut celle que Viret mena à Paris pendant trois années, ce qui fait dire au chroniqueur déjà cité qu'*il profita fort bien aux lettres* [1]. Il avait reçu de Dieu de beaux dons, de la sensibilité, de l'intelligence, une vaste mémoire qu'il exerça beaucoup et une facilité singulière [2]. — A en

[1] Pierrefleur, pag. 37.

[2] Voir, sur ce point, Olivier, *le C. de Vaud*, pag. 821. — Cet auteur mentionne une tradition conservée à Orbe, dit-il, et qui

juger par ses écrits, ses études classiques et théologiques lui fournirent un trésor de connaissances. Tous ses biographes louent sa vaste instruction. Et pourtant les études de Viret furent singulièrement abrégées et brusquement interrompues, par la nécessité où se trouva notre futur réformateur de quitter précipitamment la France, à cause des persécutions auxquelles se virent en butte les fidèles chrétiens appelés alors les *luthériens de Meaux*.

Avant que la voix de Luther eût réclamé hautement des réformes dans l'Eglise, le besoin de ces réformes s'était fait sentir en bien des lieux. Luther fut l'homme choisi de Dieu pour donner le premier une vigoureuse impulsion à ce travail intérieur et profond qui agitait également le monde et l'Eglise. — Grâce à la découverte de l'imprimerie (1436), les écrits du réformateur saxon se répandirent rapidement partout, et le nom de Luther devint le symbole de tous les essais et de toutes les tentatives de

rapporte que Viret savait à la lettre la Bible par cœur. Cette tradition nous est inconnue.

réforme, même là où Luther ne se trouvait point directement engagé. « Si donc le nom donné, tout d'abord à Paris, à ceux qui penchaient vers les nouvelles doctrines fut celui de *luthériens*, c'est sans doute parce que la réforme avait débuté avec éclat de l'autre côté du Rhin et que la renommée de Luther remplissait le monde inondé de ses écrits. Ses traités étaient beaucoup lus à Paris [1]. » — Les réformés de France portèrent longtemps l'épithète de *luthériens de Meaux*, parce que la réforme française commença, quatre ans après les thèses de Luther, en 1521, à Meaux [2]. — Toutefois, les idées et besoins de réforme s'étaient manifestés déjà antérieurement et indépendamment de toute influence extérieure. Citons parmi les chefs de ce mouvement évangélique *Le Fèvre d'Etaples*, que Théodore de Bèze [3] fait connaître en ces mots : « Jaques Fabri, d'Etaples en Picardie, docteur de Sorbonne, mais digne d'une meilleure compagnie,

[1] E. Castel, *Les Huguenots*, Paris 1859.
[2] De Félice, *Hist. des protest. de France.*
[3] *Histoire ecclés. des églises réf. de France*, pag. 1.

voyant l'université de Paris du tout confite en une horrible barbarie et sophisterie, redressait les vraies études des arts, travaillant même à montrer et corriger les fautes de la commune translation du Nouveau Testament sur le grec original. »

Le Fèvre professait à Paris, et auprès de sa chaire se pressait un nombreux auditoire de jeunes gens heureux de le suivre dans les sentiers rudes mais élevés de la science. Les talents de Le Fèvre, sa connaissance de la vérité évangélique, son enseignement tout entier, exerçaient une grande influence sur ses élèves. Cependant, attiré à Meaux par le pieux et faible évêque *Briçonnet*, il s'y rendit accompagné de plusieurs de ses disciples et y prêcha la pure doctrine évangélique. Dans ce même temps, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, aidait à la réformation de Paris, en faisant ouvrir les chaires de la capitale aux disciples de Le Fèvre et à d'autres encore qui partageaient ses idées.

A Paris, Viret fut sans doute un des élèves les plus assidus de Le Fèvre d'Etaples et l'on peut croire que les leçons de cet illustre maître con-

tribuèrent grandement à nourrir sa pensée en même temps qu'à réveiller sa conscience. Ce que nous savons positivement, c'est que c'est à Paris que Viret éprouva ses premières impressions sérieuses. La lecture des œuvres de Luther produisit sur lui un effet puissant; des doutes naquirent dans son esprit, de violents combats se livrèrent dans son âme, ayant, dit-il lui-même, « la conscience troublée et presque désespérée et ne sachant de quel côté se tourner [1]. » Cet état durait encore lorsque Viret revint dans sa ville natale; mais à la fin l'Evangile triompha, Viret fut entièrement gagné aux saines doctrines que le papisme avait recouvertes d'un voile épais et il se joignit à ceux qui confessaient le Christ et que, dans l'origine, on appela aussi, à Orbe, les luthériens. Son prompt départ de Paris fut dû à la sympathie qu'il témoignait aux évangéliques, et en 1530 nous le retrouvons chez lui, dans la maison paternelle, où il séjourne jusqu'à ce qu'il devienne ce qu'on appelait alors un *prédicant*.

[1] P. Viret, *Disputations chrestiennes* (1552). Voir Sayous, I, 167.

LIVRE II.

Viret, réformateur et missionnaire (1531-1536).

CHAPITRE PREMIER.

Viret dans la maison paternelle. — Besoins de réforme à Orbe. — Guillaume *Farel*, envoyé à Orbe par les Bernois, y prêche l'évangile. — Troubles et opposition. — Seconde visite de Farel à Orbe. — Lettre des seigneurs de Berne en faveur de la prédication de l'évangile. — La première cène réformée à Orbe. — Pierre Viret auditeur de Farel.

De retour dans sa ville natale, Viret y vivait humblement selon les préceptes de l'Evangile auquel il croyait, ne se doutant certainement point alors de l'œuvre à laquelle il serait appelé de Dieu et poursuivant sans doute le cours de ses études, en attendant qu'une porte s'ouvrît devant lui. Déjà, au sein de sa famille, il exerçait un ministère modeste mais béni, puisqu'il eut pour résultat la conversion de son père et de sa mère. Profondément ému et re-

connaissant envers le Seigneur, Viret, en rappelant ce fait à ses amis de Payerne, exprime d'une manière touchante les sentiments qui remplissaient son cœur.

Viret n'était du reste pas, à Orbe, le seul partisan de la réforme. Déjà en 1529, on aurait pu y signaler des tendances et des manifestations qui devaient s'affirmer mieux et plus complétement dans un prochain avenir. Dès cette époque, au sein de l'antique cité bourguignonne, des âmes repoussées par la corruption et par l'ignorance du clergé romain se détachaient du catholicisme et aspiraient à un autre état de choses. Par le fait du régime civil et politique sous lequel étaient placés les bailliages mixtes, Berne y exerçait une influence qui visait à devenir prépondérante. Or, depuis l'année 1528, Berne avait officiellement adopté la réforme et elle s'efforçait naturellement de l'implanter partout où elle-même avait posé le pied. Il est vrai qu'elle rencontra souvent une opposition très marquée; ainsi les Etats de Vaud répondirent négativement aux envoyés bernois qui demandaient pour les mi-

nistres la liberté de prêcher l'Evangile[1]. Néanmoins, grâce à l'énergie et à la persévérance de Berne, la réforme faisait dans les villes ses alliées et dans les bailliages mixtes des prosélytes. On en compta aussi quelques-uns à Orbe, et, malgré la plus vive opposition des Fribourgeois, les réformés se virent tolérés.

Sur ces entrefaites, arriva à Orbe un homme qui devait exercer sur la Suisse romande en général et sur Viret en particulier une action prodigieuse; cet homme était FAREL.

Guillaume Farel, gentilhomme de Gap en Dauphiné, étudiait en 1512 à Paris la philosophie, la théologie, le grec et l'hébreu. Il avait d'intimes relations avec Le Fèvre d'Etaples. De Paris, où il était régent au collége du cardinal Le Moine, et déjà combattu intérieurement, ébranlé dans sa foi romaine et attiré à l'évangile, il s'était rendu à Meaux auprès de l'évêque Briçonnet. Il paraît que Farel revint de là à Paris vers 1524, et qu'à cette époque il dut, à la suite des persécutions contre les réformés, se réfugier en Suisse. Les travaux ac-

[1] *Chroniqueur*, pag. 138.

complis par lui en diverses contrées de langue française furent immenses et on le regarde en particulier comme le réformateur de Neuchâtel.

Les Bernois, qui n'avaient pas sous la main des hommes en état de prêcher la réforme dans les pays romands, s'empressèrent d'utiliser les services des protestants français que la persécution rejetait en Suisse. C'est ainsi que Farel fut envoyé à Aigle. C'est également sous le patronage et la protection des Bernois qu'il se présenta à Orbe. Il y prêcha pour la première fois en 1530 sur la place du marché. Cette prédication provoqua une violente opposition, mais Berne prêta main-forte aux partisans des nouvelles doctrines. Bien que Farel fût retourné à Avenches, l'opposition ne s'apaisa point: elle ne fit même que grandir et fut envenimée par les violences des réformés eux-mêmes. Le banneret Pierrefleur, contemporain des faits qu'il raconte, prétend que la première manifestation des tendances ou des doctrines réformées (il les appelle *luthériennes*), aurait eu lieu le jour de l'Annonciation, 25 mars

1531, au prêche de carême du Père Michel Juliani, interrompu en pleine église par Christophe Hollard, le plus ardent des réformés [1]. Les troubles qui suivirent ces scènes regrettables ramenèrent cette même année à Orbe Farel, que les députés bernois, arrivant pour rétablir le bon ordre, prirent en passant à Avenches. A la suite du jugement de Juliani, Farel lut l'adresse des seigneurs de Berne, qui exhortaient les habitants à écouter la prédication de l'évangile. Le peuple, au dire de Pierrefleur, aurait répondu tout d'une voix : « *qu'il s'en allast et qu'on n'avoit cure de luy ni de sa prédication.* » Selon le même auteur, le premier sermon fait dans le temple d'Orbe par Farel n'aurait attiré que trois auditeurs. Il constate cependant qu'il y avait dans la ville quelques réformés de plus. La première cène célébrée par Farel eut lieu le 28 mai 1531, jour de Pentecôte. Huit communiants se présentèrent. Ils reçurent à genoux les symboles du corps et du sang de Christ, après avoir répondu affirmativement à cette question faite par le pasteur : « *Etes-vous*

Pierrefleur, pag. 14.

résolus de pardonner à vos frères? » L'histoire a enregistré les noms de ceux qui furent les prémices de la réforme à Orbe. Parmi eux se trouvait *Pierre Viret* [1].

Comme on le voit, Farel ne rencontra point à Orbe un peuple disposé à l'écouter. « Ces deux villes (Orbe et Grandson), dit Froment, sont toujours demeurées obstinées. Et ont plus faict de résistance et maulx à Farel et ès autres qui les ont preschés que en nulz autres lieux qu'ils eussent presché [2]. » Nous pourrions citer plusieurs faits qui prouveraient au besoin combien ce peuple, avec celui du pays de Vaud tout entier, du reste, était attaché aux pratiques et aux cérémonies des papistes. Au fond, si Farel parvint à prêcher, ce ne fut que grâce à la présence du bailli et des députés bernois. Mais, quand son second passage à Orbe n'aurait eu d'autre résultat appréciable que d'entraîner Viret dans la carrière du ministère évangélique, ce résultat aurait été assez

[1] Pierrefleur, pag. 33, 35 et 118.

[2] *Les actes et gestes de la cité de Genève*, pag. 9.

grand, puisque Viret à lui seul allait valoir une armée et contribuer si fortement à rassembler le peuple de Dieu dans le pays de Vaud et ailleurs.

CHAPITRE II.

Farel et Viret. — Origine de leurs relations. — Parallèle entre ces deux hommes. — Caractère et portrait de Viret. — Affection mutuelle de nos réformateurs. — Viret se consacre au ministère de la Parole; son premier sermon à Orbe. — Ses démêlés avec le moine Rabani. — Luttes et progrès de la réforme à Orbe. — L'arrêté du 30 janvier 1532.

On se demande assez naturellement quelle fut l'origine des relations qui existèrent entre Farel et Viret. Sur ce point, les historiens ne sont pas d'accord. Les uns prétendent que Viret aurait reçu la vérité évangélique par le canal de Farel dont il aurait été le disiciple, c'est-à-dire déjà à Paris[1]; tandis que d'autres font observer que Farel, le plus âgé des deux, avait déjà quitté Paris en 1521, tandis que Viret n'y était allé que plus tard[2]. Ces derniers pensent

[1] Théod. de Bèze, *Icones*; Chenevière, pag. 26; *France protestante*; *Chroniqueur*, 62; M. Ch. Schmidt (Gérard Roussel, etc. 1845).

[2] Schmidt, *Peter Viret*.

donc que c'est à Orbe même que Farel rencontra pour la première fois Viret déjà converti et uni aux quelques réformés de cette ville. Cependant, s'il est vrai que Farel était revenu de Meaux à Paris pour ne quitter cette dernière ville qu'en 1524, rien n'empêcherait d'admettre comme juste la première de ces opinions. Quoi qu'il en soit de ce point spécial, ces deux hommes se trouvaient maintenant rapprochés par un effet de la volonté de Dieu, et leurs vies allaient désormais s'enchaîner l'une à l'autre dans un même travail, accompli souvent et pendant un temps assez long dans les mêmes lieux.

Les relations les plus intimes et les plus douces unirent constamment Farel et Viret. Ils se complétèrent admirablement; mais un tel phénomène n'est pas rare dans l'histoire de la réformation. Ainsi Luther eut à ses côtés Mélanchthon; Calvin avait Théodore de Bèze. Viret, à bien des égards, partageait entièrement les vues de Farel. Il avait la même fermeté sur les doctrines et la discipline; mais, en maintes circonstances, il conserva cepen-

dant l'individualité de son caractère. Dans la pratique, Farel était bouillant; avec sa parole hardie, il remuait les masses : Viret, par contre, les apaisait avec sa voix douce et harmonieuse. Faible de corps, il y avait chez lui tant de persuasion et de grâce, qu'il était tout d'abord bien venu auprès de chacun. Son grand savoir se répandait dans sa conversation sans recherche et sans effort. Il ne manquait pas d'énergie ; mais, selon un de ses contemporains qui fut aussi son collègue, il était surtout « *d'un naturel merveilleusement débonnaire*[1]. » M. Juste Olivier a tracé en ces termes un portrait de Viret: « L'ensemble des traits, malgré une singulière disproportion dans la longueur du nez, n'a rien du heurté qui donne un aspect si extraordinaire à Mélanchthon et à Farel ; l'expression est vive, pénétrante; toute la figure bien arrêtée, mince, fine, allongée en pointe, mais dans un caractère insinuant et non pas tranchant et dur comme celle de Calvin, avec qui, sauf cette différence capitale, Viret, son intime ami, n'était pas sans quelque ressem-

[1] De Bèze, *Vrais pourtraicts.*

blance. En faisant la part des rudesses de son parti et de son temps, on trouve dans Viret un esprit délicat, un noble caractère, un homme aimable et enjoué, que la souffrance peut ternir, mais qui ne s'aigrit pas, et dont le sourire, au milieu de beaucoup d'amertumes, égaie encore les derniers écrits [1]. »

Disons un mot de l'amitié qui unissait entre eux les pères de la réforme dans la Suisse romande, Calvin, Farel et Viret. Ils faisaient une œuvre commune et leurs regards contemplaient une même fin. Mais que de fois n'arrive-t-il pas que ceux qui devraient être constamment d'accord en vue même du but qu'ils poursuivent, se divisent à son propos ! Nos réformateurs, qui étaient, aussi bien que nous, sous le joug de l'humaine faiblesse, surent pourtant se mettre en garde contre les entraînements des vues particulières, et s'attachant à ce qu'il fallait avant tout faire prévaloir dans les esprits, ils s'unirent par les liens d'une affection si cordiale que la mort seule fut capable de les briser. Citons, à l'appui de ce que nous venons de dire, la dé-

[1] *Le canton de Vaud*, pag. 821.

dicace du Commentaire de Calvin sur l'épître à Tite. L'auteur s'adresse à : « *deux excellents serviteurs de Christ, Maître Guillaume Farel et Maître Pierre Viret, ses frères bien aimez et compagnons en l'œuvre de nostre Seigneur.* » Calvin rappelle que ses deux amis ont commencé à *dresser* l'église de Genève; que lui-même est venu d'abord comme coadjuteur, puis comme successeur. Il leur dédie ce commentaire comme témoignage de leur amitié et *conjonction saincte:* « Je ne pense point qu'il y ait jamais eu une couple d'amis qui ait vescu ensemble en si grande amitié, en la conversation commune de ce monde, que nous avons fait en nostre ministère.... Il me semblait que vous et moi n'étions qu'un.... Chacun de nous garde si bien la place qui luy est commise, que par nostre union les enfants de Dieu s'assemblent au troupeau de Jésus-Christ, voire même sont unis en son corps.... Or je vous recommande à Dieu, mes frères bien-aimez et entiers amis. Le Seigneur Jésus-Christ veuille toujours bénir vos labeurs. De Genève ce XXIXe jour de novembre M. D. XLIX. » Voilà donc ces hommes

que les auteurs catholiques se sont plu à représenter comme durs, cruels, privés de la faculté de sentir et d'aimer! Tel n'était point le jugement de ceux qui les approchaient et auxquels il était permis d'entrevoir ce qui se passait dans leurs cœurs et dans leur intimité. Dans ce temps-là, au témoignage de Théodore de Bèze, on appelait Calvin, Farel et Viret « *le trépied d'élite*[1]. » Il est vrai que, si ces vaillants champions de l'évangile avaient du cœur et savaient aimer, ils ne se laissent point aller dans leurs relations à un sentimentalisme pour le moins inutile: le style même dont ils usent en parlant de leur amitié est, aussi bien qu'elle, énergique et décidé. Ces hommes, que l'on peut supposer sensibles aux beautés enchanteresses de la nature qui les entourait, qui auraient pu rendre d'une manière poétique les impressions que leur âme en éprouvait, s'abstiennent d'en parler. On dirait qu'ils n'ont d'attention que pour les phénomènes de la vie intérieure et de regard que pour le développe-

[1] *Vrais pourtraicts.* Bèze dit qu'ils étaient « *singuliers amis par ensemble.* »

ment et les progrès de cette vérité qu'ils ont pour mission de relever et de proclamer. Trop absorbés par le gigantesque travail qu'ils ont entrepris, ils passent, sans voir, semble-t-il, ce qui n'est qu'extérieur. Mais les juger d'après cette absence de sentimentalisme; conclure de l'énergie de leur action comme réformateurs et législateurs à la sécheresse de leurs cœurs, ce serait les méconnaître et les calomnier. Quand on aura fait pour les lettres de Viret et de Farel, ce que M. Jules Bonnet a fait pour celles de Calvin, il ne sera plus permis de douter des sentiments d'amour et de dévouement fraternel qui unissaient entre eux ces hommes de Dieu et qu'ils ressentaient à l'égard de leurs semblables. Il règne en particulier dans la correspondance de Viret avec Calvin une telle confiance, un si grand abandon, que la lecture en est des plus attrayantes. Là se révèle l'homme lui-même avec toutes les affections dont il est susceptible. — Nos réformateurs savaient ce que c'est que la sympathie chrétienne. Le 31 mars 1549, à propos du deuil de Calvin, Viret lui écrit qu'il peut d'autant

mieux comprendre sa douleur, qu'il a lui-même passé par une épreuve toute pareille. Il lui offre les consolations qui se trouvent dans un cœur d'ami et de frère (B). Plus tard, le 21 juin 1551, parlant à Calvin de Théod. de Bèze, atteint de la peste, il lui dit : « Je t'écris en pleurant et je ne puis y penser sans verser des larmes [1]. »

Maintenant que nous connaissons la timidité et la modestie de Viret, nous pouvons croire qu'il ne se serait pas mis de lui-même en avant. C'est Farel qui l'engagea à se consacrer au ministère, et pour l'y contraindre moralement, il usa sans doute vis-à-vis de lui de cette même autorité qu'il fit éclater plus tard lorsqu'il retint Calvin à Genève. Dans l'un et dans l'autre cas, Farel rendit à la Suisse romande des services considérables. Viret, sollicité par son ami, résista quelque temps, puis il céda, et le 6 mai 1531, après avoir reçu l'imposition des mains de Farel, il fit sa première prédication dans sa ville natale. Cette date nous a été conservée, et il était convenable

[1] Lettres manuscrites, Bibliothèque de Genève, 116.

qu'elle le fût ; elle marque dans la vie de notre compatriote le point de départ d'une ère toute nouvelle, et elle fut aussi comme l'aurore qui annonçait à notre pays des jours meilleurs.

Il ne paraît pas qu'à partir de ce moment, Viret ait prolongé beaucoup son séjour à Orbe, où cependant il revint assez fréquemment. Nous allons le voir bientôt travailler activement dans d'autres villes de notre patrie. En attendant, l'histoire nous fait connaître les démêlés qu'il eut à Orbe même avec des prêtres et entr'autres avec un moine nommé *Rabani*. Le banneret Pierrefleur, qui raconte jour par jour les événements qui se succédaient autour de lui et qui ébranlaient peu à peu l'ancien ordre de choses, décrit dans son style naïf et pittoresque cette scène tumultueuse entre le prédicateur papiste soutenant la nécessité des bonnes œuvres pour le salut et Viret, qui rétablissait le vrai point de vue biblique : « *il y eust gros bruit et mutination en la ditte église entre le peuple*[1]. »

L'opposition des prêtres, on le comprend

[1] Pierrefleur, 86.

facilement, n'allait point en diminuant; mais les violences et les grossièretés de ces fanatiques partisans du passé ne faisaient qu'assurer pour un avenir peu éloigné la chute du système romain. Il est vrai que les troubles excités à Orbe par la réforme continuèrent pendant plus de vingt ans à diviser les habitants en deux partis hostiles[1], mais nous dirons plus tard comment le catholicisme disparut de cette ville. Pour le moment nous n'en sommes encore qu'aux premiers pas. Constatons cependant que, malgré le peu de sympathie que la prédication de l'Evangile rencontra à Orbe, le petit troupeau de réformés ne tarda pas à s'accroître. Le jour de Pâques 1532, Viret distribua la cène à laquelle participèrent 54 hommes et 23 femmes[2].

L'état des esprits et les luttes très vives que soutenaient constamment les deux partis, engagèrent les seigneurs de Berne et de Fribourg à s'entendre sur le mode de régie des bailliages mixtes, ce qui fut arrêté dans une con-

[1] De Gingins, pag. 114.
[2] Chenevière, pag. 107.

férence qui eut lieu le 30 janvier 1532(B). Il ne faudrait cependant pas croire que les décisions prises mirent fin aux débats; elles ne pouvaient produire cet effet. Elles devaient aider à trancher certaines difficultés et à faire également droit aux justes requêtes des partis, mais au fond il faut avouer qu'elles servirent de marchepied aux plans ambitieux de Berne et cela au grand mécontentement de Fribourg. Les édits de tolérance mutuelle établis de commun accord étaient mal observés[1].

[1] Pierrefleur, pag. 82; De Gingins, pag. 114.

CHAPITRE III.

Farel et Viret à *Grandson*. — Activité missionnaire du second à *Avenches* et *Payerne*. — Sa lettre aux fidèles de cette ville. — Il est attaqué et blessé par un prêtre. — *Genève*. — Viret y rejoint Fromment et Farel. — Progrès de la réforme : injures à l'adresse des réformateurs. — Tentative d'empoisonnement sur Viret et ses collègues. — Supplice de la vénéfique. — La réforme triomphe à Genève. — Viret à *Neuchâtel*. — Inutile essai de Berne pour faire prêcher la réforme à Lausanne. — Premier séjour de Viret dans cette ville. — Les succès de sa prédication. Opposition du clergé romain. — Discussion publique avec un jacobin. — Synode réformé à Yverdon.

La situation de *Grandson* était la même que celle d'Orbe. Le seigneur de Grandson, de la maison d'Orange, ayant pris fait et cause pour Charles le Hardi, les Suisses s'emparèrent de ses domaines, et, en 1484, Grandson fut cédé par eux aux cantons de Berne et de Fribourg.

En 1531, Farel, sur l'invitation des seigneurs de Berne, se rendit à Grandson et, malgré la résistance désespérée des moines cordeliers, y

prêcha hardiment la réforme. Il y fut rejoint cette même année par Viret, qui, unissant ses efforts aux siens, proclama non moins hautement les vérités évangéliques. Pierrefleur, qui ne manque jamais l'occasion de représenter l'activité de nos réformateurs comme une manifestation de l'empire des ténèbres, prétend que Farel et Viret n'allaient au sermon des cordeliers que pour *faire scandale* [1]. Le scandale, si nous ne nous trompons, devait être bien plutôt causé par les moines qui défendaient, les armes à la main, la cause de leur église, comme ce fut le cas à Grandson. Néanmoins, l'évangile parvint à s'y faire écouter et en 1532 nous trouvons, établi dans cette ville, comme pasteur, un gentilhomme français, Jean Le Comte, réfugié en Suisse pour cause de religion [2].

Le séjour de Viret à Grandson ne fut pas de longue durée. Il se rendit de là, paraît-il, à *Avenches*; mais les détails sur cette époque de la vie du réformateur vaudois nous manquent,

[1] Pierrefleur, pag. 47.
[2] *Chroniqueur*, pag. 112-114.

comme du reste sur la plupart des autres stations plus ou moins longues qu'il fit en divers endroits de notre pays.

En 1532, nous rencontrons Pierre Viret à *Payerne*, ville alliée de Berne. Déjà avant l'arrivée de Farel, on avait pu signaler à Payerne des besoins nouveaux, des désirs de réforme; il s'y était tenu des prêches évangéliques. Comme toujours, ces tentatives avaient été suivies de luttes et de troubles et tel était l'état des choses lorsque Farel, patronné par Berne, arriva à Payerne, et y prêcha. C'est en septembre de cette même année que Viret vint apporter à son ami le concours de ses lumières et de son éloquence. Il avait alors 21 ans[1], et ne resta à Payerne que jusqu'à l'année suivante. Du consentement de Messieurs de Berne, il se rendit alors à Genève, mais il n'oublia point l'église au sein de laquelle il venait d'exercer son ministère; à plus d'une reprise, il la visita, la fortifiant et la consolant. Nous trou-

[1] Pierrefleur, pag. 91.

vons dans l'écrit intitulé : « *Du vray ministère de la vraye Eglise de Jésus-Christ*, » qu'il dédia aux honorables Messieurs de Payerne, *ses chers frères et bons amis*, une lettre, dans laquelle Viret fait allusion aux dangers de mort que lui et ses compagnons d'œuvre ont courus à Payerne, et il ajoute qu'il *porte l'enseigne de son ministère en son corps*. Voici ce qui s'était passé :

A Payerne, comme partout ailleurs, les prêtres défiaient volontiers les *prédicans* de répondre à leurs arguments et de démontrer la légitimité de leur ministère. Comme ailleurs aussi, les ministres de Payerne offrirent à leurs adversaires une discussion publique ensuite de laquelle le peuple se déciderait pour la messe ou pour le prêche. Ainsi fut arrêté, et on prit jour pour la prochaine *disputation*[1]. Mais la veille, un prêtre, rencontrant Viret, le blessa grièvement d'un coup d'épée et le mit ainsi hors de combat[2]. On comprend que la dispute n'eut pas lieu ; mais que penser d'une

[1] Ruchat, V, 27.
[2] Pierrefleur, pag. 91.

pareille manière d'argumenter! Ce coup d'épée, du reste, quelque bien donné qu'il fût, puisque Viret en demeura longtemps malade, devait frapper bien plus le papisme et ses partisans que la réforme et ses ministres. Le méchant fait une œuvre qui le trompe. C'est à la suite de cet événement que Viret partit pour Genève.

A *Genève*, les prédications de *Fromment* avaient produit une très vive sensation, et à leur suite il s'était formé divers partis. A Noël, Farel entrait dans cette ville, et sa présence redoublait la fureur des prêtres et des catholiques en général. On se préparait ouvertement à des luttes à main armée. Sur ces entrefaites, en 1533, arrivent des ambassadeurs de Berne; ils amènent avec eux Pierre Viret encore souffrant de sa blessure. Dès lors, la réforme fait de grands progrès, et Fribourg, profondément irritée à cette vue, rompt le traité de combourgeoisie qui unissait les deux villes. Ce fut là un bien pour Genève, où la réforme ne rencontra plus qu'une opposition singulièrement

affaiblie[1]. Cela ne veut pas dire, sans doute, qu'elle n'y eut plus d'ennemis; elle en conserva longtemps encore, et, dans le moment même qui nous occupe, la haine que l'on éprouvait à l'égard de l'évangile et de ses ministres se trahissait par des calomnies et des accusations de tout genre. On comparait Farel, Fromment et Viret à des diables; on faisait courir le bruit qu'ils avaient des entretiens fréquents avec le démon, qui leur apparaissait sous la forme d'un gros chat noir. La populace excitée s'ameutait sous les fenêtres des réformateurs, au logis de la *Tête-noire* et criait à plein gosier:

« Farel farera, Viret virera et Fromment mouldra ;
Cependant Dieu nous aydera, le diable les emportera[2]. »

Le coup d'épée de Payerne n'avait pas réussi au gré de celui qui l'avait porté. Ce moyen expéditif de se débarrasser d'un adversaire estimé dangereux ne devait cependant pas rester sans admirateurs. L'Eglise romaine,

[1] *Chroniqueur*, pag. 49.
[2] Fromment, *Actes et Gestes*, pag. 86.

tout en manifestant une sainte horreur à l'idée de verser le sang des hérétiques, ne s'est pas souvent fait scrupule de livrer ceux-ci au bras séculier qui en délivrait l'Eglise. Ici, dans une ville qui échappait aux mains du pape, on ne pouvait plus compter sur les bons offices du magistrat. On tenta donc à Genève quelque chose de tout aussi sûr, mais de beaucoup plus discret qu'un coup d'épée ou qu'un auto-da-fé. Les ministres Farel, Viret et Fromment, après avoir quitté l'hôtellerie de la Tête-Noire, logeaient ensemble chez l'un des plus ardents réformés. Les prêtres subornèrent une misérable servante, Antoina Vax, qui, à leur instigation, mit du poison dans le potage des trois réformateurs[1]. Farel et Fromment, pour diverses causes, n'y goûtèrent pas; Viret, par contre, ne vit rien dans les mets qu'on lui présenta et en mangea sans défiance: il était empoisonné. Par la grâce de Dieu, des remèdes promptement administrés neutralisèrent l'effet du poison; mais, la constitution de Viret étant déjà

[1] Fromment, *Actes et Gestes*, pag. 94-104.

naturellement faible, ce que la tentative de Payerne avait commencé, le poison de la servante Antoina l'acheva, et dès cette heure la santé de notre réformateur fut ébranlée pour toujours. Antoina fut exécutée le 14 juillet 1535, et elle mourut en accusant hautement ceux qui l'avaient poussée et qu'elle appelait les *bonnets ronds*[1] : les véritables auteurs du crime échappèrent; cela ne se voit que trop souvent.

La maladie de Viret inspira de vives craintes à l'Eglise de Genève; mais cette tentative d'empoisonnement fit baisser considérablement le crédit des prêtres. Viret, une fois remis, fut ainsi que Farel retenu comme prédicateur; on leur donna pour logement le couvent de Rive[2]. Un cordelier de ce couvent, Jacques Bernard, avait demandé qu'il y eût une dispute publique de religion[3]. Cette proposition accueillie avec

[1] Gaberel I, 205 et *Pièces justific. I*, 80; Ruchat V, pag. 254; *Chroniqueur*, pag. 63.

[2] Jeanne de Jussie: *Le levain du Calvinisme*, pag. 110. La bonne mère déplore cette profanation.

[3] Idem, pag. 111.

joie par les évangéliques et les *prêcheurs*, on décida que la dispute aurait lieu le dimanche 30 mai (1535); toutefois, chose étonnante, les moines et les prêtres firent défaut et ne parurent point. Le Conseil, usant d'autorité, voulut en contraindre plusieurs à se montrer; ce fut en vain. Un seul homme, de mœurs peu recommandables, un Français, *Caroli*, docteur de Sorbonne, se présenta; mais en réalité on peut affirmer que, du côté des papistes, cette dispute ne fut pas sérieuse[1]. Une des conséquences de cet inutile essai, comme aussi de la déconsidération qui avait atteint les prêtres après l'empoisonnement de Viret, fut que, le 27 août 1535, les magistrats de Genève publièrent l'*Edit de réformation* qui abolissait le catholicisme et lui substituait la communion réformée[2]. La réforme n'avait cependant point achevé son œuvre; la ville qui devait occuper bientôt une place si éminente dans le monde protestant, n'était pas encore pleinement soumise à la loi

[1] *Chroniqueur*, pag. 105. Cela n'empêche pas Jeanne de Jussie d'affirmer le triomphe des prêtres, pag. 125.

[2] Ruchat V, pag. 300.

nouvelle et aux obligations qui en découlent, mais un pas immense était accompli et il devait en amener d'autres. Quelques mois après l'Edit, cette mesure était solennellement confirmée par le Conseil général. C'est pour cela que l'auteur d'une savante histoire de l'Eglise de Genève, au lieu de s'arrêter à ce jour du 27 août, fixe au dimanche 21 mai 1536 la véritable date de la réformation genevoise[1]. Viret se trouvait encore à Genève et il est nommé parmi les pasteurs avec Farel, Fromment, Jacq. Bernard, etc., mais il n'est pas probable que son séjour s'y prolongea davantage. Il est du reste assez difficile d'établir très exactement et pour ainsi dire à jour fixe, l'époque où notre réformateur, ainsi que ses compagnons d'œuvre, se trouvaient dans tel endroit puis dans tel autre. Tout en demeurant à Genève, Viret visitait parfois le pays de Vaud, comme plus tard, une fois établi à Lausanne, il reviendra de temps à autre à Genève. Ce n'est donc que d'une manière générale et approximative que

[1] Gaberel, I, pag. 262.

nous pouvons déterminer le temps que Viret passa dans tel ou tel lieu.

Après le triomphe de la réforme à Genève, Viret se rendit pour quelque temps à *Neuchâtel*. Dans les premiers mois de cette année (1536), les Genevois n'avaient avec Farel qu'un seul ministre; ils demandèrent donc à la classe de Neuchâtel de leur céder Viret et Christophe Fabry[1]. Le second seul arriva à sa destination; le premier, ayant rencontré à *Yverdon* l'armée bernoise qui en faisait le siége, fut retenu par elle. Parmi les assiégeants se trouvaient des arquebusiers lausannois; plusieurs d'entre eux engagèrent Viret à les accompagner après la levée du siége; en attendant ce moment, il devait séjourner à Orbe chez son père. C'est ce qui eut lieu; notre réformateur n'osant refuser d'accéder à cette demande, ne retourna donc pas à Genève, où du reste *Calvin* allait être retenu peu de mois après par Farel[2].

[1] *Chroniqueur*, pag. 252.
[2] Schmidt, *Peter Viret*, pag. 41.

C'était en 1528 que Berne avait renoncé au catholicisme. En 1529 déjà, elle envoyait Farel auprès des Lausannois, avec la prière de le laisser prêcher. On répondit par un refus. Lausanne était ennemie de son clergé, mais plus encore de la réformation de l'Eglise; les mœurs graves et austères de la réforme l'effrayaient plus encore que les désordres des prêtres[1]. L'essai tenté par Farel, infructueux pour le présent, ne le fut pas absolument pour l'avenir. Le passage du réformateur à Lausanne y déposa un germe qui se développa plus tard, après la conquête du pays par Berne.

Le véritable réformateur de Lausanne, comme du pays de Vaud, fut sans contredit Pierre Viret. Il prêcha tout d'abord au couvent de St. François. Ruchat[2] prétend que, pendant 15 ou 20 jours, sa prédication fut très libre, et que les premiers pas de la réforme dans la ville épiscopale ne furent compromis

[1] *Chroniqueur*, pag. 184.
[2] Voy. pag. 629.

que par le zèle excessif de quelques-uns de ses partisans. En avril 1536, l'église des dominicains de la Madeleine fut accordée aux évangéliques, toutefois avec la prière qu'ils n'ôtassent pas les tableaux, les autels, etc., choses, disait-on, qui ne gênaient nullement la prédication. Il va sans dire que le clergé romain ne resta pas tranquille spectateur de ce mouvement et de ces progrès; l'évêque et les chanoines firent entendre des plaintes fort vives. Ils se donnèrent en cela une peine inutile, car le Conseil avait su apprécier les vertus de Viret, surtout en regard de la vie déréglée des prêtres[1].

Sur ces entrefaites, Viret demanda au Conseil de Lausanne qu'il voulût bien ordonner une dispute entre lui et le jacobin Dominique de Montbouson, qui prêchait le carême dans la cathédrale et attaquait sans merci la foi nouvelle. La dispute fixée au 18 avril, Viret rédigea ses thèses, le jacobin chercha des faux-fuyants, et finalement s'éloigna en cachette. Dès ce mo-

[1] *Chroniqueur*, pag. 253.

ment, la réforme fit à Lausanne et dans les environs des progrès tout semblables à ceux qu'elle faisait alors à Genève[1].

Dans le courant de cette même année, 1536, nous retrouvons Viret à *Yverdon*. Il y séjourna d'abord pendant quelque temps après la conquête du pays de Vaud, et, par ordre des seigneurs de Berne, il y prêcha la réforme. Il y assista plus tard, les 7 et 8 juin, à un *petit synode*, comme s'exprime Ruchat[2], assemblé sous la présidence de deux députés bernois et qui publia quelques ordonnances contre le papisme[3]. Pierrefleur parle de ce synode comme de la première congrégation tenue à Yverdon par les prédicans, et il ajoute qu'alors : « Pharel fut remplacé par Pierre Viret comme ministre[4]. » Viret n'était point encore établi définitivement à Lausanne; nous allons l'y voir bientôt à la tête de la nouvelle église. Mais auparavant nous avons encore de graves événements à raconter.

[1] *Chroniqueur*, pag. 264.
[2] V. 653.
[3] *Chroniqueur*, pag. 297.
[4] Pierrefleur, 159.

LIVRE III

Conquête du pays de Vaud par les Bernois.— Etablissement de la réforme. (1536.)

CHAPITRE PREMIER.

Les guerres de Bourgogne et les Suisses dans le pays de Vaud. — Prépondérance croissante de Berne. — Genève, menacée par le duc de Savoie, implore le secours de Berne. — Celle-ci rompt avec le duc et se prépare à la guerre. — Attitude du pays de Vaud et de Lausanne. — Marche de l'armée bernoise à travers le pays de Vaud. — Son entrée à Genève, à Gex et dans le Chablais. — Conquête du pays de Vaud, faible résistance. — Habile tactique des Bernois. — La légitimité de cette prise de possession. — Influence de la conquête sur le caractère du peuple du pays de Vaud.

Par la victoire de Grandson et la prise d'Orbe et d'Echallens, les Suisses, en guerre avec les sires de Château Guyon, étaient arrivés au cœur du pays de Vaud, alors en proie à des troubles profonds et réduit à l'état d'un vrai champ de bataille. Parmi les confédérés, Berne se distinguait surtout, et visait à s'assurer la supré-

matie dans les conseils. A partir des guerres de Bourgogne, les peuples de l'Helvétie romande, qu'aucun lien ne réunissait en corps de nation, se tournent volontiers vers elle, pour lui demander aide, protection et justice. Ambitieuse et tenace, la cité des bords de l'Aar convoitait les possessions que le duc de Savoie avait dans le pays de Vaud, et ce ne devait point être en vain que le malheureux Charles s'était vu forcé, en 1530, d'hypothéquer ces belles contrées aux Suisses venus au secours de Genève. Peu à peu, Berne prit dans toutes les villes la place du seigneur, de telle sorte qu'on peut dire que, dès le commencement du XVIe siècle, la conquête du pays de Vaud était déjà moralement accomplie. Berne avait su, en outre, se ménager d'étroites alliances avec plusieurs villes et elle ne négligeait aucune occasion d'intervenir dans les affaires concernant celles des possessions du duc de Savoie qui avoisinaient le territoire de la valeureuse république.

A cette époque, la cité impériale de Genève avait bien à faire à défendre son indépendance

et sa liberté contre les attaques incessantes de ce même duc de Savoie. Celui-ci, qui comptait de nombreux alliés parmi les gentilshommes turbulents du pays de Vaud, enveloppait la petite république et la cernait dans l'espoir de s'en rendre maître un jour. Dans ces circonstances, Genève, qui ne pouvait plus compter sur le pays de Vaud, à cause de l'antipathie de ce dernier pour la réforme, s'adressa naturellement à Berne et implora son secours. Les conseils bernois hésitèrent; ils se firent prier; puis un jour ils décidèrent qu'ils céderaient aux instances d'une ville qui avait embrassé la foi qu'ils professaient eux-mêmes. Ce parti une fois pris, il faut reconnaître que tous les Bernois se montrent unanimes. Le 29 décembre 1535[1], Berne renonce à son alliance avec le duc de Savoie et le 16 janvier de l'année suivante elle lui envoie sa déclaration de guerre[2]. Il faut lire ces fières missives qui devaient être suivies d'un succès si prompt et si complet.

Au milieu de ces préparatifs de guerre,

[1] *Chroniqueur*, pag. 218.
[2] Pierrefleur, pag. 141.

quelle était l'attitude du pays de Vaud? Il se montrait, comme toujours, incertain, vacillant. La plupart des bourgeois cependant, penchaient pour Berne, et les réformés souhaitaient naturellement que l'on allât au secours de Genève [1].

Le duc de Savoie, qui ne s'attendait point à la guerre, n'avait pris aucune mesure et n'avait sous la main aucun chef capable d'entreprendre la défense du pays de Vaud. Quant à Lausanne, dans la lutte qui allait s'engager entre Berne et le duc de Savoie, et dont le résultat devait être la soumission du pays au vainqueur, elle ne comprit pas le rôle qui lui était commandé. Au lieu de devenir le point de ralliement et le centre de la résistance dans le pays, elle s'isola: ses intérêts et ceux du pays, au lieu de se confondre comme cela paraissait naturel, restèrent distincts. Un jour, Lausanne s'aperçut de la faute qu'elle avait commise, mais il était trop tard; sa liberté n'était plus qu'un souvenir.

[1] *Chroniqueur*, pag. 216.

Le 22 janvier, l'armée bernoise, conduite par F. Nægueli, se mit en marche. Leurs Excellences tenaient beaucoup à ce que le pays de Vaud fût ménagé et elles recommandèrent instamment à leurs soldats d'observer une rigoureuse discipline et de respecter les vies et les biens des habitants. Pierrefleur prétend néanmoins, que : « *la ditte conqueste fust faite au gros dommage et gastement des biens, tant de plusieurs bons gentilshommes que paysans* [1]. » En réalité, l'armée bernoise ne rencontra pas de résistance sérieuse : les troupes du duc de Savoie ne se montrèrent que pour s'enfuir et laisser le passage libre aux conquérants qui entrèrent à Genève le 2 février. Cette promenade militaire ne s'arrêta point là, mais les troupes bernoises portèrent encore la guerre à Gex et dans le Chablais, et, après une seconde halte à Genève, elles reprirent, le 19, la route de leurs foyers.

Dans sa marche rapide, cette armée dont la campagne avait duré tout au plus cinq se-

[1] Pierrefleur, pag. 147.

maines, reçut la soumission d'un grand nombre de villes, de châteaux et de seigneurs du pays de Vaud. En passant, elle s'était emparée d'Yverdon, qui seule avait tenté de résister. Cependant, lorsque, le dernier jour de février, l'armée rentra à Berne, elle n'avait pas achevé la conquête du pays de Vaud. *Chillon*, château fort à l'extrémité du lac, appartenait encore au duc de Savoie; mais, au printemps, l'armée bernoise paraissait sous ses murs et s'en emparait. *La Vaux* faisait partie des terres de l'évêque de Lausanne; cela n'empêcha point les vainqueurs de la soumettre, et en arrivant à Lausanne, le 1er avril, le général Nægueli ne se fit aucun scrupule de prendre possession du château d'où l'évêque s'était enfui, et de s'approprier au nom de LL. EE. les biens et les droits du souverain ecclésiastique[1]. Les bourgeois et les conseils de Lausanne manifestèrent bien quelque surprise, mais comment résister à une force si supérieure, après tout, puisque l'évêque avait abandonné sa place, pourquoi Berne ne l'aurait-elle pas occupée?

[1] *Chroniqueur*, pag. 262.

Les Bernois surent habilement tirer parti de la position et par de belles promesses et des assurances de bon vouloir, ils firent si bien, que Lausanne consentit à n'être plus que la résidence d'un bailli allemand. Il va sans dire qu'au premier moment on ne se douta pas de ce qu'un avenir très prochain amènerait avec lui. Les capitaines bernois montrèrent une grande modération: ils évitèrent tout ce qui aurait pu irriter les Lausannois et demandèrent simplement la liberté de conscience et de prédication évangélique.

Sur sa route, l'armée s'empara encore de *Lucens* et d'*Avenches* placés, nous l'avons dit, sous la juridiction de l'évêque. Cela fait, Berne put enfin se dire avec une intime et profonde satisfaction que ses désirs étaient satisfaits et qu'elle avait atteint le terme de ses efforts. Le pays de Vaud conquis devenait le *pays romand*, le tributaire de Leurs Excellences et il allait être, pendant des siècles, un des greniers d'abondance de la grande république. Et cependant, Berne pouvait-elle assurer que le pays de Vaud fût à elle *de bonne prise ?*

Après 276 ans de possession, la maison de Savoie se vit violemment dépouillée de ses terres dans le pays de Vaud[1]. Evidemment, Berne, tout en prétextant le salut de Genève menacé par le duc de Savoie, était poussée à la guerre, bien plus par l'espérance d'acquérir de nouveaux territoires et des trésors entassés depuis des siècles, qu'elle n'était mue par le besoin de secourir une alliée. Ses hésitations en feraient foi. Elle profita adroitement d'une occasion naturelle pour donner essor à son ambition. Dans son désir de posséder le pays de Vaud, elle s'étaya avec empressement du traité de St.-Julien (1530) qui hypothéquait ce pays aux villes de Berne et de Fribourg. L'article 3 stipulait que s'il y avait de nouvelles attaques contre les Genevois alliés des Suisses et que le duc n'en fît pas justice, le pays de Vaud resterait aux deux villes en toute propriété[2]. Mais si Berne avait quelque raison et quelque droit à mettre en avant à l'égard du

[1] Ruchat V, pag. 285.
[2] Olivier, pag. 847.

pays de Vaud, elle n'en avait point relativement aux biens de l'évêché et à Lausanne en particulier. Elle ne pouvait que prétexter la connivence de l'évêque avec le duc. Elle mit largement en pratique la maxime que le droit du plus fort est toujours le meilleur, et le prince de Savoie, faible et pris au dépourvu, se trouva dans la suite incapable de revendiquer efficacement ses anciens droits. Il y eût peut-être réussi cependant, sans l'opposition du peuple même du pays de Vaud, qui ne se montra plus disposé à être l'objet d'une rétrocession semblable à celle de Gex et du Chablais. (1564.) Mais Berne semble avoir été, au fond, si peu assurée de la pleine légitimité de sa prise de possession, qu'elle considéra cet envahissement comme une guerre de conquête et qu'elle traita dès lors ses nouveaux territoires en pays, sujets à la vérité, mais auxquels il fallait faire oublier de quelle manière il l'étaient devenus. Elle s'appliqua ensuite à voir dans tout cela un *fait accompli*, longtemps avant que cette manière de juger des événements eût été réduite en théorie.

Quelle fut l'influence de la conquête sur le caractère du peuple du pays de Vaud? Ce peuple, nous l'avons vu, ne formait point une nation. Ceux que des intérêts communs auraient dû rapprocher, qui auraient pu présenter l'aspect d'un tout plein de force, vivaient d'une vie isolée et égoïste. Un tel état de choses devait, un jour, le livrer en proie à celui qui déploierait autant d'audace que de persévérance. Aussi « la conquête a certainement moins été le fruit de la discipline, du bon ordre, de la sagesse unie au courage, qu'elle n'a été celui de l'inertie du peuple vaincu[1]. » Les ducs de Savoie, qui chancelaient sur leur trône, ne pouvaient être un lien vivant pour les peuples du pays de Vaud. Celui-ci fut donc un facile butin. Mais si, précédemment, les membres du corps ne s'étaient pas unis pour résister aux envahisseurs, ils ne devaient pas davantage se rapprocher pour conserver un caractère de nationalité trop peu accusé. Ils furent, il est vrai, reliés les uns aux autres, mais dans la

[1] *Chroniqueur*, pag. 233.

dépendance et sous la main de fer d'un nouveau maître; ils n'offrirent que le spectacle uniforme d'un affaissement moral et d'un esprit disposé à tout accepter en silence. Le caractère de notre peuple a donc été profondément et fâcheusement influencé par une domination étrangère aux dispositions naturelles, aux mœurs et aux habitudes que le temps avait formées, « il a conservé pendant des siècles une disposition craintive et une impression énervante d'humiliation et d'infériorité [1]. » Le peuple vaudois s'est appris à cacher sa pensée, à accéder, en apparence du moins, à la volonté et à l'opinion d'autrui, et à traiter avec une certaine indifférence de graves sujets, sur lesquels, il est vrai, Leurs Excellences ne le consultaient pas.

Après 65 ans d'indépendance et de liberté, les traces du passé se montrent encore parmi nous et ne s'effacent que trop lentement. A certains égards, on peut donc affirmer que la domination bernoise nous a fait un grand

[1] *Chroniqueur*, pag. 232.

mal. Le pays de Vaud eût pu, à la vérité, s'il fût resté libre, ne pas participer à l'affranchissement moral et spirituel dont la réforme fut pour lui là cause. Cependant, entouré comme il l'était, cela paraît peu probable, et combien alors le protestantisme n'eût-il pas jeté de plus profondes racines parmi nous, s'il se fût présenté seul, prêché par des réformateurs ne relevant que de Dieu et de leur conscience; comme les apôtres aux premiers jours de l'Eglise, et en dehors du patronage d'une autorité dont le règne ne peut être que de ce monde !

CHAPITRE II.

Nécessité pour Berne de s'attacher le pays de Vaud. — Période de préparation entre la conquête et l'établissement de la réforme. — Opposition du pays ; contrainte exercée par le souverain. — L'édit relatif à la dispute de Lausanne et les thèses de Farel, les tenants de la dispute. — La part qu'y prit Viret. — Issue de la dispute et ses conséquences pour le pays de Vaud. — Ordonnances relatives à ceux qui voulaient demeurer catholiques. — Intolérance. — Petit nombre des prédicateurs réformés. — Opposition cachée de Fribourg. — Le peuple vaudois hostile à la réforme. — Elle lui est *imposée*. — Conséquences morales et spirituelles de ce fait.

Après avoir conquis le pays de Vaud, il s'agissait d'en organiser l'administration civile. Berne y travailla activement et divisa le pays en 8 bailliages. Mais le tout n'était pas de s'assujettir un peuple et de le doter d'institutions uniformes; il fallait encore, et c'était là l'important, se l'attacher par des liens indissolubles. Pour parvenir à ce résultat, il était nécessaire que le peuple vaincu rompît avec son passé, avec ses traditions et avec ses vieilles

croyances. Ce but multiple devait être atteint, si le pays de Vaud, renonçant à la religion de ses anciens maîtres, adoptait celle des vainqueurs. Berne le comprit, et elle suivit la politique par laquelle s'explique, au moins en grande partie, l'empressement qu'elle mit à établir la réforme dans ses nouveaux domaines. Nous ne voulons pas dire qu'elle n'y fût aussi poussée par des motifs d'une nature plus relevée, comme, par exemple, le désir de voir l'évangile triompher de l'erreur; mais il est certain qu'elle ne perdit jamais de vue les intérêts de sa grandeur et de sa politique.

Entre l'achèvement de la conquête du pays de Vaud en avril 1536 et l'établissement de la réforme en octobre de cette même année, nous comptons une période intermédiaire qui fut une période de préparation. Les desseins de Berne étaient très arrêtés, mais il était prudent de procéder avec lenteur et d'aller pas à pas. Leurs Excellences profitèrent avec soin des troubles européens pour établir leur domination dans les pays conquis[1]. Là, l'attachement

[1] Verdeil, II, 31.

au culte romain s'alliait au vieil honneur, à l'amour de la vieille patrie, au laisser-aller, aux coutumes, aux vices comme aux vertus de la nation[1]. Le pays était généralement très opposé aux idées de réforme[2]. Peu à peu, Berne entrava l'exercice du culte catholique, tandis que les baillis eurent pour mission de protéger en tous lieux les prédications des ministres[3]. Les commissaires chargés d'installer les baillis et les baillis eux-mêmes se laissèrent parfois aller à agir avec dureté, en blessant le sentiment national et en foulant aux pieds les libertés et franchises dont les Vaudois jouissaient depuis des siècles[4].

Le 16 juillet parut un *édit de réformation* qui ordonnait à tous gens d'église, moines, prêtres, délégués des paroisses, d'assister à une *dispute* publique sur la religion, en prenant l'Ecriture pour juge. Les thèses (D), composées en latin et en français par Farel, furent affichées dans

[1] *Chroniqueur*, pag. 310.

[2] Cependant M. Olivier (pag. 308) semble croire qu'au fond les peuples du pays de Vaud n'étaient pas très dévoués à Rome.

[3] Verdeil, II, pag. 17.

[4] Idem II, pag. 19.

toutes les paroisses avec cet entête: « *Les conclusions qui doivent estre disputées à Lausanne, nouvelle province de Berne*[1]. » Lorsque les commissaires de Berne eurent expliqué les intentions de Leurs Excellences, il y eut une grande division dans les esprits à ce sujet. Lausanne, en particulier, chercha par tous les moyens possibles à entraver la dispute[2]. La nouvelle de la convocation de cette assemblée se répandit vite en tous lieux. L'empereur Charles-Quint en écrivit à Lausanne, en demandant qu'on attendît le prochain concile. Les Lausannois, se faisant fort de ces conseils, adressèrent à Berne des propositions dans ce sens[3]. Ce furent peines perdues. Berne ne devait pas plus tenir compte des désirs d'un empereur que des scrupules d'un pays. Elle passa outre.

Le dimanche 1er octobre, on se prépara à la dispute par une grande et solennelle réunion

[1] Pierrefleur, pag. 162.
[2] *Chroniqueur*, pag. 306.
[3] Verdeil, II, pag. 32.

dans la cathédrale. Les commissaires bernois n'étant pas encore arrivés, Farel adressa une sérieuse allocution aux assistants. Précédemment déjà, il avait émis ses vœux sur l'organisation de la conférence. Il la voulait libre, faite avec grand appareil et pouvant servir, non-seulement à éclairer les peuples, mais encore à les réveiller et à les pousser dans les voies de la régénération[1].

Les tenants de la dispute furent, du côté des réformés: Farel, Viret, Calvin, Jean Mimard, maître d'école à Vevey, Caroli, passé au protestantisme, au sein duquel il allait jouer un si triste rôle, et l'aveugle Courault « *sçavant homme et beau prescheur*, » dit Fromment[2]. Du côté des papistes on voyait: le Jacobin de Montbouson, le même qui, lors d'une première dispute à Lausanne, s'était enfui; le médecin Blancherose, dont Pierrefleur dit qu'il était un « homme tenant de la lune et fort fantastique, lequel en ses disputes meslait la médecine avec

[1] *Chroniqueur*, pag. 313.
[2] *Actes et Gestes*, pag. 238.

la théologie et faisait incontinent à rire[1].» A la vue du médecin du roi de France, Viret disait que le clergé devait regarder sa cause comme bien malade, puisqu'il la remettait entre les mains d'un médecin étranger[2]. Les catholiques comptaient encore dans leurs rangs, Jaques Drogy, vicaire à Morges, Ferrand Loys, abbé (capitaine) des enfants ou de la jeunesse de Lausanne et qui devait se joindre plus tard aux réformés, Jean Michod, le révérend de Vevey, Jean Bérilly, vicaire, et frère Jean Candy, qui séance tenante se déclara vaincu et déposa son habit de cordelier.

Viret prit une grande part à la dispute de Lausanne, et il s'y distingua beaucoup. Les actes en furent recueillis par notaires et réunis en un gros volume in-folio que Viret eut 12 ans entre les mains et dont on fit une copie qui seule a subsisté. C'est du recueil original qu'il est question dans une lettre du 18 juin 1548, par laquelle l'avoyer et le Conseil de Berne invitent Viret à se rendre dans cette

[1] Pierrefleur, pag. 166.
[2] Chenevière, pag. 210.

ville le 1er juillet suivant, et d'y apporter les procès-verbaux de la dispute de 1536. Le réformateur répondit en effet à cette invitation, comme le prouve une lettre de lui à Calvin, datée d'Orbe, 10 juillet, mais qui n'explique pas le but de cette visite à Berne[1].

La dispute n'eut pas lieu seulement sous les voûtes de la cathédrale, mais en quelque sorte partout. Des prédicateurs se faisaient entendre en tous lieux; Viret, entre autres, se rendit à Cully, Yverdon, Moudon, Cossonay, Morges. Berne appuyait ces prédicateurs et le nombre des adhérents à la réforme croissait ainsi, avant même que celle-ci eût été positivement établie. Farel, qui avait ouvert la dispute par un discours, la clôtura de même par une prédication, le dimanche 8 octobre. L'évangile était sorti vainqueur de ce débat. Il avait eu d'éloquents avocats et de savants interprètes. On ne serait pas en droit de prétendre que toute liberté de défendre leurs positions n'eût été laissée aux papistes et il faut reconnaître qu'eu

[1] *Lettres manuscrites*, 116. Bibliothèque de Genève.

égard aux mœurs de l'époque et à l'esprit de contrainte qui régnait partout en matière de religion, les Bernois donnèrent un exemple de vraie tolérance. Dans leur pensée, la réforme était sans doute un fait arrêté, mais ils voulurent au moins satisfaire en même temps au droit et à la justice.

La dispute de Lausanne a eu lieu; la réformation du pays de Vaud en est sortie toute d'une pièce. Berne n'a attendu que ce moment pour river fortement et définitivement, pense-t-elle, les fers qui lui assurent la soumission du peuple vaudois. Par ses soins, les autels sont abattus partout; il est défendu de chanter la messe [1] : commandement « fut fait aux gens d'église et autres qui ne voudraient tenir et vivre en la dite réformation, (qu'ils) devaient quitter le pays [2]. » Il est certain qu'en ceci Berne se laissa complétement inspirer par le vieil esprit du moyen âge, esprit d'étroitesse et d'in-

[1] Voir l'ordonnance des seigneurs de Berne à cet égard ; 19 octobre 1536 ; *Chroniqueur*, pag. 341.

[2] Pierrefleur, pag. 166.

tolérance. « Nous ne voulons, disait-elle, contraindre personne à embrasser la réforme contre les mouvements de sa conscience; mais nous ne voulons pas non plus souffrir l'exercice de la religion romaine dans nos états. Nous invitons donc ceux qui ne pourraient pas s'accommoder de la foi nouvelle à quitter leur patrie. Ils ont la liberté de le faire [1]. » Tout cela n'est guère moins barbare que les ordonnances de Louis XIV, qui, à la vérité, ne laissaient pas même aux protestants la faculté de s'enfuir. Evidemment, ceux qui parlaient ainsi ne se comprenaient pas; car il y a dans ce peu de mots des contradictions flagrantes et pleines d'une amère ironie, ou bien, entraînés par des vues absolues d'unité politique, ils ne voyaient pas qu'ils anéantissaient ce qui fait la dignité de l'homme, savoir sa liberté morale. Enfin, à la date du 24 décembre, Leurs Excellences publièrent, sous forme d'*édit de réformation*, leurs conclusions sur la dispute. Cet édit acheva de soumettre le pays de Vaud à Berne et à la réforme.

[1] *Chroniqueur*, pag. 352.

Partout où elle le put, Berne envoya des ministres ou autres hommes qui avaient assisté à la dispute et qui y avaient été gagnés à l'évangile. Malheureusement elle en trouvait trop peu et plusieurs années après 1536 des villages n'avaient encore jamais entendu de prédications réformées. Fribourg, partout aussi où elle le pouvait, soutenait l'ancienne foi et encourageait les habitants à y persévérer. Or il faut reconnaître que, dans ce travail de résistance, Fribourg rencontrait des aides nombreux dans le pays. Sans doute, il existait ici et là, particulièrement dans les villes, de petits noyaux d'hommes dévoués aux idées de la réforme : c'étaient les pierres d'attente du nouvel édifice et un point d'appui tout préparé pour les changements qui allaient survenir. Mais ces hommes auxquels l'avenir appartenait ne formaient au fond, quant au nombre du moins, qu'une infime minorité : le peuple, pris en masse, était hostile. Les baillis bernois en exécutant les ordres de Leurs Excellences, et en renversant le romanisme, imposaient décidément la réforme à des gens qui n'en voulaient

pas et qui, pressés par la crainte, se soumettaient extérieurement.

Rien de plus évident, en effet, que cette *pression* et rien de plus fâcheux également. Si la conquête avait exercé déjà une influence regrettable sur le caractère du peuple vaudois, la manière dont il fut doté de la réforme lui fut plus nuisible encore. La conquête courba les têtes sous le joug de la servitude politique; l'introduction du protestantisme par la contrainte courba les consciences sous celui du formalisme religieux. Sans doute, Berne procéda à cela avec des ménagements relatifs; mais la réforme n'en était pas moins imposée de haut. Le peuple fut peu touché de la circonspection de Leurs Excellences. Il comprit seulement qu'il lui était inutile de résister, et sa protestation consista d'abord dans sa lenteur à se laisser convertir, ensuite dans son indifférence à l'égard de l'établissement religieux fondé pour lui par ses nouveaux maîtres.

Dès lors, on s'habitua parmi nous à recevoir du souverain sa religion et sa croyance. On s'habitua à laisser à l'Etat le soin d'établir,

de changer et de commander dans le domaine de l'Eglise, et on ne prit conséquemment qu'un médiocre intérêt à tout ce qui réclame quelque spontanéité et quelque action personnelle. Or, en ces choses-là, voir et agir par le moyen d'autrui, c'est abdiquer sa liberté et sa responsabilité, ce qu'un peuple, pas plus qu'un individu, ne peut faire sans pécher. En acceptant extérieurement une religion à laquelle il n'adhérait point de cœur, le peuple vaudois a évité sans doute les souffrances qui ont accompagné l'introduction de la réforme dans d'autres pays, mais il a renoncé également à la victoire. Dans cette lutte sans gloire, il n'a eu à inscrire le nom d'aucun martyr. Or le sang des martyrs, aussi bien que celui des chrétiens en général, est la vraie semence de l'Eglise. Il n'est pas naturel et il n'est pas bon que l'évangile suive, dans le monde, un chemin que l'épée lui trace. Aussi peut-on dire que, si les luttes postérieures à l'époque qui nous occupe, et qui ont eu pour objet la revendication de la liberté dans les questions d'église, n'ont pas été généralement comprises du peuple vaudois, c'est parce

que son point de vue en ces matières a été faussé dès l'origine et que pour lui l'Eglise et la religion sont devenues affaires de l'Etat. Plaise à Dieu que le temps vienne enfin où il n'en sera plus ainsi !

LIVRE IV.

Viret, pasteur et professeur à Lausanne. (1536 à 1559.)

CHAPITRE PREMIER.

La réforme s'établit difficilement dans le pays; moins à Lausanne. — Contrat du 5 novembre 1536. — P. Viret, second pasteur. — Pourquoi il n'obtint pas la première place. — Défection de Caroli. — Viret le remplace. — Part réciproque de Farel et de Viret dans la réformation du pays de Vaud. — Viret, le véritable réformateur vaudois. — Le synode de Lausanne de 1537 et la constitution de l'église vaudoise. — Viret envisagé comme pasteur. — Activité variée et étendue. — Viret professeur. — Académie et collége de Lausanne. — La famille de Viret.

Pendant plus de vingt années, la réforme eut quelque peine à s'asseoir solidement dans le pays de Vaud. On rencontrait un peu partout des résistances, sourdes et cachées il est vrai, mais qui entravaient cependant la marche et les progrès du protestantisme. D'anciens prêtres, restés dans le pays malgré les ordonnances, exerçaient un ministère clandestin et di-

saient la messe dans les maisons. Ceci avait surtout lieu dans les campagnes.

Il n'en fut pas tout à fait de même à Lausanne, où le nouvel ordre de choses s'établit assez promptement. Le conseil, après quelques velléités d'opposition, vit bien que le parti le plus avantageux était de céder à la nécessité et qu'il valait mieux partager que tout perdre. Aussi, le 5 novembre 1536, un contrat passé avec Berne constatait l'adoption de la réforme. Caroli était présenté par Leurs Excellences comme premier pasteur, et Pierre Viret comme son collègue. Il parut bien un peu extraordinaire que Viret n'obtînt que la seconde place, lui qui avait pris une part si grande, soit à la propagation de l'évangile dans le pays, soit à la dispute de Lausanne. Caroli, disait-on, n'était nullement digne de l'honneur qui lui était accordé, et malheureusement cette mauvaise opinion qu'on avait de lui n'était que trop fondée. Cette faveur imméritée froissait un sentiment naturel de justice [1]. Leurs Excellences

[1] Viret fait sans doute allusion à ce choix, lorsque, dans ses *Actes des apostres* (pag. 482), il parle de la faute que l'on commet

répondirent qu'elles avaient tenu compte de l'âge de Caroli et de sa qualité de docteur en Sorbonne. Viret n'était alors qu'un jeune homme de 25 ans. Néanmoins il fut enjoint à Caroli de ne rien faire sans prendre l'avis de son collègue. Cette clause dérisoire ne pouvait être observée et elle ne le fut pas non plus. Farel, dans une lettre à Fabry, exprimait en ces termes les regrets que lui inspirait la conduite de Leurs Excellences : « On ne se soucie pas de ceux qui prêchent Jésus-Christ le plus purement. On élève au ciel les fanfarons et les hypocrites [1]. » L'histoire des rapports de l'Eglise avec l'Etat pourrait, au besoin, fournir des preuves abondantes à l'appui de cette plainte de Farel. Nous n'avons garde de nous en étonner; nous comprenons fort bien que l'Etat prenne, avant tout, soin de ses intérêts et qu'il demande à l'Eglise, lorsque celle-ci réclame sa protection, des garanties qui lui assurent, à lui, l'autorité et la suprématie. Mieux vaudrait

en recevant dans le ministère des hommes dont on n'a aucun bon témoignage.

[1] Ruchat, VI.

cependant pour l'Eglise veiller seule à sa sûreté que jouir d'une protection achetée au prix de la liberté.

On pourvut à la subsistance de Viret en lui accordant un logement au couvent de St. François, et une pension si chétive que les fidèles durent lui prêter des meubles. A leur départ de Lausanne, sa femme voulait rendre ces derniers, mais on les leur laissa[1]. Bientôt, du reste, Viret occupa la place que ses talents, son zèle et ses travaux auraient dû lui procurer dès l'abord. En effet, 7 ou 8 mois après le jour de son installation, l'hypocrite Caroli déserta la cause du protestantisme et retourna à l'Eglise romaine. Plus d'une fois déjà, avant sa défection, il s'était permis des accusations aussi fausses que malveillantes contre son collègue. Profitant un jour d'une visite que Viret faisait à Genève, il lut en chaire un écrit sur la nécessité des prières pour les morts. L'affaire fut portée à Berne et Calvin mandé pour cela. Après beaucoup d'hésitations, Caroli se rétracta[2].

[1] Olivier, pag. 215.
[2] Schmidt, *P. Viret*, pag. 44.

Enfin, il alla jusqu'à imputer des idées ariennes à Calvin, Farel et Viret. Ces attaques provoquèrent la convocation d'un synode, le 13 mai 1537, à Lausanne, bientôt suivi lui-même d'une réunion semblable à Berne. Caroli, confondu par les arguments et les révélations des réformateurs, fut déposé comme calomniateur. Béat Comte fut installé à sa place. Le temps qui précéda le renvoi de Caroli fut à peu près tout rempli par les débats fort pénibles dont les accusations injustes portées contre les réformateurs furent la cause. On en trouvera le détail circonstancié dans Ruchat[1].

Dans le travail qui eut pour fin l'établissement du protestantisme dans le pays de Vaud, deux hommes furent surtout actifs: Farel et Viret. Tous deux, animés du même esprit, ont eu en vue le même but: le triomphe de la vérité évangélique. Mais s'ils eurent l'un et l'autre une action commune, chacun cependant eut,

[1] Edition Vulliemin, tome V. Quelques pages assez vives des *Disputations chrestiennes* de Viret (252-260) donnent à connaître quel misérable était Caroli.

dans cette œuvre, une part distincte. Celle de Farel consista à arriver le premier, à faire l'ouvrage du pionnier qui déblaie le terrain et le prépare. C'est en cette qualité que nous l'avons rencontré à Orbe, Grandson, Lausanne, etc. Après lui, paraît Viret. Il survient quelquefois que l'un et l'autre travaillent ensemble pendant un temps; puis ils se séparent. Viret cultive le terrain et l'ensemence; il poursuit l'œuvre et la consolide. Il serait certainement injuste de mettre l'un au-dessus de l'autre; ils ont été, non des rivaux, mais des égaux. Toutefois, Farel a pour lui le fait d'avoir révélé à Viret la vocation à laquelle il était appelé de Dieu. Par contre, on peut revendiquer pour Viret la part considérable qu'il prit à l'organisation et à la conduite de l'Eglise vaudoise. Il ne semble pas que, après la dispute de Lausanne, Farel se soit mêlé directement et activement aux travaux qui s'imposèrent nécessairement au chef de la réforme dans le pays de Vaud. Viret peut donc, à juste titre, être appelé *le réformateur vaudois*, car, d'abord, il est le seul que notre pays ait vu naître et sortir de son

sein, ensuite ce fut lui qui eut l'influence la plus grande sur l'organisation du culte et des divers services de l'église de sa patrie. « Il a été, dit Ruchat, le premier savant homme qui soit sorti du pays de Vaud et même de toute la Suisse romande. J'ose assurer qu'il n'est venu personne après lui, dans ce pays-là, qui l'ait surpassé, peut-être même qui l'ait égalé[1]. »

Le synode qui se réunit en mai 1537 à Lausanne compta dans ses rangs tous les ministres des *pays romands*. Il s'assembla, non pas précisément pour formuler une constitution d'église, mais pour prendre connaissance de l'ordre arrêté par le souverain. Deux conseillers bernois présidaient. Il fut question, entre autres choses, des classes et de leurs règlements, et du serment des ministres[2]. Ce qui frappe à la vue de cette organisation, c'est l'exclusion systématique, semble-t-il, du peuple de l'église de la direction de celle-ci. Il n'y a là aucune trace de gouvernement populaire. Tout se règle et se décide entre les pasteurs et l'autorité civile.

[1] Ruchat, VI, pag. 353.
[2] Verdeil, II, pag. 56.

Nous savons cependant que telle n'était pas la manière de voir de Viret; mais c'est ainsi que les Bernois pensaient mettre le sceau à leur conquête.

Nous avons vu comment on avait été surpris et affligé de la décision arbitraire ensuite de laquelle Viret avait été relégué à la seconde place dans l'église de Lausanne. Cette confiance et cette estime pour le réformateur se fondaient sans doute sur ce que l'on connaissait déjà de ses vertus et de sa piété. Elles ne devaient point être démenties plus tard. Viret, envisagé comme *pasteur*, en rappelle l'idéal; il fut un modèle, tant à cause de son caractère que de sa doctrine et de sa science. Bucer[1], écrivant à Calvin, appelle Viret un « *homme vraiment pieux, prudent, et plein de cœur.* » Nous avons malheureusement peu de détails sur sa vie pastorale, mais nous pouvons être assurés qu'il donnait le meilleur de son temps à une église qui réclamait impérieusement de

[1] Bucer (1491-1551), pasteur et professeur à Strasbourg.

ses conducteurs un grand zèle et un dévouement sans bornes. Le 3 février 1545, il écrivait à Calvin : « Déjà depuis deux mois, je prêche tous les jours. » Cette même année, la peste faisait à Lausanne de grands ravages. Elle reparut encore en 1551, et à ce propos Viret écrit à son ami de Genève : « Je me prépare aux plus rudes combats, à moins que le Seigneur ne me prenne un des premiers. »

Il y avait tout à faire au milieu de ce peuple à peine dégagé des langes du catholicisme. Or nul mieux que Viret n'était à même d'accomplir cette œuvre. Il était l'homme le plus éminent du clergé vaudois, en même temps que le plus aimé et le plus respecté. Pendant les 22 années qu'il consacra fidèlement à l'église de Lausanne et du pays de Vaud, son activité fut aussi diverse qu'étendue. Si sa charge comme pasteur était grande ; si, d'un autre côté, les exigences de l'œuvre le conduisaient fréquemment, et quelquefois pour plusieurs mois, soit à Genève, soit à Berne, soit à Neuchâtel[1],

[1] Et même à Strasbourg, comme l'annonce le livre de Viret : *De la communication aux cérémonies des papistes*. Préface. 1558.

par-dessus tout cela Viret était encore *professeur* de théologie.

Nous avons eu précédemment l'occasion de constater combien, au moment de la conquête, l'instruction publique dans le pays de Vaud laissait à désirer. A cet égard, la réforme apporta immédiatement un remède au mal. Seulement, à l'origine, le mal était infiniment plus grand que le remède, et c'est peu à peu, lentement, que les choses se modifièrent d'une manière sensible. On reconnut, au moins, de bonne heure, la nécessité d'un enseignement supérieur pour former des pasteurs. Viret instruisait lui-même des prêtres convertis et des jeunes gens qui voulaient se consacrer au ministère de la Parole. Cela ne pouvait suffire, et le réformateur réclama bientôt la fondation d'une *Académie*. Celle-ci fut établie en 1537 à Lausanne et Viret se vit tout naturellement chargé de son organisation. Il y enseigna de 1536 à 1558 et il expliqua, en particulier, les livres du Nouveau Testament. Il avait proposé au gouvernement de Berne d'appeler Farel

comme professeur, mais Leurs Excellences redoutaient le zèle ardent et la rude franchise de celui dont elles avaient autrefois si bien utilisé les talents et elles le repoussèrent. Par contre, Théod. de Bèze et Gessner furent agréés et professèrent quelque temps à l'Académie de Lausanne. Celle-ci ne reçut pas à l'origine le nom qu'elle porta bientôt après. Elle était alors essentiellement un séminaire : il fallait former des pasteurs capables et instruits. C'est dans le chœur de la cathédrale que se donnait l'enseignement théologique et que Viret professait. Les leçons, fondées sur la Bible, étaient plutôt des prédications que des cours systématiques. Expliquer la Bible et combattre le papisme, telle était la tâche de l'enseignement théologique ; tels étaient les besoins de la réforme et les armes des réformateurs. Pendant quelques années, Viret demeura seul chargé de l'enseignement de la théologie[1]. « En ce temps, dit Pierrefleur[2], l'on commença d'édifier colléges d'estudes tant latin, grec qu'hébrieu en

[1] Gindroz, pag. 179,180.
[2] Pag. 200.

la ville de Lausanne, aux despends des seigneurs de Berne; plus, estoyent entretenus au dit Lausanne, douze escholiers aux despends des dits de Berne et s'appelloyent les dits jeunes escholiers *les enfans de messieurs.* »

Trois ans après la fondation de l'Académie, on sentit le besoin de lui adjoindre un autre établissement qui préparât les jeunes gens aux études supérieures. En conséquence, le 30 octobre 1540, on institua un grand *collége*, à l'organisation et à la direction duquel Viret eut encore une grande part conjointement avec Antoine Saunier principal à Genève, qui, dans ce but, séjourna pendant une année à Lausanne[1].

Dans l'intervalle écoulé entre la fondation de l'Académie et celle du collége, Viret s'était marié en 1538. Il épousa une de ses combourgeoises, Elisabeth Turtaz d'Orbe, dont il n'eut probablement point d'enfants. Voici comment Pierrefleur décrit ce mariage : « Le dimanche

[1] Gindroz, pag. 28-35.

6e jour d'octobre ont esté faites à Orbe les nopces de P. Viret prédicant de Lausanne, avec Elizabeth, fille de P. Turtaz; et les espousa Guillaume Pharel[1]. » Nous savons fort peu de choses sur la famille du réformateur et sur sa vie domestique. Nous manquons malheureusement trop de ces détails généralement si goûtés du lecteur et qui, le faisant pénétrer dans l'intérieur de la maison, lui parlent de l'époux et du père. Viret perdit sa femme en 1546. Il paraîtrait, d'après ce que renferme à son sujet la correspondance de son mari, que sa santé aurait été toujours délicate. Viret en était très préoccupé. Il voudrait, écrit-il à Calvin (28 juillet 1545), pouvoir courir à Genève, pour consulter leur ami commun, le médecin Textor. « Elle mourut d'une manière très édifiante, dit Ruchat, et entre autres discours pleins de consolation qu'elle tint avant que d'expirer, elle dit qu'elle voyait les cieux ouverts[2]. » Pierrefleur prétend à tort, sans doute, que dans le récit que Viret fit des derniers mo-

[1] Pierrefleur, pag. 184.
[2] Ruchat, VI, pag. 356.

ments de sa femme, il y avait *tant de folies*, que chacun s'en moquait et qu'il fut interdit, ce qui expliquerait sa disparition totale. Nous ne saurions prêter foi à de telles affirmations.

Viret se remaria, en 1547, avec Elisabeth Laharpe. Les historiens l'ont dite fille d'un bourgeois de Genève; cela n'est pas impossible, mais il est plus probable qu'elle était de Lausanne. Viret en eut deux filles qu'il mentionne quelquefois dans ses lettres à Calvin[1]. L'une d'elles épousa un Français nommé Reyf. Dans le cours de ce récit, nous aurons encore une fois à rappeler la femme et les filles de Viret. Les meilleures relations existaient entre les épouses des deux réformateurs, et, après un séjour que fit la femme de Calvin chez Viret, celui-ci exprime à son collègue de Genève le désir qu'ils auraient eu de voir ce séjour se prolonger et la reconnaissance qu'ils en éprouvent, (29 janvier 1548.) A la nouvelle de la mort

[1] Dans les lettres manuscrites de Viret à Calvin (biblioth. de Genève), le premier salue presque toujours le second de la part de sa femme et de ses filles.

d'Idelette de Bure, la femme de Viret profondément affligée, fait dire à Calvin qu'elle a perdu celle qu'elle regardait comme une *sœur très chère*.

CHAPITRE II.

Divers séjours de Viret à Genève. — Opposition des bailliages mixtes à la réforme. — Institution du PLUS. — Liberté relative laissée aux ministres. — Atteintes portées à cette liberté par le pouvoir. — Commencement des luttes entre Leurs Excellences et Viret sur la discipline ecclésiastique. — Etendue de la tâche imposée au réformateur vaudois. — Il prend en main les intérêts des chrétiens étrangers persécutés et des églises voisines. Théod. de Bèze, collègue de Viret dans le professorat. — Quelques années de repos. — Lettres de Viret aux martyrs de Lyon. — Nouvelles luttes avec le gouvernement de Berne. — Principes de Viret sur la discipline. — Berne établit des consistoires. — Les ministres et professeurs vaudois cités à Berne. — Viret et Valier déposés. — Démission de 1559.

Bien que fixé à Lausanne, Viret faisait de temps à autre des séjours au dehors et particulièrement à Genève. Nous l'y rencontrons en 1540, comme le prouvent les registres officiels du temps. Calvin, exilé par les ennemis d'une réforme sérieuse, s'était retiré à Strasbourg, d'où il s'était rendu à la diète ecclésiastique de Worms, transférée ensuite à Ratisbonne. Son départ avait laissé le champ libre

au parti des libertins dont l'action, désastreuse pour la foi et les mœurs, menaça bientôt l'œuvre de la réformation d'une ruine complète. Dans ces conjonctures on sentit le besoin qu'on avait d'un homme tel que Calvin et les regards des bien pensants se tournèrent vers lui. Mais, à la seule idée de rentrer dans Genève, où il avait tant souffert, le courage du grand réformateur semblait l'abandonner. Il écrivait à Viret : « Tu me dis que si j'abandonne Genève, l'Eglise est en danger. Hélas ! je ne puis répondre autre chose que ce que j'ai dit : Il n'y a pas de lieu qui m'épouvante autant que Genève ; non que j'aie aucune haine contre eux, mais j'y vois tant de difficultés, que je me sens incapable d'y subvenir. Chaque fois que la mémoire des temps passés me revient, mon cœur se glace d'épouvante[1]. » Lorsque pourtant il se décida à revenir, comme il ne pouvait, de quelque temps, quitter l'Allemagne, il écrivit (novembre 1540) qu'en l'attendant on demandât « M. P. Viret demeurant à Lau-

[1] Gaberel, I, pag. 321.

sanne. » Ce dernier, répondant à l'appel, faisait savoir, à son tour, qu'il voudrait répandre son sang pour Genève, et qu'il « était prêt à faire tout ce qui lui serait possible, ayant obtenu licence de Messieurs de Berne. » Ceux-ci le prêtèrent pour 6 mois à l'église de Genève, et, à ce propos, Calvin écrivait à Farel : « J'ai appris avec une grande joie que l'église de Genève possède Viret : je puis maintenant espérer que le danger est passé. » La douce prédication de cet homme de Dieu ramena en effet beaucoup de gens aigris par les querelles du passé[1]. Mais Viret, de son côté, désirait vivement un prompt retour de Calvin, et voici ce que portent les registres du Conseil à la date du 28 février 1541 : « Maître P. Viret expose qu'il serait bien convenable d'écrire encore une fois à maître Calvin, afin de se transporter par decà ; pour avoir confrontation par ensemble pour pourvoir à notre église, ordonné de lui écrire[2]. » Le réformateur vaudois insistait auprès de son collègue de Genève, pour qu'il rentrât au plus

[1] Gaberel, I, pag. 321.
[2] Idem, I, pièces justificatives, pag. 115.

tôt dans la cité repentante. Dans une lettre datée de Genève, 2 février 1541, après avoir constaté les grands et heureux changements survenus dans l'état religieux de cette ville, pendant l'absence de Calvin, il ajoute: « C'est quand la cire est molle qu'il faut la façonner; c'est quand les arbres sont jeunes et flexibles qu'il faut les infléchir, car après qu'ils seront devenus forts, tu les briserais plutôt que de les courber[1]. »

Calvin, cédant enfin à toutes ces sollicitations, quitta l'Allemagne, et en septembre de cette même année, il était de nouveau dans les murs de Genève. Il souhaitait grandement de garder Viret auprès de lui, et c'est dans ce sens qu'il écrivit à Myconius, le priant de plaider la cause de Genève auprès de Leurs Excellences. « J'ai de plus belles espérances encore pour l'avenir si on me laisse Viret. Toutes les fois que je pense à son départ, je suis plus mort que vif; mais je crains que le Sénat se montre peu facile[2]. » En effet, Berne

Lettres manuscrites, Bibliothèque de Genève, 116.
Sayous, pag. 169.

rappela Viret, non il est vrai sans avoir passablement prolongé le congé qu'elle lui avait accordé. On voit par les mots qui précèdent quel cas Calvin faisait de notre réformateur. Viret demeura à Genève jusqu'au 12 juillet 1542. A la date du 13 mai 1544, nous voyons son nom figurer encore dans les registres genevois sous cette rubrique: « Les prédicans de Genève, mons. Calvin. *Maystre Pierre Viret...* »

Nous avons vu que bien des années encore après la dispute de Lausanne et l'établissement officiel de la réforme, celle-ci avait de la peine à se faire accepter partout dans notre pays. La position des bailliages mixtes de Grandson et d'Orbe et Echallens apportait, en particulier, un grand obstacle au triomphe définitif de la foi nouvelle. Ces bailliages étaient devenus le refuge des partisans du catholicisme et des foyers d'opposition au protestantisme. Berne sentait le danger de cette situation et bien qu'il eût été établi en principe que les deux communions y jouiraient d'une égale protection, on

en vint peu à peu à gêner le culte catholique et finalement on décréta l'étrange institution du PLUS. La réforme et le catholicisme se virent tour à tour les objets d'une ballottage et celle des deux communions qui obtenait le plus de voix était regardée comme la meilleure. C'est ainsi que l'on comprenait alors les droits de la conscience. Viret, lui aussi, ne s'aida que trop à faire triompher ce mode de vivre, particulièrement à Orbe, où le *plus* ayant été réclamé le lundi 30 juillet 1554, une majorité de 18 voix donna gain de cause à la réforme; la messe fut abolie, malgré une protestation de Fribourg, et les biens ecclésiastiques furent réunis au domaine médiat des deux villes[1]. Viret, écrivant d'Orbe, les 17 et 23 janvier 1554, raconte à Calvin qu'il attend dans cette ville les députés de Berne et de Fribourg qui devaient s'y rencontrer pour le *plus*. Il exprime son espoir d'un succès manifeste. Cependant la victoire ne devait pas être obtenue sans lutte, grâce surtout aux ruses

[1] De Gingins, pag. 114.

de quelques catholiques très ardents qui eurent soin de cacher le jour du vote aux réformés afin qu'ils ne fussent pas en nombre. Les délégués de Fribourg manquèrent aussi à l'appel et Viret dut attendre là 12 jours, inutilement, semble-t-il, si la date indiquée plus haut comme décisive est exacte[1]. Il eût été infiniment préférable, pensons-nous, que la cause de la réforme, c'est-à-dire, celle de l'Evangile et de la vérité, triomphât par sa seule vertu et par la force de persuasion qui lui est inhérente. Dès 1557, le pays de Vaud tout entier appartint à la réformation, sauf toutefois quelques paroisses pauvres du bailliage d'Echallens.

Aussi longtemps que la réforme rencontra des adversaires nombreux, Leurs Excellences de Berne se montrèrent faciles à l'égard des ministres; ceux-ci jouirent d'une assez grande liberté. Il était prudent de laisser s'implanter solidement le nouvel ordre de choses et de ne pas en compromettre le succès par une limita-

[1] Lettres de Viret; manuscrits, Biblioth. de Genève, 116.

tion maladroite de l'exercice du ministère évangélique. Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que la liberté accordée d'abord à la nouvelle église ait été toujours respectée: pendant le laps de temps que nous venons d'indiquer, elle reçut, au contraire, plus d'une atteinte, et l'histoire des luttes de l'église avec le pouvoir ombrageux de Berne forme un chapitre important dans la vie du réformateur vaudois.

Déjà aux premiers jours de l'église vaudoise, Viret avait essayé d'établir un ordre sévère parmi les membres du troupeau. Lorsque plus tard, en 1542, il revint de Genève, il eut à soutenir de grands combats et rencontra bien des difficultés, soit de la part des ennemis encore nombreux de la réforme des mœurs, soit de la part des théologiens bernois qui attaquaient ses vues théologiques et ecclésiastiques. Il faut, en effet, que l'état de l'église de Lausanne, à cette époque, ait été réellement bien triste, car, à peine était-il de nouveau au milieu d'elle, que Viret écrivait à Calvin: « Je suis venu, j'ai vu et j'ai été confondu. Plût à

Dieu que ce que nous avions entendu dire de cette église n'eût pas été si vrai[1] ! » A cela s'ajoutait, pour notre réformateur, le chagrin que, par son manque de zèle et d'esprit chrétien, lui causait un de ses collègues. C'est sans doute de lui que, sans le nommer, il disait : « Jamais, au jugement de tous, une plus grande plaie et une plus mortelle n'a été infligée à l'église. »

Le double fardeau du pastorat et de la direction de l'église, sans parler du professorat, retombait donc sur Viret seul. Son activité suffisait cependant à tout et il trouvait encore du loisir pour composer et publier ses ouvrages. De toutes parts, on s'adressait à lui et on lui demandait des services. C'est ainsi qu'après avoir refusé à un des premiers fidèles de Genève, Louis Bernard, de prendre chez lui son neveu et de l'instruire, il se voit cependant contraint par les prières de leurs parents de recevoir de jeunes Bernois. Sa maison, dit-il alors, est pleine et ses provisions tirent à leur

[1] Lettres, 21 juillet 1542.

fin ; vu les exigences de son ministère, il souhaite d'être complétement déchargé du soin des enfants.

En même temps qu'il dépensait ainsi, au service de l'église et du prochain, des forces déjà bien limitées par l'état habituel de sa santé, Viret prenait à cœur les intérêts des autres églises réformées. En 1545, nous le rencontrons à Berne où, de concert avec Farel, il est venu plaider la cause des Vaudois du Piémont persécutés. En 1549, il se rend en diverses fois à Genève, pour aider Calvin dans sa lutte contre les libertins.

En 1550, Viret obtint un collègue aimable et distingué en la personne de Théodore de Bèze, qui professa à l'académie de Lausanne. C'est alors, et pendant quelques années encore, que notre réformateur put goûter un repos dont il avait grand besoin. En 1552, il visita Calvin, accusé d'avoir fait Dieu auteur du mal. Viret et Farel prirent devant le Conseil la défense de leur collègue qui fut absous. En 1552 et 1553, le premier éprouva un bien vif

chagrin à l'occasion des 5 étudiants français qui furent brûlés à Lyon ; l'un d'eux avait été à son service comme familier et secrétaire. Il leur adressa, à plusieurs reprises, des paroles d'encouragement, en même temps qu'il fit inutilement des dépenses considérables pour délivrer de prison un autre jeune chrétien. Voici quelques-unes des consolations que Viret offrait à ces hommes destinés au martyre :

« ..... Il ne faut pas douter que Dieu, par sa providence, ne vous ait amenés à ceux qui vous détiennent prisonniers, afin que vous leur fussiez en témoignage pour sa vérité, et que vous fussiez leurs juges pour elle, au lieu qu'ils pensent être les vôtres. Car la Parole de Dieu est mise en la bouche de ses serviteurs, afin qu'ils jugent par elle tous les hommes de la terre..... Recevez donc comme de la main de Dieu tout ce qui vous adviendra, dites toujours avec Job : Le nom de Dieu soit béni !.... Dieu sait ce qu'il a à faire de vous, et ce qu'il veut faire. S'il veut être glorifié en votre vie, il est assez puissant pour vous la garder, mal-

gré tous vos ennemis. S'il veut être glorifié par votre mort, votre mort ne vous sera point mort, mais vraie vie. Car vous en avez la promesse de celui qui ne trompe ceux qui s'attendent à lui.....[1] » A d'autres martyrs. Viret écrivait encore : « Et s'il advient qu'il plaise au Seigneur de lâcher la gueule du lion, et de lui délier les pattes pour vous déchirer, ayez recours aux armes desquelles Jésus-Christ, qui est l'agneau de Dieu et le lion de Juda, vous a fournis. Puisque lui, qui est le pasteur, envoie les brebis qui lui sont données en charge du Père, nous sommes tous certains qu'il ne les envoie pas pour les laisser dévorer et périr[2]. »

En 1555 et 1556, les luttes entre le gouvernement de Berne et le réformateur vaudois recommencèrent plus ardentes que jamais. Voici à quelle occasion. Les chefs des libertins, chassés de Genève, s'étaient réfugiés dans le

[1] *Epoques de l'église de Lyon ;* Lyon 1827, pag. 101-104.

[2] *Idem.* pag. 141. — Voir *Epistres aux fidèles, etc.;* 1559, lettre XVI.

pays de Vaud où ils se virent accueillis et défendus par Leurs Excellences hostiles à Calvin. Ces chefs répandaient à plaisir des accusations et des calomnies contre le réformateur de Genève[1] et contre Viret, à tel point que ce dernier fut obligé d'aller à Berne se justifier. A la vérité, il fut absous, mais après avoir été traité avec peu de considération. Ce fut là le prélude des combats définitifs qui allaient avoir lieu entre lui et l'autorité bernoise.

Quelle était au fond la véritable cause du débat? La voici : « Comme Farel, Viret partageait, sans réserve, les idées de Calvin sur la réforme morale du troupeau et n'en voyait la base que dans une discipline sévère exercée à la fois par l'Eglise et par l'autorité[2]. » Les trois réformateurs de la Suisse romande regardaient l'excommunication comme un droit d'institu-

[1] Calvin fut mêlé à la lutte qui se poursuivait dans le pays de Vaud, entre Viret et le gouvernement bernois. Il était en butte aux attaques de quelques ministres de ce pays (entr'autres de Zébédée, dont le nom revient souvent dans la correspondance de Viret avec Calvin), et il écrivit à cette occasion plusieurs lettres aux seigneurs de Berne. Voir J. Bonnet, *Lettres de Calvin;* Paris 1854, 2 vol.; passim.

[2] Sayous, pag. 170.

tion divine. « Ils s'étonnaient et s'indignaient d'être obligés d'admettre à la sainte cène des hommes grossièrement ignorants et notoirement vicieux[1]. » Ils demandaient donc de pouvoir examiner auparavant *la foi et les mœurs* de ceux qui se présentaient à la table sacrée. En 1557, Viret insiste à Berne, auprès des sénateurs, sur ce qu'il ne pourrait à l'avenir distribuer les sacrements, si auparavant on n'établit dans l'Eglise « cette discipline par le moyen de laquelle on peut distinguer entre les pourceaux, les chiens et les brebis, selon l'institution de Christ[2]. » Il voulait donc introduire à Lausanne les règlements ecclésiastiques et les mœurs de Genève. A l'exemple des libertins de cette dernière ville, ceux de Lausanne murmuraient. Bien plus, le principe que Viret voulait faire triompher blessait les Bernois, parce qu'il leur semblait donner à l'Eglise une influence excessive et qu'ainsi il était à leurs yeux une usurpation sur l'autorité maîtresse[3].

[1] Gindroz, pag. 37.
[2] Manuscrits, 116. Biblioth. de Genève.
[3] Sayous, pag. 170.

Viret n'admettait qu'un Etat chrétiennement logique, dont le règne de Dieu faisait le seul vrai fondement[1]. « Dieu seul nous peut donner loy parfaite, selon laquelle il nous convient gouverner... Si cela y est, alors il n'y a forme de gouvernement quelconque ayant fondement en cette loy de Dieu, qui ne soit convenable à la société humaine et à toutes républiques auxquelles Dieu présidera. Au contraire, si cela n'y est, il ne faut attendre sinon une horrible confusion[2]. » L'ambition de Berne, la soif qu'elle avait du pouvoir absolu en toutes choses, la crainte qu'elle éprouvait que ce pouvoir suprême ne fût compromis ou menacé, voilà ce qui explique son opposition aux vues plus démocratiques de Calvin en matière d'Eglise, et sa résistance aux essais tentés par Viret. Berne ne voulait pas partager, elle voulait entièrement dominer. Le Conseil de Lausanne, plus disposé à suivre ses pasteurs dans la voie qu'ils désiraient frayer, fit dans ce sens quel-

[1] Olivier, pag. 924.
[2] Viret, *Instruction chrestienne*, I, 256.

ques règlements, bientôt mis de côté par d'autres venus de Berne.

Cependant Viret ne cédait point. La nécessité de la discipline dans l'Eglise était pour lui un point capital. « L'Eglise, écrivait-il, peut se passer de discipline, si elle se peut passer de l'administration et de l'usage de la Parole de Dieu et des sacrements en tant que la Parole et les sacrements n'y peuvent estre deuement administrez sans icelle[1]. » Il s'adresse au peuple lui-même. Il prêche beaucoup sur le devoir d'assister au service divin et d'observer les préceptes de la réformation. Accompagné de ses deux collègues Valier et Arnaud Bane, diacre, il se présente le 13 mars 1558 devant le Conseil des Soixante, pour le prier de prendre en main la cause de la liberté de l'Eglise. Le Conseil refusa. Un peu moins de deux siècles plus tard, un autre Vaudois, un autre défenseur des droits de son pays, le major Davel, demandait à ce même Conseil la liberté de sa patrie, comme Viret avait réclamé celle

[1] Exposition famil. des principaux points du catéchisme. *Inst. chrest.* I, 91.

de l'Eglise. Tous deux furent également repoussés.

Viret mécontent menace de ne pas donner la cène si l'on n'accorde pas le droit d'excommunication qu'il réclame. Sur l'invitation pressante de Berne, le Conseil de Lausanne s'efforce de calmer le réformateur[1]. Mais la lutte recommence bientôt ensuite des prédications de plusieurs ministres qui parlent en faveur de la prédestination. La liturgie, le catéchisme donnent également lieu à des débats irritants. Primitivement on se servait de ceux de Calvin, mais Berne les remplaça par d'autres. Les ministres qui avaient porté en chaire le sujet de la prédestination furent déposés, malgré les protestations de la classe de Lausanne.

Afin de donner quelque satisfaction aux demandes des ministres, et surtout, pensons-nous, afin de détourner l'attention et de faire cesser une lutte qui l'indisposait, Berne établit en chaque paroisse un *Consistoire* ou tribunal de mœurs, composé des pasteurs, d'un certain

[1] Ruchat, édition Vulliemin, tom. VI, pag. 258.

nombre de laïques et du juge ou du châtelain de la localité; tribunal privé du pouvoir d'excommunier et dont l'inutilité devait à la longue être pleinement reconnue. Viret et ses collègues ne se laissèrent pas donner le change, et encore une fois, ils résistèrent. Il fut alors question d'une nouvelle organisation de l'Eglise vaudoise. Viret, qui en avait été prié, prépara un plan d'après les principes de Calvin. L'Eglise devait se gouverner elle-même et ne point dépendre des corps politiques. Les desiderata exprimés étaient les suivants : Un synode régulier; le droit pour l'église de choisir ses pasteurs; le gouvernement de l'église confié à un comité relevant de cette dernière; la doctrine, affaire des pasteurs; les tribunaux de mœurs, laissés au pouvoir civil; la discipline ecclésiastique à plusieurs degrés[1]. Viret profita de l'occasion pour exposer nettement sa pensée, soit sur la défense de prêcher sur la providence de Dieu ou sur la prédestination, soit sur l'usage

[1] Archinard, pag. 129-132.

que Berne avait fait des biens ecclésiastiques[1]. Pendant le cours de ces discussions avec Leurs Excellences, Viret avait publié un écrit intitulé : *Les diables blancs*[2], dialogue dirigé contre le despotisme que les Bernois faisaient peser sur l'Eglise vaudoise. Le Conseil de Berne irrité au plus haut point ordonna à douze des ministres et professeurs vaudois de comparaître devant lui le 15 août 1558. Les procédés sommaires et impératifs qu'il employa n'étaient pas de nature à rétablir la paix. Quelques jours après, le 24 du même mois, Viret écrivait à Calvin : « J'ai plus de soucis cuisants que personne d'autre. Je suis entre l'enclume et le marteau, tellement que je ne sais de quel côté me tourner. » Il se plaint de ceux qui auraient dû l'aider et qui l'abandonnent. Il paraît que Bèze parlait de quitter Lausanne et Viret en était affligé. « J'espère, cependant, ajoute-t-il, que Dieu ne me privera pas de ses

[1] Voir un extrait de ce projet dans Ruchat (édit. Vulliemin), VII, pag. 302.

Renfermé dans l'ouvrage plus considérable : *Le monde à l'empire et le monde démoniacle.*

directions[1]. » Néanmoins, peu de temps après, Théod. de Bèze se retirait à Genève auprès de Calvin.

Viret, profondément découragé et inquiet sur l'issue probable de ces luttes, exprimait la crainte que ses adversaires ne voulussent pas traiter sérieusement la question, mais cherchassent à l'intimider lui-même ou à le priver de sa liberté. Ses ennemis lui reprochaient ses relations et son intimité avec Calvin. Tout cela, dit-il, ne le fera pas renoncer à la cause qu'il défend : « Ou je ne serai plus leur pasteur, ou cette licence sera réprimée[2]. » Mais contrairement à l'exemple que venait de lui donner son collègue Théod. de Béze, et estimant qu'il était de son devoir de ne céder qu'à la force, il refusait de quitter son poste volontairement. Il se disait sans doute que, dans ce différend avec l'autorité civile, de grands intérêts étaient en jeu : la liberté de l'Eglise, les droits et les devoirs du ministère évangélique. S'il n'apercevait pas encore aussi clairement qu'il a été possible de

[1] Manuscrits, 116. Biblioth. de Genève.

[2] Lettre du 3 septembre 1558.

le faire depuis, les périls que présente pour le développement normal et efficace de l'Eglise, la protection accordée à celle-ci par l'Etat, il avait cependant un sentiment trop vrai de la nature spirituelle de l'Eglise, et de son indépendance légitime vis-à-vis du pouvoir civil, pour ne pas résister aux empiétements de ce pouvoir dans un domaine qui n'est pas le sien. Mais, quand est-il arrivé qu'une autorité temporelle, ayant la force en mains, ait, dans une lutte semblable, respecté les droits de l'Eglise et renoncé à l'emporter sur elle? Au reste, — et ceci pourrait aider à comprendre la ténacité déployée des deux côtés, — toutes ces luttes ne furent pas le résultat d'un simple démêlé théologique, sur des questions de dogme ou de discipline, il y avait là-dessous une question d'indépendance et de vie nationale pour tout un peuple. L'Eglise et la patrie se voyaient également asservies.

Le 25 janvier 1559, Viret, qui n'avait pas cessé de prier Leurs Excellences de faire droit à ses demandes, était déposé ainsi que son col-

LIVRE V.

Viret à Genève, en France et en Béarn. (1559 à 1571.)

CHAPITRE PREMIER.

Viret se retire à *Genève;* il y est nommé pasteur. — Succès de sa prédication. — Ses talents oratoires. — Il revoit et publie des ouvrages. — Santé chancelante. — Viret part pour *Nîmes*. — Il y prêche, donne des leçons de théologie. — Ministère béni; conversions au protestantisme. — Douceur et modération de Viret. — Les temples sont rendus aux catholiques. — M. de Crussol. — Nouvelles conversions au protestantisme. — Viret a-t-il été à Paris en qualité de pasteur?

C'est à Genève que Viret exilé se retira. Appelé par les vœux de Calvin et de l'église tout entière, il y était installé comme pasteur le 2 mars, et plus tard (le 25 décembre), il recevait la bourgeoisie conférée également à Calvin. Il obtint en outre une pension de la république.

La prédication de Viret fut extrêmement goûtée; plus même, semble-t-il, que celle de

Calvin, bien que les registres du temps mentionnent simplement le succès des deux réformateurs en constatant « une multitude prodigieuse aux sermons de messieurs Calvin et Viret. » Il n'est pas hors de propos de faire connaître en quelques mots les talents oratoires de notre célèbre compatriote. « Viret, dit M. Sayous, paraît avoir été un des orateurs les plus remarquables de la réforme[1]. » « Il avait, selon Verheiden, une parole si douce qu'il tenait son auditoire constamment éveillé et attentif. Son style avait tant de force et une harmonie si caressante à l'oreille et à l'esprit, que les moins religieux parmi ses auditeurs, les plus impatients pour d'autres, l'écoutaient sans peine et avec complaisance. On eût dit, à les voir comme suspendus à ses lèvres, qu'ils auraient voulu le discours plus long[2]. » Le fait suivant démontre également la réalité de cette éloquence : « à Lyon, prêchant en pleine rue, sa dialectique était si entraînante qu'il convertit plusieurs milliers d'âmes à la foi en

[1] Sayous, pag. 173.

[2] Præstantium aliquot theologorum effigies. Cité par Borrel.

Jésus-Christ, seul sauveur du monde, et que, par la seule force de son éloquence, il arrêtait ceux qui passaient par là sans dessein de l'entendre et les engageait à l'écouter jusqu'à ce qu'il eût fini[1]. »

Il ne reste malheureusement que peu de traces de l'éloquence de Viret[2], et, pour en juger, nous devons nous en rapporter au témoignage de ses contemporains et en particulier de Théod. de Bèze, qui le met au-dessus de tous par le charme du discours: « Il disait proprement ce qu'il voulait[3]. » Au moyen de ces quelques données, nous pouvons donc nous représenter quelle place distinguée Viret occupait dans la chaire chrétienne. Son éloquence ne ressemblait pas à celle si liée et si nerveuse de Calvin, dont chaque parole était une sentence. Il ne fallait chercher en elle ni beaucoup de force, ni une imagination brûlante, ni des morceaux d'éclat; mais elle était pleine

[1] Melchior Adam, cité par Borrel.

[2] Il existe à la Bibl. publ. de Genève cinq sermons de Viret sur des textes du chap. LXV d'Esaïe: mais ce manuscrit, d'une lecture difficile, semble avoir été jusqu'ici peu connu.

[3] Théod. de Bèze, *Vrais pourtraits*.

d'onction, en même temps qu'incisive, douce autant que persuasive. Les paroles de Viret remplies d'harmonie, s'insinuaient doucement dans les cœurs et les amenaient à Jésus-Christ[1]. Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici une prière que le réformateur vaudois prononçait, paraît-il, assez habituellement avant sa prédication. Nous l'insérons dans l'Appendice. (E.)

A Genève, Viret, moins chargé d'occupations qu'à Lausanne, consacra une partie de son temps à revoir et à publier des ouvrages. Les deux années qu'il passa aux côtés de Calvin, son ami, durent lui paraître aussi courtes qu'agréables. On voit, par plusieurs de ses lettres, combien il aimait Genève et combien lui allait l'atmosphère ecclésiastique de ce boulevard du protestantisme au XVIe siècle. Mais sa santé s'affaiblissait; elle réclamait un climat plus doux. Le célèbre médecin *Benoit Textor*[2] lui conseilla le séjour du Midi, et le

[1] Chenevière, pag. 277, 278; Haag.

[2] Le même auquel Calvin dédia son Commentaire sur la 2e Ep aux Thessaloniciens.

gouvernement de Genève lui accorda un congé. Ce ne fut pas sans peine, « vu, lit-on dans les registres du Conseil, le danger qu'il pourra courir d'être insulté par les ennemis de la religion, et vu que, plusieurs savants nous ayant déjà quittés, notre ville finira par être dépourvue d'habiles gens [1]. »

Dans ce même temps, plusieurs des églises du sud de la France demandaient instamment à celle de Genève de leur envoyer des prédicateurs. C'est alors que Viret fut prêté à l'église de *Lyon*. Là, il tomba fort malade et il désira rentrer dans sa patrie pour y respirer l'air natal. Les tentatives faites auprès de Leurs Excellences pour obtenir cette permission n'aboutirent pas. Encore Viret aurait-il obtenu de revenir à Orbe et d'y vivre comme un particulier, en renonçant à toute activité missionnaire. Mais proposer de telles conditions, c'était repousser le réformateur, qui n'eut plus devant lui d'autre parti à prendre que de céder aux appels des églises du Midi. Il se décida pour

[1] Haag.

celle de *Nîmes*. Il laissa à Genève sa femme et ses enfants et partit pour sa destination, où il arriva le 6 octobre 1561. Il avait alors 50 ans. Il fut accueilli à bras ouverts et avec tous les honneurs possibles. Deux ans plus tard, il écrivait aux fidèles de Nîmes : « J'ai été reçu de vous comme un ange qui vous eust été envoyé de Dieu. Et ceste tant bonne affection et volonté que vous avez déclaré envers moi en ma première arrivée, n'a pas été pour une bouffée, ains a depuis toujours continué et s'est toujours augmentée de plus en plus. Ce néantmoins vous ne l'avez pas fait pour rien que vous en vissiez digne en ma personne. Car il semblait à me voir que je n'estoye, que comme une anatomie sèche couverte de peau, qui avoye là porté mes os, pour y estre enseveli, de sorte que ceux-là mesme qui n'estoyent pas de notre religion, ains y estoyent fort contraires, avoyent pitié de me voir, jusques à dire : qu'est venu faire ce pour homme en ce pays? N'y est-il venu que pour y mourir? Et mesme j'ai entendu, que quand je montay la première fois en chaire, plusieurs

me voyant craignoyent que je ne défaillisse en icelle, avant que je peusse parachever le sermon. . . . . de Lyon, 7 Décembre 1563[1]. »

Le surlendemain de son arrivée, Viret prêcha dans l'église des Observantins, sur *la foi de St. Pierre.* Le 14 novembre, il dirigea un colloque, au sein duquel il consacra au ministère Trophime Picheron et Jean Rougier. Le 23 décembre, dans une nouvelle assemblée de même nature, il imposa les mains à Simon Compagnon, Jean Moynier et Antoine Copier[2]. Sa santé paraissait se fortifier. Le consistoire, dont il avait été élu président, le chargea de donner des leçons de théologie et il s'acquitta de cette tâche avec zèle, régularisant les études, et contribuant à augmenter le nombre des étudiants, en engageant des avocats et des jeunes gens instruits à se consacrer au ministère de la Parole[3]. Plusieurs d'entre ces derniers lui donnaient de grandes espérances[4].

[1] Instruct. chrest. Epître aux fidèles de Nîmes.

[2] Haag.

[3] Borrel, pag. 33.

[4] Lettre à Calvin, 5 décembre 1561.

Viret n'avait été prêté que pour deux mois à l'église de Nîmes; mais ce temps écoulé, le Conseil de Genève accorda une prolongation de congé au réformateur. Son ministère dans la première de ces villes fut abondamment béni. Les temps étaient cependant bien mauvais; temps de troubles, de dissensions et de guerres civiles. A l'approche des troupes royales et par conséquent catholiques, les fidèles de l'église de Nîmes s'attendaient à des violences. C'est ce que nous apprend une lettre de Viret à Calvin (20 octobre 1561). Quelques jours après (30), une nouvelle lettre annonçait au réformateur de Genève les massacres de Montpellier. La tranquillité existait encore à Nîmes, mais ce n'était pas sans peine que Viret contenait « *dans le devoir* » les réformés de la ville et des environs: parfois même, il ne réussissait pas à empêcher les dégâts commis par eux dans les temples[1]. Néanmoins il déploya toujours une grande douceur et une

[1] Lettres manuscrites, 116. Bibl. de Genève.

grande charité, au sein de cette population, inflammable comme toutes celles du Midi.

Le jour de Noël, Viret reçut publiquement dans la communion réformée Louis de Montcalm, prieur de Milhaud en Rouergue, qui entraîna aux nouvelles doctrines la Vaunage. En même temps que lui, abjuraient aussi l'abbesse de Tarascon et plusieurs des religieuses de l'abbaye de St.-Sauveur, converties par la parole, toute empreinte de l'amour chrétien, du réformateur. Ces abjurations eurent lieu dans la cathédrale dont les protestant s'étaient emparés deux jours auparavant [1]. A ce même moment 8000 convertis ou soi-disant tels demandaient à participer à la sainte cène. Viret s'affligea de ces succès, qui lui paraissaient trop rapides pour être durables; il craignait que beaucoup de ces conversions ne provinssent d'une certaine exaltation de l'esprit. Il fut même sur le point de se retirer, étant alors sollicité par plusieurs églises, entr'autres par celles d'Orléans, de Montauban, à se rendre

[1] Borrel, pag. 36.

dans leur sein; toutefois il prolongea encore son séjour à Nîmes.

La conduite de Viret, ayons-nous dit, fut, vis-à-vis de ses adversaires, toujours marquée au coin de la plus vraie charité. Ainsi, un pasteur vaudois, prédicant à Nîmes, d'abord jaloux des succès de son collègue, fut ramené par lui à des sentiments plus fraternels; ainsi encore, lorsque parut l'édit royal (17 janvier 1562) qui ordonnait aux réformés de rendre les temples enlevés par eux aux catholiques. On pouvait s'attendre à quelque résistance, ou tout au moins à quelque hésitation de la part des protestants. Viret conseilla à ses coreligionnaires la soumission, et le 20 janvier les temples étaient livrés à leurs anciens propriétaires, tandis que les réformés continuaient l'exercice ordinaire de leur culte à l'hôpital, hors de la ville[1]. « Il n'est pas question du fait, disait le réformateur, mais seulement de l'accessoire. » La lettre qu'à ce propos il écrivit aux ministres du Languedoc témoigne de la bonne foi des

[1] Bèze, III, pag. 88.

chefs de la réforme. « Nous avons donc bien à louer Dieu de la grâce qu'il nous fait, et notamment de ce qu'on dissimule beaucoup de choses qui ont esté faites témérairement par les nostres, lesquels ne pouvaient échapper que pour la vie si les edicts du Roy estoient exécutés à la rigueur. Et le pourroient estre à la vérité, si par l'obéissance maintenant requise de nous, nous ne réparons aucunement les fautes commises par trop grande témérité et licence de ceux qui les ont commises, car quand tout sera bien advisé, ce seroit une chose fort dangereuse s'il estoit permis aux peuples de s'eslever de leur autorité pour entreprendre choses si grandes, et usurper à eux la puissance, l'autorité et exécution qui n'appartient qu'aux Roys et aux magistrats députés par iceluy, suivant la voye ordinaire qui nous est monstrée es Sainctes-Escritures[1]. »

Le gouverneur du Languedoc, M. de Crussol, fut si charmé d'une telle conduite qu'il désira voir le réformateur. Viret se rendit au-

[1] Voir la lettre tout entière dans de Bèze, I, pag. 557.

près de lui, à Villeneuve-d'Avignon, et, sur son désir, il prêcha devant lui et devant ses officiers, dont plusieurs vinrent ensuite à Nîmes abjurer le catholicisme. Une conversion, due encore au zèle du réformateur et qui fit également du bruit, fut celle de Nicolas de Calvière, du présidial de Nîmes.

Le 2 février de cette même année (1562), Viret dirigea à Nîmes les délibérations d'un synode provincial qui dura dix jours, et dans lequel quatre nouveaux candidats furent consacrés au saint ministère [1].

Est-il vrai que, vers la fin de 1561, Viret, ayant été appelé à Paris, obtint la permission d'y résider jusque dans l'été de 1562, et s'y rendit effectivement? Cela paraît à peine possible. Pasquier [2] assure qu'il prêcha au *Patriarche*. Bayle conteste ce fait [3]. Quoi qu'il en soit, dit M. Sayous, on lit dans les registres de la république de Genève, à la date du 30 dé-

[1] Haag.

[2] 1529-1615, avocat-général, écrivit des : « *Recherches sur la France.* »

[3] *Dict. hist. et crit.*, art. Viret.

cembre 1561 : « On prête Pierre Viret à l'église de Paris, où l'on espère qu'il fera beaucoup de fruit et contribuera à convertir le Parlement. » S'il était allé réellement à Paris, ajoute M. Sayous, il y serait resté du moins fort peu de temps, puisqu'en janvier 1562, nous le retrouvons à Nîmes, exhortant à la soumission aux édits du roi. En résumé, MM. Haag, par un rapprochement de dates très concluant, démontrent que ce séjour à Paris ne peut avoir eu lieu.

CHAPITRE II.

Séjour de Viret à *Montpellier*. — Il y prêche avec succès et y prolonge son séjour pour motifs de santé. — Adieux à Montpellier et à Nîmes. — Tolérance de Viret; le jésuite Auger. — Retour de Viret à Genève. — Nouveau départ pour la France. — *Lyon*. — Sentiments réciproques des deux communions. — Les rassemblements des réformés. — Ils s'emparent de la ville. — Désordres. — Zèle de Viret pendant la guerre et la peste. Son influence sur les partis. — Le quatrième synode national. — Intrigues des jésuites. — Viret propose une dispute de religion; elle n'a lieu que par écrit. — Activité littéraire de Viret, à Lyon. — Il est expulsé de cette ville et se réfugie à Orange.

Sa santé étant toujours chancelante, Viret eut la pensée de se rendre à *Montpellier*, afin d'y voir les médecins. Il quittait Nîmes, satisfait de l'état de paix dans lequel vivaient les deux communions. A Montpellier il fut également très bien reçu; on voulait l'y garder. Il n'y perdit point son temps et y eut de grands succès, surtout auprès des religieux. Le 18 février, il prêcha dans le temple de *la Loge*, de-

vant un concours prodigieux de fidèles, parmi lesquels on remarquait quelques-uns des médecins et des chirurgiens les plus célèbres de la faculté [1]. « Le présidial y assista en corps, et le premier consul Jacques David, seigneur de Montfermier, avec le chapeau rouge et les hallebardiers, comme viguier, conduisit au prêche le dit Viret depuis son logis; les étrangers venaient en foule à Montpellier pour l'entendre [2]. »

La famille de Viret était restée à Genève; Calvin y rappelait ce dernier et son temps de congé était achevé. Cependant, le 23 mars, il écrivait à son collègue pour excuser ses retards. Le poison qui lui avait été donné autrefois avait déterminé des lésions intérieures ; mais un traitement salutaire lui fut ordonné par les médecins Rondelet et Saporta. Cette cure le retenait encore à Montpellier. En outre, les routes étaient peu sûres à cette époque de perturbations intérieures.

Appelé à *Toulouse*, Viret prétextant l'état

[1] Borrel, pag. 48.
[2] Haag.

de sa santé, ses devoirs vis-à-vis de l'Eglise de Genève et les troubles du moment, refusa d'y accepter la place qui lui était offerte. Cependant, il est très probable qu'il fit au moins une visite à Toulouse, car dans deux lettres datées de Montpellier (avril 1562), il parle de son départ pour cette ville comme d'une chose arrêtée [1]. Le jour de Pâques, 29 mars, il fit sa dernière prédication à Montpellier, et étant revenu à Nîmes, le 21 mai, il y prêcha pendant trois jours de suite dans la cathédrale. Ce furent là ses adieux à l'Eglise; le 25, il partait pour Lyon [2].

C'est en retournant à Genève que Viret eut l'occasion de donner un grand exemple de tolérance et de charité chrétienne. Le Dauphiné était alors ravagé par le trop fameux baron huguenot Des Adrets. Viret, arrivant à *Valence*, apprend qu'un jésuite, Edmond Auger, est condamné à mort et va être conduit au supplice. Aussitôt, il s'occupe activement à empêcher l'exécution de la sentence. Ses supplications ne

[1] Lettres manuscrites. Bibl. de Genève. 116.
[2] Borrel, pag. 48.

trouvant aucun écho dans le cœur du cruel baron, Viret détache lui-même la corde, saisit le jésuite dans ses bras, et déclare que si Auger est pendu, il partagera son sort. La population émue et entraînée prend hautement parti pour Viret et emmène en triomphe le jésuite et le réformateur. Auger, relâché, s'engagea, dit-on, à prêcher la foi évangélique; mais s'il fit cette promesse, il ne tarda pas à l'oublier complétement.

Cette fois-ci Viret ne fit, paraît-il, que traverser Lyon, sans s'y arrêter. La première guerre civile venait d'éclater, et les protestants étaient les maîtres de la ville depuis le 1er du mois (mai) [1]. Au bout d'un an environ, le 15 mars 1563, le réformateur se présenta devant le Conseil de Genève, pour lui exprimer combien il était affligé que l'état de sa santé l'obligeât encore à aller passer le reste de ses jours dans un climat plus doux. La réponse du Conseil est digne d'être conservée. « Il a été arrêté de lui donner un congé honnête, et de

[1] Haag.

lui dire qu'on le remercie de ce que Dieu s'étant servi de lui pour planter son évangile dans cette ville, il avait servi cette église avec tant d'édification et d'utilité, de sorte que tout le public et les particuliers lui en avaient une obligation qui ne s'effacerait jamais de leur souvenir, et l'on a résolu de lui donner tout ce dont il aurait besoin [1]. »

L'église de Lyon arrêta alors Viret au passage et lui adressa un appel auquel il répondit favorablement, après avoir obtenu l'agrément du Conseil de Genève [2]. A ce propos, nous lisons dans l'*Epistre aux fidèles de l'Eglise de Nismes:* « Le Seigneur m'a fait cognoistre par expérience que ce n'est pas aux ministres de choisir les lieux, ni d'aller et courir où bon leur semblera, mais là où il lui plaira les envoyer. » Pour remplir un poste tel que celui de Lyon, il fallait un homme comme notre réformateur. Les protestants et les catholiques, en nombre presque égal, étaient animés, les uns à l'égard des autres, de sentiments hos-

[1] Sayous, pag. 175.
[2] Haag.

tiles [1]. Les réformés, qui n'avaient plus de temples, se réunissaient hors de la ville, dans les faubourgs. La nuit venue, ils parcouraient les rues en chantant des psaumes. Viret essaya d'abord de les contenir, mais sa présence et sa prédication produisant un effet tout contraire, ses auditeurs se montraient plus excités que jamais. Après le massacre de Vassy, les réformés irrités s'emparèrent, dans la nuit du 30 avril au 1er mai, et par un coup de main hardi, de la ville de Lyon. Il s'ensuivit des désordres dans les temples catholiques. Viret eut beaucoup de peine à apaiser les esprits. Ses efforts en ce sens ne cessent jamais. — Dans une fort longue épître, datée de Lyon 9 avril 1564, et qui se trouve en tête de l'ouvrage intitulé : *De l'authorité des Escritures*, le réformateur s'adresse à « *tous les citoyens et habitans de la ville de Lyon, tant d'une religion que d'autre*, » et il les exhorte à la paix et au support mutuel.

En juin, le Consistoire de Lyon fit deman-

[1] Schmidt, *P. Viret*, pag. 54.

der à Genève qu'on lui laissât encore son pasteur. Celui-ci était cependant si faible, qu'il doutait de pouvoir continuer. Il fit néanmoins, pendant la guerre et la peste qui décimèrent Lyon, des efforts surhumains pour maintenir son troupeau. Lorsque la ville fut assiégée par le baron des Adrets, protestants et catholiques furent également menacés, mais Viret maintint par son influence le respect des personnes et des propriétés. Les archives de Lyon en font foi. Le 19 juin 1563, la messe fut rétablie à Lyon par les troupes catholiques.

Lorsque, malgré les difficultés sans nombre qui furent apportées par Charles IX à sa convocation, le quatrième synode national se réunit le 10 août de cette année-là à Lyon[1], Viret en fut nommé modérateur et secrétaire. La principale question débattue fut celle du *baptême*. On décida que : « le sacrement administré par un homme doit être annexé à sa qualité, autrement il faut fouler aux pieds

[1] Voir sur les difficultés de cette convocation : *Lettres de Viret*, manuscrits, 116. Bibl. de Genève.

l'autorité de Jésus-Christ [1]. » L'état de l'église de Lyon était alors très satisfaisant. « Elle augmente de jour en jour, » dit Viret à Calvin. (Lettre du 28 juillet 1563.)

Les jésuites, jaloux de l'influence de notre réformateur, se concertèrent sur les moyens d'arrêter son activité. Ils obtinrent (14 décembre 1563) de Charles IX un édit qui interprétait et confirmait celui d'Amboise par lequel il était défendu aux réformés français d'avoir des pasteurs étrangers [2]. Mais, grâces à l'intervention des autorités catholiques de Lyon, Viret fut expressément excepté de cette mesure et put poursuivre son ministère. Ses ennemis, ne se tenant point pour battus, dirigèrent leurs attaques d'un autre côté. Viret, qui avait conservé un bon souvenir de l'effet produit par les disputes de religion en Suisse, désirait en provoquer une à Lyon. Il disait que c'était « par la discussion publique et non par l'épée et le

[1] Les actes généraux de ce synode se trouvent dans : *la France protestante*, X, Pièces justificatives.

[2] Borrel, pag. 49.

feu que la question pouvait être tranchée. En exposant au moyen de la presse les opinions différentes, tous peuvent s'instruire, comme les juges dans un procès[1]. » Ce ne fut qu'en 1565 que le minime Jean Ropitel et le jésuite Auger consentirent à traiter quelques questions et seulement par écrit. Ces hommes présentèrent une série de thèses, auxquelles Viret répondit en exposant les principes évangéliques. Lui-même adressa à ses adversaires douze autres questions et les fit imprimer, mais on ne sait s'il y fut répondu[2].

Malgré la faiblesse de son corps, Viret composa et publia à Lyon un certain nombre d'ouvrages importants, entr'autres sa grande *Instruction chrestienne;* un traité sur les prières des prêtres catholiques; trois livres sur l'autorité des saintes Ecritures; le pouvoir des clefs et la dispute touchant la vraie et la fausse Eglise; un écrit satirique sur la messe; une disserta-

[1] Schmidt, *P. Viret*, pag. 54.

[2] Dans la préface du livre sur l'*authorité des Escritures*, Viret se plaint vivement de ce que ses adversaires ont toujours refusé un entretien public. (Lyon, 9 avril 1564.)

tion sur la sainte cène; une sur la prescience divine ou la prédestination[1].

On ne sait pas exactement à quelle époque Viret quitta Lyon. Il y était encore, semble-t-il, le 20 septembre 1565, date d'une de ses lettres à Coligny[2]. Le 4 octobre, la classe de Neuchâtel l'appela, à la place de Farel récemment décédé, mais il refusa. Lorsque le jésuite Auger était arrivé à Lyon, le bruit de son aventure à Valence s'était bien vite répandu; mais cet homme aussi lâche qu'ingrat, s'appliqua, dit-on, à obtenir du roi la proscription du réformateur dont la vue lui rappelait des souvenirs qu'il cherchait à effacer de sa mémoire.

Expulsé de Lyon, Viret se rendit dans la Valoire, où, selon un chroniqueur catholique, *il séduisit beaucoup de monde.* Sur le point d'être arrêté, il put heureusement s'enfuir et se réfugier à Orange[3].

[1] Schmidt, *P. Viret*, pag. 55.
[2] L'*Interim*, Epistre dédicatoire à Coligny.
[3] Haag.

CHAPITRE III.

Séjour de Viret à *Orange*. — Il y rencontre des ennemis. — Appelé à *Orthez*; professeur de théologie. — Ses visites à *Pau*. — Les troubles du Béarn. — Dangers que court le réformateur. — Le voile qui recouvre les derniers temps de sa vie. — Sa mort et sa sépulture.

Orange était alors soumise à Guillaume de Nassau. Viret y demeura environ deux ans. Nous n'avons, malheureusement, pu recueillir aucun détail de quelque valeur et de quelque intérêt sur cette époque de la vie du réformateur. Nous en sommes donc réduits à penser que son temps fut, comme par le passé, employé au service du Seigneur et à l'édification de l'Eglise[1]. La ville d'Orange, gouvernée par un prince évangélique, fut, au premier moment, pour Viret un asile dont le climat méridional

[1] Tandis qu'il était encore à Nîmes, Viret se vit déjà sollicité par l'église d'Orange à venir prendre sa conduite spirituelle. (Lettre de Viret à Calvin. Nîmes, 5 décembre 1561.)

convenait à sa santé. Cependant nous voyons par une lettre de lui aux magistrats de Genève, datée de *Pau* 16 mars 1567, qu'à Orange, non plus, les ennemis de l'Evangile ne le laissèrent point tranquille. Il se plaint des chagrins et des ennuis qu'ils lui ont causés, et s'estime heureux d'être en Béarn à l'abri de leurs attaques[1]. Viret ne devait donc point terminer sa carrière dans une ville qui devenait inhospitalière et qui, peu d'années après, allait, aussi bien que d'autres, être le théâtre des violences et des cruautés du parti catholique[2]. Dieu avait d'autres vues sur lui et voulait utiliser encore ailleurs son zèle et ses talents.

En 1567, la noble et pieuse mère d'Henri IV, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, appela en Béarn le réformateur réfugié à Orange. Ayant répondu à cet appel, il fut installé comme professeur de théologie à l'académie d'*Orthez*, fondée en 1566. Viret, reçu avec une grande

[1] Gaberel, I, pièces justificatives, 1.

[2] Voir, sur les massacres d'Orange, *Mémoires de l'état de France sous Charles IX* (1574).

déférence et beaucoup d'honneur, exerça bientôt autour de lui, par sa douceur et par sa charité, une influence décisive et générale. D'Orthez, où il résidait habituellement, il dut faire de fréquentes visites au dehors, et poursuivit, semble-t-il, jusqu'à son dernier jour, son œuvre missionnaire. C'est ainsi, comme nous venons de le voir, qu'il était à *Pau* en 1567. Dans la lettre aux magistrats de Genève, déjà citée, Viret parle de sa santé comme s'étant améliorée et du zèle de la reine pour l'avancement du règne de Dieu. Il exprime le désir de continuer là, dans ce pays, un ministère qu'il aurait voulu pouvoir achever à Genève. Il termine en remerciant les magistrats de leurs bontés à son égard, et fait des vœux pour eux.

En 1569, le repos du réformateur fut violemment troublé. Des troupes catholiques, sous le commandement du vicomte de Terride et du baron de Lusse, se jetèrent par ordre de Charles IX sur le Béarn, s'emparèrent d'Orthez, de Pau et d'autres places importantes, chas-

sèrent les professeurs de l'académie et firent prisonnier Viret, le plus célèbre et le plus redouté d'entr'eux. Il fut enfermé dans le château-fort de Chabanay et sa vie courut de grands dangers. Mais Terride comprima, dit-on, la fureur des rebelles catholiques, qui avaient juré la mort des ministres et particulièrement de Viret. Dans sa prison, il fut visité par les chefs les plus distingués de l'armée et par Terride lui-même, qui lui donna des marques positives d'estime et qui fit respecter sa famille par les rebelles [1]. Bientôt cependant les horreurs de la guerre qui dévastait le Béarn et la fureur des soldats et des catholiques entraînèrent la mort de plusieurs ministres. Si Viret et d'autres encore échappèrent à un sort semblable, c'est que Montluc avait obtenu de Terride qu'on les gardât en ôtages, jusqu'à ce qu'il eût recouvré la liberté de son guidon, prisonnier à Montauban [2]. Jeanne d'Albret, ayant enfin rencontré un général capable et dévoué, vit de nouveau ses états se ranger

[1] Vauvilliers, II, pag. 314.
[2] Vauvilliers, II, pag. 334.

promptement sous les lois. Le comte de Montgommery[1] s'avançait à la tête d'une armée en grande partie composée d'Allemands protestants. Terride assiégeait alors Navarreins; il en fut débusqué et se jeta dans Orthez, dont Montgommery s'empara bientôt au milieu d'atroces scènes de carnage. Terride se rendit et la capitulation stipula entr'autres choses que tous les ministres réformés pris en Béarn seraient mis en liberté et recouvreraient leurs biens[2]. Tandis que Montgommery reprenait Orthez, une autre troupe se rendait maîtresse de Chabanay, et Viret délivré était réinstallé dans sa place[3]. Le 23 août 1569 le général de la reine de Navarre entrait dans Pau et pour célébrer un si grand triomphe, en même temps que le rétablissement de l'autorité de Jeanne d'Albret, le peuple se rendait au temple et Viret y paraphrasait le psaume CXXIV[4].

[1] Ecossais, qui tua par accident le roi de France, Henri II, dans un tournoi, et devint un des chefs les plus redoutables des protestants.

[2] Vauvilliers, II, pag. 357.

[3] Schmidt, *P. Viret.*

[4] Vauvilliers, II, pag. 362.

A partir de ce moment, notre illustre compatriote disparaît peu-à-peu de l'histoire. Il est à croire que ses infirmités aggravées sans doute par les violences dont il venait d'être l'objet, ainsi que par les fatigues d'une vie tout entière consacrée à la gloire de Dieu et à la propagation de la vérité, le forcèrent à abondonner une carrière active et à chercher un repos qu'il avait si rarement et pour si peu de temps rencontré. Son œuvre était achevée; il laissait un nom vénéré dans les églises réformées de la France et de la Suisse romande: il laissait, en outre, des ouvrages qui devaient contribuer pour leur part à conserver la mémoire de ce nom. Enfin, le dernier de ce grand et glorieux triumvirat qui avait prêché la réforme en Suisse et en France, Viret, âgé de 60 ans, s'éteignit à Orthez. C'était en 1571, sans doute au printemps, car le 22 avril de cette même année, Jeanne d'Albret demandait à Genève un pasteur, qui pût remplacer l'homme que l'Eglise venait de perdre[1].

[1] Haag.

La dépouille mortelle du plus humble des réformateurs, entourée des honneurs que l'on décerne aux grands de ce monde, fut déposée dans le caveau des princes de Béarn. Mais il ne reste plus aucune trace de ces tombeaux fouillés et anéantis pendant les troubles du siècle suivant.

L'histoire a conservé un récit des derniers moments et des adieux de Jean Calvin, l'ami de Viret. Elle n'a point été aussi attentive à l'égard de ce dernier, et sur ce sujet nous ne pourrions que nous livrer à des conjectures. Mais, après tout, il serait aussi superflu qu'impossible de se représenter les scènes solennelles et touchantes qui ont pu se passer au chevet de ce mourant et les paroles qui se sont échappées encore des lèvres éloquentes de ce bourgeois d'Orbe, dont la terre étrangère conservera les cendres jusqu'au grand jour de la résurrection. A la pensée de cette fin ignorée, dans le pays de l'exil, et de cette tombe que nous ne verrons jamais, nous répétons avec confiance, cette parole des saints Livres :

« *Toute sorte de mort des biens-aimés de l'Eternel est précieuse devant ses yeux !* » (Ps. CXXI, 15.) Viret fut un de ces bien-aimés de l'Eternel, une de ces âmes d'élite qui, après avoir été vaincues par la grâce, se livrent tout entières à leur Maître et se vouent sans réserve à son service. L'amour pour Dieu, voilà le drapeau des soldats du Christ, voilà ce qui, au jour du combat, fait de chacun d'eux un héros ou un martyr.

LIVRE VI.

Viret envisagé comme écrivain.

CHAPITRE PREMIER.

Activité littéraire des réformateurs. — Les œuvres de Viret, son style. — Ses ouvrages didactiques; *Instruction chrestienne; La métamorphose chrestienne.* — Sa théologie.

En voyant les difficultés qu'il y avait à rendre compte, même d'une manière succincte, de la part prise par Viret au mouvement littéraire de la réformation naissante, nous avons hésité un moment à écrire ce dernier livre; cependant, et malgré ce que l'on est autorisé à attendre de travaux postérieurs sur ce sujet, il nous a paru que cette biographie de notre réformateur serait par trop incomplète, si elle ne présentait pas aux lecteurs tout au moins un coup d'œil sur les œuvres imprimées de l'un des pères de l'Eglise réformée. Notre pensée, du reste, n'est

autre que de donner une analyse très sommaire, mais aussi exacte que possible, des matières contenues dans les nombreux écrits de Viret[1]. Nos lecteurs ne réclameront sans doute pas de nous une exposition plus détaillée, à laquelle il faudrait consacrer beaucoup de temps et qui exigerait, en outre, des capacités que nous ne nous connaissons pas. Nous avons lu ou parcouru soigneusement tous ceux des ouvrages de Viret qu'il a été en notre pouvoir de nous procurer; mais, en maintes occasions, particulièrement pour certains jugements que nous n'osions porter nous-même, nous avons consulté et suivi les consciencieuses *Etudes* de M. Sayous et nous ne croyons pas que nous eussions pu trouver un meilleur guide.

Ce n'est pas seulement par leur prédication et par leur enseignement oral que les réformateurs ont agi sur leurs contemporains, c'est encore par leur activité littéraire. Cette dernière

[1] Comme le lecteur trouvera, à l'*Appendice*, une liste détaillée des ouvrages de Viret, nous nous bornerons souvent, dans le cours de cette étude, à indiquer par les premiers mots de son titre le livre dont il sera parlé.

était d'une absolue nécessité. Il n'était, en effet, pas possible aux chefs de la réforme de se transporter en tous lieux pour y répandre les doctrines qu'ils proclamaient et défendaient. Quels que fussent la promptitude et le dévouement avec lesquels ils entreprenaient de fréquents voyages « si pénibles à cette époque ; quelles que fussent l'étendue et la régularité de leur correspondance, ils n'auraient pu suffire ainsi à tout le travail de rénovation qui s'accomplissait, satisfaire à tous les besoins qui se manifestaient, en même temps que repousser les attaques de leurs nombreux adversaires. Les réformateurs ont donc cherché à suppléer au petit nombre des prédicateurs de l'Evangile et des interprètes de la vérité chrétienne, en écrivant et en écrivant même beaucoup. Leur activité en ce sens a été grande, elle a été extraordinaire, si l'on tient compte de la quantité et du genre des écrits sortis de leur plume, aussi bien que de la multiplicité de leurs autres occupations. Ils étaient appelés à pourvoir à tout dans l'église restaurée ; prédication, enseignement, administration, tout retombait sur

eux. En écrivant, nos réformateurs accomplissent donc une œuvre, ou une partie essentielle de leur œuvre générale. Ils ont devant eux un public très mélangé et ils s'adressent tantôt aux savants, tantôt aux ignorants. Obligés de se faire ainsi tout à tous, il se peut qu'ils n'aient pas excellé dans tous les genres.

Envisagés comme écrivains, les réformateurs de la Suisse romande offrent entre eux des différences notables. Ainsi Farel, qui n'était pas un homme de cabinet, ne prend la plume que contraint par la nécessité; rien ne l'y eût naturellement poussé. Il en est autrement de Viret et de Théod. de Bèze, par exemple. Mais ce qu'ils ont de commun, c'est que, dans leurs écrits, ces hommes vont droit à l'essentiel. Ce trait est particulièrement sensible dans leurs premières productions littéraires; ils se bornent à exposer les doctrines de la Bible considérée par eux comme règle unique de la foi, et ils évitent avec soin le terrain glissant de la théologie proprement dite. A cet égard, Calvin ne tarda pas à exercer sur eux tous une influence très marquée. Le grand théologien de la ré-

forme française éclipsa, comme penseur, Farel, Viret et bien d'autres; mais il leur apprit aussi à écrire d'une manière plus utile, en apportant lui-même une grande précision et une grande netteté dans l'exposition des doctrines[1].

Les écrits de Viret sont très nombreux; la *France protestante* n'en compte pas moins de 47. (F.) Il est vrai cependant que plusieurs ouvrages réunis en un même volume sont aussi indiqués comme existant à part. Tous, à des degrés divers, sans doute, ils sont remplis de science et d'esprit, contrairement à cette assertion de l'auteur sur lui-même: « *Cómbien que je ne sache pas beaucoup et que je n'aye guère veu*[2]. » — « On y remarque, dit Ruchat, une vaste érudition, une littérature surprenante, une connaissance exacte de tout ce que l'antiquité sacrée et profane, grecque et latine, renferme de plus beau et de plus curieux, une connaissance profonde de la Bible et de la théologie; personne dans la Suisse romande ne l'a égalé,

[1] Chenevière, pag. 293, 301.

[2] *Disputations chrestiennes*; advertissements, pag. 25.

et si l'on entreprenait de réimprimer ses ouvrages, ils se feraient lire avec fruit et plaisir par tout ce qu'il y a de gens savants et de bon goût. » Si ce jugement de notre écrivain ecclésiastique est peut-être empreint de quelque partialité, il donne cependant à connaître en quelle estime Viret était tenu, comme écrivain, par ses lecteurs les plus compétents, au siècle passé. Lui-même, dans sa modestie, n'élevait aucune prétention à la gloire littéraire et au nom d'auteur. Dans ses *advertissements aux chrestiens*, préface de ses *disputations chrestiennes*, il ne s'estime pas digne d'imiter l'exemple des grands et savants hommes qui ont publié leurs travaux; mais il réclame pour lui l'avantage d'avoir abandonné le latin pour le français[1], ce qui donne, dit-il, à ses écrits une couleur populaire, leur facilite l'accès à toutes les classes et leur permet d'être plus utiles.

Composés très rapidement, et pour les nécessités d'une lutte journalière, les ouvrages de Viret devaient se ressentir de cette précipitation.

[1] Il a cependant mis au jour plusieurs ouvrages écrits en latin.

Ils renferment, en effet, des négligences, des redites, des mots que la langue n'a point acceptés, des digressions fréquentes, qui rompent l'enchaînement des pensées; la phrase s'allonge souvent beaucoup et elle est chargée d'incidentes. L'auteur en convient lui-même, mais les yeux fixés sur le but qu'il s'est proposé, il ne craindra pas pour l'atteindre de se servir des termes qu'il aura sous la main: « Cognoissant, dit-il, la portée du pais auquel je suis, j'ay quelquefois usé expressément d'aucuns motz, qui ne seroyent pas receuz de ceux qui s'étudient à la pureté de la langue françoise: mais je fay cela pour condescendre en la rudesse et capacité des plus ignorans, qui entendent mieux ces motz prins de leur langage que des autres plus exquis..... Si Amos qui estoit un bergier et plusieurs autres prophètes de basse condition, n'ont pas usé de stile si haut et magnifique et n'ont pas parlé tant profondément et tant doctement que David le prophète royal, ou ce grand orateur Esaïe, de la lignée royale, et nourry en les courtilz, ils n'ont pas pourtant laissé que d'estre prophètes et de parler par

l'esprit de Dieu[1]. » Calvin disait de Viret : « Si vous voulez un travail court et rapide, ne le confiez pas à notre prolixe ami Viret. » Cependant « à côté des négligences et des défauts nécessaires d'une composition hâtive et comme improvisée, on ne saurait méconnaître dans les œuvres de Viret les parties d'un écrivain habile et original. Souvent son allure est sans grâce ni fermeté, le tissu de sa phrase est lâche et distendu, comme sa pensée est développée et allongée à l'excès[2]. » « Je suis orateur assez lourd, dit-il, je ne parle pas le langage attique, ne fort orné, ne rhétorique[3]. » Et pourtant, malgré ces défauts, le réformateur Vaudois est un véritable écrivain ; il a un remarquable talent de style, il est mordant, clair et véhément ; il a de la franchise, de la hardiesse ; il s'élève jusqu'à l'indignation, et ne s'interdit pas les accents de l'ironie. Ses ouvrages se lisent bien ; ils se lisent facilement et intéressent souvent au plus haut point, alors même

[1] *Disput. chrest.* Advertissements, pag. 34, 35.
[2] *Sayous, I.* pag. 222.
[3] *Disput. chrest.* Advertissements, pag. 33.

que les sujets traités ne rentrent plus dans les préoccupations de nos temps modernes. En lisant ces livres maculés et jaunis par les siècles, nous ne sommes pas surpris de l'influence étendue et profonde qu'ils ont pu exercer au moment de leur apparition. Encore à l'heure qu'il est, ils entraînent souvent et captivent le lecteur. Viret a donc des morceaux trop bien écrits, pour qu'on puisse lui contester une place parmi les meilleurs écrivains de son époque. Il est logique; au milieu des développements les plus longs, il retrouve l'idée qu'il poursuit: il la présente avec beaucoup de netteté.

Les réformateurs ne cherchant pas à briller dans le monde littéraire, se soucient peu des phrases arrondies, des fleurs de rhétorique, « comme si, dit Viret, on escrivoit pour la langue et pour l'apprendre seulement pour jaser, comme les pies et les perroquetz, non pas plus tost pour instruire l'esprit, l'âme et la conscience[1]. » Ces hommes donc veulent agir; chacun de leurs ouvrages est une *action*, un

[1] *Disput. chrest.* Advertissements, pag. 36.

coup porté d'une main ferme et sûre. Leur but constant est la gloire de Dieu, l'avancement de son règne, le triomphe de la vérité et la chute de l'erreur. « Au surplus je ne requier pour tout le labeur que j'ay pris à enseigner par tels moyens, ceus-la qui en pourront faire leur profit, sinon que Dieu y soit honoré, et que ceux qui s'en pourront servir s'en servent à l'honneur d'iceluy et à leur édification : et que ceus qui n'en auront point affaire, louent Dieu, s'ils ont déjà tant profité qu'ils n'ayent plus besoin de manières d'enseigner tant familières[1]. » Ainsi s'exprime le réformateur, dont les livres furent si bien accueillis, si goûtés et tellement lus, qu'ils sont devenus extrêmement rares.

La part de Viret, comme écrivain de la réforme, est en effet l'instruction du peuple. Il veut présenter dans son développement complet la doctrine réformée « aux poures (pauvres) simples gens et aux plus ignorans[2]. » Il écrit pour les « rudes. » Il n'est pas douteux que

[1] *Instruct. chrest.*, préface générale, I, fin.
[2] *Instruct. chrest.*, I, préface.

cette forme n'ait beaucoup contribué à rendre ses écrits plus populaires. L'auteur cherche, avant tout, à se mettre à la portée de ses lecteurs; il veut être compris, il vise à produire une impression positive, à donner aux esprits une impulsion dans un sens très déterminé.

Viret, disciple de Calvin, a donc exposé au peuple la théologie de son maître et l'a défendue contre le catholicisme; seulement leurs méthodes d'enseignement sont parfois différentes. Le premier commence à écrire dès 1544 et explique successivement le décalogue et le symbole des apôtres. En 1564, il ajoute à ces traités d'autres écrits et en forme son « *Instruction chrestienne, en la doctrine de la loy et de l'Evangile et en la vraye philosophie et théologie, tant naturelle que supernaturelle des chrestiens.* » Cet ouvrage considérable est un recueil de volumineux dialogues par demandes et par réponses. Tous les sujets sont abordés par l'auteur, et il est bien rare qu'il s'en tienne exclusivement à celui qu'il a déclaré vouloir traiter. Il fait, à propos de tout,

une dépense prodigieuse de connaissances et on dirait qu'il n'est aucune branche des sciences divines et humaines qu'il n'ait abordée et diligemment étudiée; aussi répète-t-il souvent les mêmes demandes et les mêmes réponses, se condamnant ainsi à paraître diffus et sans ordre. Du reste, ses idées, sur ce point, sont énoncées dans l'épître qui ouvre *l'Exposition familière des principaux points du catéchisme.* « Quand, dit-il, il est question d'enseigner les plus simples, il vaut mieux estre un peu plus long et plus clair que trop brief et estre obscur. »

Voici, en abrégé, la division et le contenu de *l'Instruction chrestienne.*

Viret fait précéder ce qu'il appelle lui-même *la grande Instruction* de sommaires et de catéchismes qui en sont comme les introductions. L'auteur annonce qu'il livre au public trois volumes, dont il indique les matières au verso du titre ; mais nous n'en avons jamais trouvé que deux, reliés en un seul, in-folio. La *préface générale* est commune à tout l'ouvrage. Elle est suivie de *l'épistre aux fidèles*

de Nismes à laquelle nous avons emprunté quelques citations. Puis viennent : 1° *Le sommaire des principaux points de la foy et religion chrestienne.* 2° *le brief sommaire de la doctrine chrestienne.* Les préfaces particulières de ces deux premiers écrits sont fondues et reproduites dans la préface générale. 3° *Exposition familière des principaux points du catéchisme.* Ces trois écrits furent d'abord imprimés à part. 4° *Du combat des hommes contre leur propre salut*, précédé de l'*épistre aux nobles et bourgeois de la ville d'Orbe,* que nous avons déjà citée. 5° *Exposition sur les 10 commandements de la loy,* précédée de *l'advertissement pour toutes principautés*, etc. C'est là l'ouvrage le plus considérable de ce premier volume.

Le second volume de l'Instruction porte un titre un peu différent: *Exposition de la doctrine de la foy chrestienne*, etc. Il s'ouvre par une épître *aux fidèles de l'église de Montpellier*, Lyon, 12 décembre 1563, et renferme un unique ouvrage de 904 pages, *l'Exposition*

du symbole des apostres, contenant la déclaration des articles de la foy.

Reprenons ces différents écrits et analysons-les sommairement.

I. Dès la première page de la préface générale, Viret annonce le but qu'il se propose; il écrit « pour éclairer ceux-là même qui, tout en se disant chrestiens, prouvent, par leurs paroles et leur vie, leur ignorance réelle du christianisme. »

Les trois sommaires de l'introduction « comprennent suffisamment, c'est l'auteur qui parle, tous les points principaux de toute la doctrine que le Seigneur a de tous temps proposée à son Eglise, tant par ses prophètes que par ses apôtres[1]. » Le *Sommaire* est, en effet, un résumé de tout ce qu'il importe de bien connaître dans les matières de la foi. Le *Brief sommaire* présente sous une forme encore plus concise, mais dialoguée, le même enseignement. L'*Exposition familière* est un dialogue déjà assez volumineux et où tous les sujets des som-

[1] Préface générale, I, 1.

maires sont développés en même temps que d'autres, jusqu'ici négligés. L'*Exposition sur les 10 commandements*, etc.[1], traite fort longuement les matières en question et forme ainsi une série de dialogues, en 417 pages. Les détails qui n'avaient pu trouver place dans les sommaires surabondent ici : l'auteur touche à tout ce qui, de près ou de loin, entre dans le texte de la loi de Dieu.

II. L'*Exposition du symbole*, etc. Viret parle ici de la foi et des sujets qui s'y rapportent; mais comme il n'estime pas que rien soit étranger à la religion, il aborde complaisamment une foule de questions qui ont parfois l'air quelque peu étonné de se trouver réunies sous le même chef. Elles ont pour objets les faits de la nature et de la création, l'astronomie, la météorologie ; un des paragraphes traite « *des tonnerres, esclairs, foudres et tempestes et de l'espouvantable artillerie de Dieu, et de l'escole et météores des athéistes, épicuriens et tyrans.* » Ensuite viennent la

[1] Nous analyserons plus loin les dialogues du *Combat des hommes*, etc.

physique et la chimie, la géométrie et la géographie, l'histoire naturelle et la médecine. Des articles semblables sont suivis d'autres sur l'image de Dieu en l'homme et les deux natures en Christ. Viret tire de tout cela des conclusions justes et ingénieuses sur la grandeur, la puissance, la majesté et l'infinité de Dieu; sur le devoir des hommes de l'honorer; sur la connaissance de soi-même.

Au milieu de toutes ces dissertations entassées, semble-t-il, un peu pêle-mêle, nous distinguons une étude particulière physique et morale de l'homme, que l'auteur appelle le *petit monde;* c'est de l'anatomie d'où surgit une *théologie naturelle.* La nature étudiée avec soin est, en effet, pour Viret, un livre qui, avec la Parole de Dieu, enseigne l'homme. Dans la nature et dans l'homme, tout est image et reçoit une application morale et spirituelle. Ainsi, comme le corps est l'enveloppe de l'âme, les organes du premier sont les intruments de la seconde : il est donc naturel qu'après avoir décrit le corps, Viret traite « de la nature de l'âme, de ses vertus et offices. »

Ce dernier sujet est aussi vaste qu'important; l'auteur s'y attache avec sérieux, il parle de la vérité et des moyens de la trouver, de « *la lumière naturelle et supernaturelle que Dieu a donnée à l'homme,* » de la volonté et des affections de l'âme. C'est par là que se termine ce second volume et l'*Instruction* elle-même, puisque, selon toutes apparences, le 3e volume, qui devait renfermer un traité complet de la *Rédemption,* n'a pas vu le jour.

Tel est le contenu de cet énorme recueil dialogué, qui s'appelle l'*Instruction chrestienne.* Le lecteur, nous le craignons bien, trouvera cette analyse un peu sèche, mais, à moins que de rééditer Viret en l'abrégeant, nous ne voyons pas trop ce que nous pourrions faire d'autre pour donner une idée du vaste champ d'idées qu'il a parcouru et cultivé. Au reste, l'*Instruction*, tout en établissant théoriquement les doctrines scripturaires, n'en a pas moins, comme on a pu le reconnaître, une tendance pratique très positive. Ainsi, l'auteur prend à partie ceux qu'il appelle les *athéistes,* c'est-à-dire les philosophes naturalistes et les

savants qui, partant du principe de libre examen, arrivent à des conclusions contraires aux doctrines de la réforme. « Ils ne sont pas, dit-il, comme plusieurs desquels on peut bien dire qu'ils sont savants médecins, mais non pas qu'ils soient bons chrestiens. Car il y en a plusieurs qui abusent tant malheureusement de la science qu'ils ont en cest art, qu'au lieu d'apprendre à cognoistre Dieu le créateur de la nature et des corps humains à l'entour desquels ils travaillent journellement, et de monter jusqu'à ce grand Dieu par la cognoissance qu'il leur donne de soy en ses créatures, ils s'arrêtent seulement à nature comme les philosophes et médecins payens qui luy ont plus attribué qu'à Dieu le créateur d'ycelle [1]. »

Le caractère de l'enseignement familier se retrouve constamment dans les autres écrits du réformateur, enseignement détaillé et toujours plein d'images et de comparaisons empruntées volontiers aux sciences naturelles. Les objets

[1] *Inst. chrest., Ep. aux fidèles de Montpellier.*

qui s'offraient aux études de l'homme de cabinet et du penseur, étaient alors beaucoup moins séparés, tranchés, que de nos jours, où nous voyons surgir à tout instant quelque *spécialité* dans une branche ou dans une autre de la science. Les réformateurs embrassaient le cercle presque entier des travaux de l'esprit et faisaient tout rentrer, de gré ou de force, dans le cadre de leurs écrits. Tous les sujets leur fournissaient des points d'appui, des arguments dans la défense de la vérité. Ils faisaient flèche de tout bois et leurs ouvrages fournissent des preuves abondantes de leur dextérité à découvrir tout ce qui pouvait servir la cause de l'évangile. Ainsi, par exemple, un poëte de l'antiquité latine, Ovide, dans un ouvrage que nous possédons encore, faisait subir aux créatures qui peuplent notre globe, des changements étranges, des métamorphoses fabuleuses et ridicules. Viret oppose ingénieusement « les *métamorphoses* de la parole de Dieu à celles des *rêveurs philosophes* et *poëtes menteurs* [1],

[1] *La Métamorphose chrestienne.*

c'est-à-dire la transformation du pécheur corrompu en chrétien purifié.

La première partie de la *métamorphose,* intitulée l'*Homme*, renferme quatre dialogues : 1° L'*homme naturel ;* l'auteur montre ici l'infirmité naturelle de l'homme et les causes de sa misère. Dans le 2°, l'*homme difformé,* on voit comment l'homme s'oublie soi-même, comment il se contrefait. Entr'autres choses curieuses, il y a là une description anatomique et morale de la *langue* d'une très grande originalité. Tout en décochant de temps à autre des traits malins contre les prêtres et les ordres religieux, Viret s'attaque aussi aux guerres et aux engins meurtriers : ils rendent l'homme semblable à la brute. 3° *La transformation des âmes*. Ici, il est surtout question de la nature et de l'immortalité de l'âme. 4° L'*homme réformé*. Différence de l'homme d'avec les autres animaux : la vraie image de Dieu en l'homme; l'homme devient tel que Dieu le veut.

La seconde partie n'est pas moins bizarre que son titre; c'est l'*Eschole des Bestes* ou le

Bon Ménager. Elle comprend huit dialogues. La Bible nous renvoie souvent aux animaux; ils instruisent l'homme; ils lui donnent par leur vie ou leurs habitudes d'excellentes leçons. Ce sont ces leçons elles-mêmes que l'auteur recueille avec soin et qu'il présente à ses lecteurs. 1° Les *œconomiques*. Les *fourmis* et les *araignées* font habilement leurs provisions d'hiver, avant qu'il soit trop tard. 2° Les *politiques*. Les *abeilles* ont une organisation civile parfaitement en règle. 3° L'*art militaire*. 4° Les *arts*. De nouveau, les *abeilles* et les *fourmis*, ou bien les *renards*, les *chiens*, les *corbeaux*, qui ont un *art dialectique* très remarquable. Les *oiseaux* sont professeurs de musique. Quelques animaux sont *astrologues*, d'autres médecins, et se guérissent eux-mêmes. 5° Les *éthiques*. Il s'agit ici des vertus morales. Le *chien* est un maître en fait de fidélité, le *lion* en fait de courage, etc. Viennent ensuite les dialogues sur la *religion*, les *langues* et la *théologie*.

La *Métamorphose chrestienne* est essentiellement un traité dogmatique et moral, une

exposition originale de la religion véritable. L'histoire naturelle, la philosophie, la médecine, tout y rentre, et l'auteur y fait constamment une incroyable dépense d'esprit et d'érudition. Les citations des auteurs anciens, des poëtes, d'Ovide surtout, s'y touchent à chaque ligne. Malgré les traits humoristiques qui abondent, une teinte mélancolique revêt l'ensemble de ces dialogues et s'explique quand on entend l'auteur définir la vie « *une misérable farce.* » Voici, du reste, la conclusion de cet ouvrage. « Quelque corruption qu'il y ait en l'homme, si voyons-nous, toutefois, que la raison qui lui est donnée désire naturellement de monter plus haut que celle des bestes et qu'elle désire toujours de savoir, et ne se contente point seulement d'avoir la cognaissance des choses qui appartiennent à la vie présente, mais s'enquiert des choses plus hautes, célestes et divines : qui est un certain argument que la nature de l'homme et l'âme et la raison qui lui est donnée, est bien différente de celle des autres animaux. » Si Viret a abaissé l'homme,

« ça a été pour lui montrer qu'il n'a matière de se glorifier qu'en Dieu [1]. »

De nos jours, Viret, envisagé comme théologien, n'est guère connu que des érudits et des hommes qui font de lui une étude spéciale. Maintenant, ses œuvres reposent sur les rayons poudreux d'une vénérable bibliothèque; quelques rares volumes se voient de temps à autre entre les mains d'un amateur. Il n'en était certainement point ainsi du temps de leur auteur. Outre sa position de professeur, qui devait lui assurer une certaine influence comme théologien, nous le voyons souvent aux côtés de Calvin, qui ne dédaignait nullement de le consulter. Les contemporains estimaient grandement son savoir. Ainsi, par exemple, Olivétan, le cousin de Calvin et le premier des auteurs réformés qui ait donné une traduction française de la Bible, faite sur l'hébreu (1535), s'adressant, dans sa préface, à plusieurs de ses amis, parle entr'autres de Viret, qu'il appelle *Chlo-*

[1] *Métam. chrest.*, 2e partie, 8e dial.

rotes. Il paraît que celui-ci avait indiqué au traducteur certaines locutions et interprétations de noms propres, pour « *subvenir au simple populaire.* » Ces derniers mots trahissent tout à fait le genre de Viret. Olivétan le reconnaît plus capable que lui-même d'entreprendre et d'achever une œuvre pareille; mais il est, dit-il, occupé à semer *le pur grain de la parole.* Dans un recueil de lettres manuscrites adressées à Calvin [1], il s'en trouve une écrite, en date du mois de juillet 1547, par l'église de Nîmes, à Jean Calvin et à Pierre Viret, appelés tous deux « excellents ministres de la parole de Dieu. » On y loue la science de Viret, « *habile dans toutes les branches des connaissances et des langues.* »

Voici comment nous nous expliquons l'oubli peut-être trop absolu et immérité dans lequel est tombé, comme théologien, le réformateur vaudois.

Ce qui fait le théologien, c'est, si nous ne nous trompons, non-seulement l'intelligence

[1] Bibl. de Genève, manuscrit 196. Ce manuscrit renferme aussi quelques lettres de Calvin à Viret.

profonde, intuitive, des rapports nécessaires entre l'homme et Dieu, mais encore la capacité d'embrasser l'ensemble des doctrines qui déterminent ces rapports et produisent en l'homme la vie nouvelle. C'est la faculté de découvrir le lien caché de ces doctrines, de le retrouver partout, de le rendre sensible à l'esprit, et de faire jaillir au regard l'essence de la vérité en en donnant la formule. Calvin, lui, a fait cela; il a pénétré ainsi jusqu'à la moelle du système évangélique et il a ouvert devant nos pas des voies aussi nouvelles que lumineuses, en même temps qu'il a déblayé le terrain que le moyen âge et la scolastique avaient recouvert de si épais débris. Aussi Calvin est-il resté le théologien par excellence, et nul ne lui contestera ses droits à cet égard. Viret, le disciple, ne pouvait être plus grand que le maître, et il était naturel qu'il fût effacé par lui. Il n'avait pas, comme l'illustre réformateur de Genève, approfondi l'ensemble des doctrines chrétiennes d'une manière originale, mais il s'était borné à reproduire l'interprétation de Calvin. Son exposition, nous avons

déjà pu nous en convaincre, trop souvent gênée, arrêtée par les hors-d'œuvre, n'avait pas non plus ce cachet de sobriété et ce nerf qui caractérisaient celle de son ami et qui devaient contribuer à lui assurer une constante et légitime autorité. Les commentaires de Calvin sont partout; mais à l'heure qu'il est, qui est-ce qui connaît ceux de Viret sur l'*Evangile selon St. Jean* (1553) et sur les *Actes des apôtres*, en latin et en français? Nous ne pensons pas que ces écrits du réformateur vaudois soient maintenant jamais étudiés ou consultés : peut-être ne les rencontre-t-on plus même dans les bibliothèques publiques [1].

[1] Celle de Genève ne les possède pas. Ce n'est que par l'*Histoire littéraire* de *Senebier* que nous avons appris leur existence passée.

CHAPITRE II

Ouvrages d'exhortation et d'édification. — *Le combat des hommes*, etc.; *Epistres aus fidèles touchant leur conversation*, etc.; — *De la communication... aus cérémonies des papistes*, etc.; — *Remontrances aus fidèles*, etc.; — *Admonition et consolation*, etc.; — *Epistres aus fidèles pour les instruire*, etc.; — *Epistre consolatoire*, etc.; — *L'intérim*, etc.

Aux ouvrages dont le but spécial et avoué était de vulgariser l'enseignement et les doctrines de l'Ecriture sainte, nous pouvons en ajouter d'autres dans lesquels, sans négliger le côté didactique, qu'il ne perd jamais de vue, Viret s'attache surtout, soit à combattre l'opposition et la froideur naturelles du cœur à l'égard de la vérité, soit à édifier, exhorter et consoler les fidèles. Il ne suffisait point, en effet, d'avoir éclairé ces derniers, de les avoir délivrés des erreurs du paganisme ou des ténèbres non moins épaisses de l'incrédulité; il fallait encore les affermir dans la foi chré-

tienne, par des exhortations appropriées à l'état intérieur ou à la position des congrégations et des individus. Les réformateurs ne faisaient pas seulement l'office des docteurs, ils étaient encore pasteurs et ils embrassaient dans leur sollicitude aussi bien les brebis isolées que les troupeaux mieux groupés.

En 1551, Viret publiait, sous le titre caractéristique de *Combat des hommes contre leur propre salut,* sept dialogues sur le devoir et le besoin qu'ont les hommes de s'enquérir de la volonté de Dieu. Le titre, à lui seul déjà, indique clairement la nature du sujet traité; c'est le rejet fait par l'homme du salut qui lui est offert. Viret a intitulé le 1er dialogue : *La sainte Inquisition* et *les accessoires,* parce qu'il y fait mention, non de l'Inquisition faussement appelée sainte, qui se fait par *les ministres de l'antechrist* contre les vrais chrétiens, mais de l'Inquisition (recherche) de la parole de Dieu et de la vérité, nécessaire au salut. Les *accessoires* désignent les raisons (échappatoires, dit Viret) que les hommes avancent pour excuser et couvrir leur rébellion

contre Dieu; ainsi ils invoquent les traditions et usages reçus, l'ignorance où ils sont de la vérité, le devoir de se soumettre aux vues et à la religion du prince. L'auteur discute en particulier les motifs des épicuriens et des moqueurs, qui lui sont surtout antipathiques.

2° *L'attente du Concile.* Beaucoup attendaient alors d'un concile la solution des difficultés qui troublaient la chrétienté et, dans cette espérance, ils ne faisaient rien pour s'éclairer. Viret leur montre le néant de leurs espérances, en même temps que la nature du vrai Concile. 3° *L'autorité des Conciles.* Cette autorité est bien petite, si on en juge d'après les contradictions et les oppositions qui se sont manifestées dans le sein de ces assemblées. A l'appui de sa thèse, Viret cite un grand nombre d'exemples historiques. 4° *Le président des Conciles.* Ce président, c'est le pape; mais il s'arroge là un droit qui n'appartient qu'au Saint-Esprit : aussi sa présidence est-elle purement et simplement une usurpation et ne peut-elle que nuire à la vérité, car l'esprit du pape n'est pas le Saint-Esprit. Ce qui, entr'autres

choses, prouve cette dernière affirmation, c'est que le Saint-Esprit n'aurait pas appris au pape et aux siens à « *disputer par feux et fagots.* »

5. *L'examen des expositions papales ou la Transsubstantiation.* Le pape et les docteurs de l'Eglise romaine pervertissent le sens des Ecritures par leurs fausses expositions et interprétations, particulièrement en ce qui concerne la présence de Christ dans la cène. Viret s'applique ici, soit à démontrer le bien fondé de son allégué, soit à établir la vraie doctrine scripturaire de la cène.—6. *La vraye exposition des paroles de la cène.* Bien qu'ayant déjà abordé ce sujet dans le dialogue précédent, l'auteur attache une telle importance à cette doctrine qu'il l'expose encore une fois, plus complétement.—7. *La résolution des conciles tenus ès montagnes de Sina et de Sion.* Ce dernier dialogue fait connaître de quelle manière Dieu a donné sa loi à son peuple en Sinaï et dans quel but. A ce concile de Sinaï correspond celui de Sion; à la loi, l'évangile. Ce sont là les vrais conciles de Dieu.

Tel est en résumé le contenu de ces sept dia-

logues. Bon nombre de ces pages pourraient encore figurer de nos jours et d'une manière très avantageuse dans nos apologies du christianisme. Mainte objection avancée par l'incrédule et l'indifférent du XVIe siècle se voit reproduite telle quelle par leur postérité spirituelle du XIXe. Pour être déjà anciens, les arguments du réformateur sont loin cependant d'avoir tous vieilli.

Il était une classe de chrétiens qui excitait à bon droit l'intérêt et attirait l'attention des réformateurs; cette classe comprenait les fidèles que nous appelons de nos jours *les protestants disséminés*. C'étaient les réformés qui, contraints par la nécessité, résidaient au milieu des populations romaines et entraient avec elles en rapports journaliers. Il y avait là, pour les fidèles, une source de dangers très divers : ils pouvaient se relâcher dans leur foi ou se voir persécutés à cause d'elle.

On comprend que la position de ces enfants de la réforme préoccupât vivement celui qui avait éprouvé en sa personne même jus-

qu'où pouvait aller l'inimitié des catholiques contre les protestants. Il était de toute importance de soutenir ces derniers, et de les encourager par de bonnes et fortes paroles. Aussi Viret a-t-il plus d'une fois pris la plume dans ce but. C'était, en effet, du côté de Rome que les réformateurs tournaient sans cesse des regards vigilants. Si le danger qui menaçait leur œuvre ne venait pas tout entier et uniquement de là, cependant c'était bien de là qu'il était le plus à redouter.

Parmi les écrits publiés par Viret, nous en comptons plusieurs qui n'ont d'autre dessein que d'indiquer aux fidèles la voie qu'ils doivent tenir. Tel est, par exemple, le cas de *l'Epistre aus fidèles touchant leur conversation parmi les papistes*, *etc.*, du traité intitulé : *de la communication que ceus qui cognoissent la vérité de l'Evangile*, *ont aus ceremonies des papistes*, *etc.*, des *Remontrances aus fidèles qui conversent entre les papistes, etc.*, et de *l'Admonition et consolation aus fidèles qui délibèrent de sortir d'entre les papistes*. Nous groupons ensemble ces quatre petits ouvrages

qui, avec deux ou trois autres du même genre, ont une intention commune. Les fidèles qui résident parmi les papistes « se doivent garder d'estre souillés par les superstitions et idolatries et de déshonorer Jésus-Christ par elles. » Or, dans de telles conditions, le danger le plus menaçant pour le chrétien est d'être amené à *dissimuler sa foi* et cela par divers motifs. Le fait se produisait quelquefois, semble-t-il. « Je suis fort esbahy, s'écrie Viret, qu'il se peut trouver de tels esprits, entre ceus qui veulent avoir le nom de suivre l'Evangile et estre tenus du nombre des disciples de Jésus-Christ, qui osent encore maintenir, que les fidèles, et ceus ausquels Dieu a révélé sa vérité évangélique, peuvent communiquer avec les idolatres et les superstitieus et participer à la table des diables, de laquelle nous ne pouvons approcher, sans renverser celle de Jésus-Christ[1]. » L'auteur pose donc la question suivante : « Est-il licite aux fidèles de participer aux cérémonies des papistes, telles

[1] *Epistre aus fidèles*, pag. 13.

que les baptêmes, les mariages, les messes, etc., sans offenser Dieu?» La réponse ne saurait être douteuse; cependant il nous semble que, sur certains points, des exceptions faites par Viret seraient, de nos jours, envisagées un peu différemment. Ainsi, il préfère qu'un enfant soit baptisé par un prêtre romain, plutôt que privé du baptême. A quoi, du reste, ont servi ces cérémonies? « A obscurcir et anéantir la grâce de Jésus et la vertu des sacremens, et amuser les hommes du tout aux choses invisibles, et les arrester du tout aux folles et vaines traditions des hommes[1]. » Il peut en résulter même quelque chose de plus grave et des chutes positives de la part des fidèles. Il ne faut pas s'exposer ainsi à la tentation, témoin l'apôtre Pierre, dont le reniement est un éloquent avertissement donné à ceux « qui se veulent eschauffer au feu des ennemis de Jésus-Christ[2]. » « Tout ce que l'homme présume de soy-mesme n'est qu'une vessie pleine de vent. »

[1] *De la communication*, etc. Ce traité peut être envisagé comme faisant suite à l'Epistre, mais il est plus détaillé.

[2] Idem, pag. 150.

C'est à des résultats tout pareils que l'on arrive également par la théorie des «*choses indifférentes*,» comme s'il pouvait y avoir rien d'indifférent quand il s'agit de confesser le nom du Seigneur et d'être fidèle à sa vocation ! Mais ce sont les *libertins* qui partagent les erreurs des anciens hérétiques et qui tordent les Ecritures (pag. 171); ce sont les *demi-papistes* qui proclament de telles doctrines. Il existe malheureusement partout des séducteurs qui s'efforcent de ramener ou de retenir dans l'idolâtrie papale ceux que l'esprit de Dieu en a retirés. C'est à leur sujet que Viret a écrit son *Epistre envoiée à aucuns fidèles contre les séducteurs* (14 pages), dont la conclusion peut se résumer en ces mots : «Cherchez plus le repos de l'âme et de la conscience, que celuy du corps et de la chair.»

Quels peuvent être les motifs qui poussent des fidèles à dissimuler leur foi, à participer aux cérémonies des papistes, etc.? D'abord la *crainte des persécutions* [1]. Celles-ci n'étaient

[1] *Epistre aus fidèles : passim.*

alors point rares ; tout au contraire. Dans les pages que nous analysons, se rencontrent de fréquentes allusions aux troubles du temps et aux scènes de violence dont les réformés étaient les malheureux objets[1]. Cependant, quels que soient les périls qu'ils courent, les fidèles doivent tenir ferme. Il ne faut pas être surpris, ébranlé, par cette perspective des persécutions; il faut s'y attendre et s'aguerrir. N'avons-nous pas l'exemple du Sauveur, et *ce que l'on a fait au bois vert, ne le fera-t-on pas au bois sec?* (Luc XXIII, 31.) « Pensons-nous trouver un Jésus-Christ, auquel nous puissions servir, sans croix et sans persécution et sans espine? Pensons-nous trouver un Jésus-Christ délicat et mol comme velours[2] ? » « Nous devrions estre esbahis si l'Evangile estoit sans croix[3]. » N'avons-nous pas également l'exemple des apôtres et des martyrs? « Quand Jésus-Christ auroit beaucoup de tels champions, qui seroient prodigues de leurs âmes et de leurs vies,

[1] *Remontrances aux fidèles : passim.*

[2] *Epistre aus fidèles.*

[3] *Remontrances*, pag. 161. *L'Intérim*, VI, pag. 446.

d'une telle saincte prodigalité que ceus-là l'ont esté, l'antechrist seroit incontinent ruiné et Jésus-Christ règneroit en brief par toute la terre[1] ? »

Comment les lecteurs de Viret échapperont-ils au danger qu'il leur signale? Ils doivent d'abord fuir les flatteurs, ceux qui leur représentent la dissimulation comme un acte sans conséquence morale et commandée par les circonstances; ils doivent leur préférer ceux qui parlent « simplèment et rondement, selon la vérité de Dieu[2]. » Il leur faut surtout une foi véritable, une foi solide, source de courage et de constance. En effet, « Jésus-Christ ne se contente point d'une foy vaine et morte, que l'homme s'imagine avoir ; mais il requiert une vraye et vive foy, qui soit tellement enracinée au cœur, qu'elle produise les rameaus et les fruits au dehors. » (Pag. 25.) « La foy du chrestien ne peut être en aucun lieu sans se manifester; » on ne peut par conséquent la voiler sans infidélité. Viret s'élève avec force

[1] *Epistre aus fidèles*, pag. 120.
[2] *Epistre aus fidèles.*

contre la foi *changeante*, la foi *lunatiqne* de plusieurs, « laquelle croist et decroist comme la lune, selon que leur bourse et leur argent croist et decroist, selon le proffit ou le dommage qu'ils en reçoivent[1]. » Les lecteurs intimidés ou sollicités par les séducteurs, ont besoin de foi ; ils ont aussi besoin du secours d'en haut. Dieu ne laisse jamais les siens ; donc « il ne faut pas être tant craintif, encore qu'il semble qu'il y ait de grands dangers. Car, s'il n'y avait nul danger, la foy n'auroit rien à besogner[2]. » Nous pouvons nous confier à la parole de notre maître, du Seigneur Jésus-Christ : « Appuions-nous donc par foy dessus cette pierre et ne soions point scandalisez de sa povreté et de sa croix[3]. » Le plus sûr moyen de demeurer en la présence de Dieu et de l'avoir constamment près de soi, c'est de *veiller à la prière*, à la lecture des saints Livres et des livres qui peuvent nous instruire salutairement, « au lieu d'un tas de fols livres

[1] *De la communication*, pag. 199.
[2] *Remontrances*, etc. pag. 186.
[3] *Idem*, pag. 133.

mondains, pleins de vanité et de toute vilenie... Laissons les cartes et les dez, et cherchons Jésus-Christ en sa parole, avec jeusnes et oraisons, et nous serons tous asseurés que nous le trouverons[1]. » Enfin, le résumé de la pensée de Viret sur ce point, est, nous semble-t-il, celui-ci : « Que la confession que nous ferons soit telle, que les idolâtres ne puissent point prendre de juste occasion d'icelle, de se vanter, ou d'estimer que nous approuvons ce qui est reprouvé de Dieu et que nous condamnons en nos cœurs[2]. »

Dans ce qui précède, nous avons rassemblé et rapproché ce qui a plus particulièment trait à la crainte des persécutions. Il est cependant encore d'autres motifs qui agissent sur l'esprit des fidèles et les conduisent à dissimuler leur foi. Il est certain que l'homme se trouve parfois dans des positions difficiles, délicates et embarrassantes. Ainsi, que feront les réformés chargés d'offices publics, dans un pays catholique? Ne seront-ils pas tentés, pour conserver

[1] *Remontrances*, etc., pag. 20, 210.
[2] *De la communication*, pag. 225.

leur place ou leur influence, de cacher plus ou moins leurs sentiments, leur manière de voir en fait de religion et de se faire tout à tous dans le mauvais sens du mot? Les fidèles se sont vus, de tout temps, exposés à de telles tentations; aussi Viret peut-il établir une comparaison des divers états de l'ancien peuple de Dieu, depuis la captivité de Babylone, avec ceux des fidèles au milieu des papistes. Il cite également d'autres exemples bibliques, surtout l'histoire d'Esther qu'il développe longuement, en l'entrecoupant, à chaque page, de digressions sur une foule de sujets[1]. Eh bien, s'écrie le réformateur, si les hommes revêtus d'un office public ne peuvent servir ouvertement le Dieu qu'ils ont appris à connaître, qu'ils tâchent de se défaire de leur charge. Mais peut-être, pour cela, faudra-t-il en venir jusqu'à abandonner son pays et sa parenté. Il est clair que l'auteur ne recule point devant cette alternative. Il engage les fidèles à sortir tout à fait

[1] *Remontrances*, etc. L'auteur a soin de prévenir le lecteur que les sujets traités dans ce livre sont très divers, et qu'il n'a pu établir un ordre rigoureux.

d'entre les papistes, les *Egyptiens*, comme il les appelle ; toutefois il ajoute : « Je ne leur conseille point d'en sortir, si le cœur n'y renonce du tout[1]. » En tout cas, si la chose est possible, il vaut mieux habiter un pays où règne la liberté chrétienne[2].

Mais la chose est-elle toujours possible ? Non. Alors que les fidèles se gardent de toute idolâtrie et qu'ils veillent soigneusement sur leur doctrine[3]. Quoi qu'il puisse advenir, chacun doit s'acquitter de son devoir. On ne peut, à la vérité, toujours s'éloigner de corps; mais, en tout état de cause, « si nous voulons estre tenus pour le peuple de Dieu, nous devons estre saints de corps et d'âme, témoigner par œuvres et paroles que nous sommes de ses enfants et que les œuvres des méchants nous déplaisent[4]. » A l'appui de ces exhortations, Viret mentionne, comme toujours, de nombreux faits de l'histoire sainte.

[1] *Epistre aus fidèles*, pag. 44.
[2] *Remontrances*, etc.
[3] *Idem*.
[4] *Epistre aus fidèles*, pag. 52.

Il est maintenant évident qu'il ne faut pas s'exposer à faire des chutes spirituelles, en recherchant des places et offices parmi les papistes, sous prétexte de pouvoir ainsi agir efficacement sur ces derniers. A ceux qui seraient tentés de se laisser séduire par une telle illusion l'auteur répond simplement: « Il ne faut pas faire mal afin qu'il en arrive du bien [1]. » Il importe de considérer la vocation à laquelle on a été appelé et de s'y tenir. » Nous sommes certains que tout ce que nous entreprendrons par certaine vocation de Dieu, et selon sa volonté aura bonne yssue [2]. »

Il va bien sans dire que Viret, s'adressant à des fidèles persécutés ou tentés à l'occasion de leur foi, blâme toujours l'appui de la chair et l'usage des armes charnelles. Il leur recommande expressément l'obéissance à la loi de Dieu qui « fait ploier toutes les loys humaines: elle rompt les cœurs de tous les hommes quand il plaist au Seigneur [3]. » Il leur conseille, en

[1] *Remontrances*, etc.
[2] *Idem*, pag. 40.
[3] *Idem*, pag. 191.

outre, la prudence et la simplicité chrétienne, la patience; bien qu'il ne soit pas, dit-il, « bon d'estre trop niais, ny de laisser par trop abuser de nostre patience et douceur [1]. »

Les écrits que nous venons d'analyser renferment des pages pleines de sérieux et de charité. Viret n'espère pas tant convaincre ceux qui veulent être « *contentieus contre la vérité de Dieu*, » qu'affermir dans leurs convictions ceux qui suivent cette vérité [2]. Il ne veut pas non plus faire la leçon à ses frères, mais il les exhorte selon la charge qui lui a été conférée de Dieu, et bien qu'ils ne le connaissent pas, il se tient pour leur obligé en ces choses: « je suis debteur à tous mes frères, » dit-il [3].

Dans *l'admonition et consolation aus fidèles*, Viret aborde l'examen des causes qui retiennent quelques-uns dans le papisme. C'est d'abord la crainte de tomber dans la *pauvreté*.

[1] *Remontrances*, etc., pag. 261.
[2] *De la communication*, etc.
[3] *Epistre aus fidèles.*

Cette considération est envisagée sous toutes ses faces et dans toute sa force; mais « nous devons avoir la gloire de Dieu en plus grande estime que nostre vie mesme. » Exemples à l'appui de ce principe : Abraham, qui n'a pris conseil que de Dieu et s'est appuyé sur ses promesses; Daniel, etc., etc. D'ailleurs, le travail destiné à pourvoir à notre subsistance est un devoir. « Si nous voulons suivre Jésus-Christ, il ne faut pas penser qu'il nous veuille nourrir sans rien faire[1]. » « L'Eglise n'a jamais été plus prospère et n'a mieux triomphé en Jésus-Christ, que quand elle a été pauvre. » « Parquoy, prenons courage, et chassons toute deffiance de nos cœurs, et nous sentirons l'aide, l'assistance et la consolation que Dieu a promise à tous ses serviteurs[2]. »

Un second motif qui retient dans le papisme, c'est la crainte des dangers que courent, dans un pays étranger, ceux qui s'y réfugient. A cela s'ajoutent encore les périls auxquels on se voit exposé de la part des faux frères et

[1] *Admonition*, pag. 41.
[2] *Idem*, pag. 45, 48.

même des ministres qui ont *abandonné leur froc, mais non leur vie passée.* Ici, Viret se livre à une peinture pleine de verve et d'ironie, des papistes qui ont quitté leur pays pensant être matériellement mieux dans l'Eglise de la réforme. A ce propos, l'auteur prétend qu'il a dû, lui, emprunter pour nourrir à sa table de telles gens[1].

Nous retrouvons dans *l'Admonition* un grand nombre des pensées et des considérations qui remplissent les précédents traités. Nous n'y revenons donc pas.

Après avoir insisté sur l'importance et la nécessité d'être fermes et inébranlables dans leur foi, les réformateurs avaient aussi à exhorter les fidèles à la largeur et à la spiritualité. C'est dans ce sens que Viret s'adressait à des réfugiés, accueillis par une communauté luthérienne, et qu'il les engageait à ne point s'attacher à des détails d'une valeur très secondaire, par exemple, à la forme et à la nature du

[1] *Idem*, pag. 77.

pain consacré dans la cène. La grande affaire n'est-elle pas, en effet, que l'Evangile soit prêché dans sa pureté! « Travaillez, leur dit-il, à vous tenir unis, vivans en pais les uns avec les autres. Car c'est une fort mauvaise chose, et un fort grand scandale, que ceus qui sont receus en un païs estrange, sous le titre de l'Evangile, ne se puissent accorder les uns avec les autres, ains sont en telle picque entr'eus, qu'au lieu d'estre en bon exemple à ceus du païs, ils les scandalisent par leur mauvais exemple, comme il advient souvente foys[1]. » Nous rencontrons ces conseils dans un recueil intitulé: *Epistres aus fidèles pour les instruire et les admonester et exhorter touchant leur office et pour les consoler en leurs tribulations.* (1559.) Ces lettres sont sans doute destinées aux chrétiens vivant au milieu des papistes, en France probablement. Elles sont au nombre de 26; mais il est regrettable qu'on ne puisse savoir exactement ni à qui, ni quand, ni à quelle occasion, elles ont été écrites. Les

[1] *Epistres*, XXII.

sommaires ne l'indiquent pas et elles ne portent ni date ni suscription. Le contenu de ces lettres est assez varié, mais se rapporte pourtant toujours, soit à la vie intérieure du chrétien, soit aux diverses positions des fidèles en ce monde. « Gardez-vous, leur dit l'auteur, de jamais rien faire n'y entreprendre contre vostre conscience, et de quoy vostre conscience ne soit bien assurée[1]. » On trouve ici tout un cours de doctrine et de morale, dans leurs applications à la vie journalière. On y sent également une vive préoccupation de l'état des fidèles au milieu des papistes ou dans des pays où la profession de l'évangile n'était pas libre. Pour ne pas embarrasser trop notre marche, nous rejetons à l'Appendice (G.) quelques extraits de ces lettres qui les feront suffisamment connaître; nous recommandons, en outre, à ceux de nos lecteurs qui pourraient se les procurer, la lecture des épîtres II et VII sur les épicuriens et les moqueurs, IX sur la charité, X et suivantes sur les persécutions que les fidèles ont à endurer.

[1] *Epistres*, I.

Ce recueil de lettres est terminé par un traité du même genre, l'*Epistre consolatoire pour consoler les fidèles qui souffrent persécution pour le nom de Jésus*. Plusieurs des idées énoncées dans les *Epistres* se trouvent ici, mais plus développées. Elles peuvent toutes se résumer en ces quelques mots : « Suivons en nos persécutions l'exemple des premiers chrestiens, lesquels ne savaient avoir leur recours qu'au Seigneur, devant lequel ils prosternoient leurs oraisons. » (Pag. 15.) « Quand nous sommes en tribulation, quelle qu'elle soit, soit-ce poureté ou maladie, bannissement, prison ou quelque autre misère, et que nous soions assaillis et pressez jusques à la mort, proposons-nous Jésus-Christ, comme en un miroir, et le contemplons des yeus de la foy. » (Pag. 34.)

Malgré la vivacité des luttes confessionnelles, il y eut au XVIe siècle, plusieurs essais de rapprochement et de conciliation, tentés par des représentants des deux églises. L'empereur Charles V lui-même avait, à diverses reprises, donné les mains à de pareils essais qui, fai-

sant la part de l'une et de l'autre confession, devaient les amener à vivre en paix. Un compromis de cette espèce n'était, du reste, pas considéré comme définitif, mais simplement comme un moyen de concorde en attendant le prochain concile. De là le nom d'*Interim* donné à cette sorte d'arrangement.

En septembre 1565, Viret publiait à Lyon l'ouvrage intitulé *l'Interim, fait par dialogues*[1]. Le but de l'auteur était « d'induire les hommes à suyvre plus tost la voye de modestie et de modération chrestienne, que celle de violence et de rigueur extrême. « Ces mots se lisent dans l'épître dédicatoire adressée à l'amiral Coligny. A en juger par le ton et par les idées exprimées dans cette épître, on augure déjà que le livre lui-même doit être écrit avec modération et dans un esprit de vraie charité chrétienne. Il en est réellement ainsi. Comme il le rappelle à l'amiral, en face du pouvoir Viret s'est montré obéissant selon la Parole.

[1] Nous rangeons l'*Interim* parmi les ouvrages d'exhortation, soit à cause du style dans lequel il est écrit, soit parce qu'il n'a pas proprement un but de controverse.

Il ne croit pas à l'efficacité d'un *Interim;* mais dans son désir d'union et d'harmonie, il a toujours exhorté les grands et les petits « de se rendre obéissans premièrement à Dieu, et puis au roy[1], et à ses loix et édicts, et généralement à tous les magistrats, et de vivre et se contenir en bonne paix, concorde et union.» Ces mêmes idées sont reproduites dans le corps de l'ouvrage, ainsi dans le dialogue IV, page 284; dans le VIe, page 425. Viret se révèle ici dans sa débonnaireté. «De mon naturel, écrit-il encore à l'amiral, j'ay tousjours aimé la paix, et j'ay tousjours eu en horreur toutes les dissensions et troubles: touttefoys la cognoissance qu'il a pleu à Dieu me donner de sa parole desjà dès ma jeunesse et l'expérience qui m'a esté conjointe à ceste cognoissance, spécialement depuis qu'il luy a pleu m'appeler au mimistère de son sainct Evangile m'ont beaucoup incité davantage à tousjours estudier à paix et concorde et à mieux considérer ce que Jésus-Christ dit: *Bienheureux sont ceux qui procu-*

[1] Viret écrit en France et pour des Français.

rent la paix, car ils seront appelez enfans de Dieu[1]. »

L'*Interim* comprend 6 dialogues. Le 1er est intitulé : les *Moyenneurs*. Mais pourquoi ce titre? Parce qu'il est ici question de ceux qui veulent fondre toutes les religions en une et qui, ainsi, corrompent la vraie religion chrétienne. Cette tentative ne saurait aboutir à rien de bon, car « comme Dieu ne peut estre autre qu'il est, ainsi en est-il de la vraye religion, laquelle ne peut estre vraye, si elle n'est convenable à la nature d'iceluy[2]. » Les hommes qui proposent une telle fusion, sont donc tous dangereux. En résumé, ce premier dialogue conclut ainsi : « Nous ne pouvons trouver forme ne patron de vraye réformation de l'Eglise plus propre ne plus certain, que celuy qui nous est proposé en l'Eglise la plus pure et la plus ancienne, de laquelle la forme et l'image nous est proposée par les livres tant des évangélistes que des apostres[3]. »

[1] *L'Interim*. Epistre à Coligny.
[2] *L'Interim*, pag. 15.
[3] *Idem*, pag. 87.

2e Dialogue, *les Transformateurs*. Quelques-uns pensent que la réformation de l'Eglise, étant une transformation, amène avec elle un changement fâcheux et dangereux pour l'Etat. Viret leur montre la différence qui existe entre réformation et transformation, et quel changement une vraie réformation peut apporter dans l'Etat, au grand avantage des princes et des rois. Par contre, ceux qu'on peut appeler à bon droit les transformateurs de la religion et de l'Eglise, sont ceux qui les ont corrompues[1], savoir les *pharisiens* de tous les temps, et parmi eux les moines et les théologiens de l'Eglise romaine (page 107); ensuite les *sadducéens*, c'est-à-dire, les épicuriens et les athées. (Pag. 110.)

3o Les *libertins*. Ce titre vient de ce qu'en certains pays, où règne la liberté en fait de religion, il y a des hommes qui abusent de cette liberté et se donnent toute licence[2]. En parlant de ceux qui allaient au sermon pour complaire aux uns et à la messe pour complaire

[1] *Idem*, pag. 88, 89.
[2] *L'Interim*, pag. 172.

aux autres, *Tite*, un des interlocuteurs, dit : « Ceux-ci avoyent une religion faite en forme de besace, laquelle ils mettoient devant et derrière, et puis à dextre et à senestre, selon qu'elle leur pouvoit plus profiter. » *David* répond : « On les appeloit aussi besaciers[1]. » C'est ainsi que les uns soutenaient l'*Interim* par crainte des hommes, d'autres parce qu'ils haïssaient la discipline et réformation que l'Evangile apporte. Ces derniers sont accusés de défendre la fausse religion « *à cause de la cuisine.* »

4° Les *Persécuteurs*. La vraie religion et la vraie Eglise ne peuvent jamais être ruinées par la force et la violence des hommes. Les persécuteurs aident bien plutôt aux progrès de l'évangile et attirent sur eux la colère de Dieu. L'auteur fait ici un tableau des persécutions de l'Eglise, aux premiers siècles, sous les empereurs.—Le 5e dialogue, *les Edicts*, traite le même sujet que le précédent, en y ajoutant des considérations sur les édits de persécution

[1] *L'Interim*, pag. 161.

de Dioclétien, sur les édits favorables de Constantin et sur ceux, de nouveau hostiles, de Julien l'Apostat.

6° Les *Modérez*. Après avoir fait mention des violents qui veulent toujours procéder par la force, Viret parle ici « de la modération et discrétion qui est requise en temps de troubles, par la diversité des religions. » On reconnaît dans ces paroles les accents de paix de l'épître à Coligny, de même que les exhortations des *Remontrances*. Notre réformateur n'est décidément pas pour les moyens de contrainte. Comment, par exemple, combattre les hérésies, les erreurs et les scandales? « Ce n'est pas, répond-il, par le glaive.... Car ce n'est pas remédier aux maux quand on les augmente : et ce n'est pas guarir le malade, quand on le tue de tout. Quand il est question d'arracher l'ivraye du champ du Seigneur, il faut adviser de le faire si bien à point et si proprement, qu'on n'arrache le bon froment avec icelle, et les bonnes plantes avec les mauvaises; ... il faut que cela se face avec le temps, et par les plus doux moyens qu'on pourra trouver, et

principalement par le moyen de la doctrine[1].» Nous retrouvons encore, dans ce dialogue, des traces visibles de l'effet produit sur les fidèles par les persécutions et les souffrances qu'ils avaient à endurer pour leur foi.

Tel est, d'une manière générale, l'ensemble des pensées exposées et développées plus ou moins longuement dans *l'Interim*.

[1] *L'Interim*, pag. 389.

CHAPITRE III.

Ouvrages de polémique et de controverse : *du vray ministère*, etc. ; *de l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures; de l'estat de la conférence, etc.* ; *de la source de la vieille et nouvelle idolâtrie, etc.* ; *des Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ; les cautèles et canon de la messe* ; *de la vraye et fausse religion*, etc.

Les écrits polémiques de Viret sont plus nombreux que les autres. L'auteur s'attache avant tout à développer le point de vue pratique des doctrines évangéliques. Il parle du ministère, des sacrements, de l'Eglise, des cérémonies et de leur valeur, des actes extérieurs de religion, etc. Il va sans dire que ces sujets sont choisis de manière à opposer à la doctrine catholique celle que les réformateurs retrouvaient dans les Ecritures. Les ouvrages de ce genre sont des dissertations sérieuses et savantes ou des traités satiriques et mordants.

Parmi les premiers, citons tout d'abord le

traité intitulé : « *Du vray ministère de la vraye Eglise de Jésus-Christ et des vrais successeurs d'icelle*[1]. » Il est divisé en quatre livres, avec une épître-préface adressée « aus honorables Messieurs les advoyé, conseil et peuple de Payerne. »

Cherchant, en premier lieu, la raison d'être du ministère dans l'Eglise, l'auteur pose cette question : « Quelle est la cause et la source du ministère ecclésiastique ? » A quoi il répond : « Pour mener les hommes rudes et ignorans à la vraye cognoissance des choses divines, en laquelle gist tout nostre salut[2]. » En outre, Dieu a voulu, non-seulement déclarer sa bonne volonté et son conseil, mais il a voulu « davantage les nous exprimer et comme séeler en nos cœurs par plusieurs formes et manières de sacremens. » (Pag. 4.)

A l'égard du ministère, Viret établit positivement le principe du *sacerdoce universel*,

[1] Voici la fin du titre :... *et des faus successeurs de l'Eglise de l'antechrist et des additions adjoustées par les hommes au sacrement du baptéme.*

[2] *Du vray ministère*, pag. 3.

auquel tous les chrétiens sont appelés, en même temps que celui des charges et ministères particuliers. A ce propos, nous signalerons une exposition historico-dogmatique sur les ministères dans l'Eglise primitive et une comparaison entre les doctrines des deux confessions sur ce point. Ce sont du reste les livres consacrés à l'examen critique des vues romaines sur les sacrements qui sont les plus considérables. Il y a des chapitres entiers sur le baptême, sur la cène, à l'occasion de laquelle Viret étudie simultanément la transsubstantiation, la consubstantiation et la coexistence, et la présence divine et spirituelle de Jésus-Christ dans son Eglise et dans les sacrements; sur la discipline ecclésiastique et enfin sur le mariage dont les papistes font un sacrement et sur l'extrême onction qui en est un autre comparée à l'imposition et à l'onction des apôtres. Il y a même un livre, le IVe, qui ne traite que cette seule et unique question : « *Du baptesme brouillé et corrompu par les badineries et superstitions des papistes et de la consécration du Chresme et des saintes huiles.* » C'est une

étude critique très complète du rituel romain du baptême.

Pour Viret, les sacrements sont « *comme une image d'une parole visible*[1]. » « Ce sont des signes extérieurs communs à toute l'Eglise, ordonnés de Dieu pour nous confermer ès promesses qu'il nous a faites de nostre salut. » (Pag. 12.) Le débat qui existe entre les deux églises sur ce point, naît de ce qu'elles répondent différemment à cette question : « Comment les signes et les choses signifiées sont ils conjoints ensemble dans les sacremens, et par qui seront-elles distribuées et reçues[2] ? »

Il est inutile de dire que nous retrouvons dans ce livre beaucoup de réminiscences d'écrits antérieurs et de pensées qui se reproduisent dans les ouvrages satiriques, tels que les *Disputations chrestiennes,* par exemple [3].

Il paraît que Viret travailla pendant longtemps à ce traité *du vray ministère*. Dans ses

[1] *Du vray ministère*, pag. 11.

[2] *Idem*, pag. 44.

[3] Voir entr'autres, dans les *Disput. chrest.*, le dialogue les *Anniversaires*.

lettres à Calvin, il en parle souvent et il consulte son ami. Ce livre provoqua un certain mouvement chez les adversaires de la réforme. Dans une lettre du 15 mars 1549, l'auteur écrit à Calvin : « J'apprens qu'un certain homme fou (μωρὸν ἄνδρα) prépare quelque chose contre mon livre du ministère. Il y a contre moi de nombreuses et grandes conjurations[1]. »

Un autre écrit de Viret appelle maintenant et d'une manière assez naturelle notre attention. C'est celui qui a pour titre : « *De l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures et du ministère d'icelle ; et des vrais et faux pasteurs et de leurs disciples ; et des marques pour cognoistre et discerner tant les uns que les autres.* » Dans l'impossibilité où il se trouve d'avoir une conférence orale avec les défenseurs de l'Eglise romaine, l'auteur se résout à entamer le débat par écrit. Telle est la cause qui explique l'apparition de ce livre. Deux ouvrages contre la foi réformée ont été publiés par les prêtres et entr'autres par Au-

[1] Lettres manuscrites ; Bibl. de Genève, 116.

ger. Viret, en les mentionnant, fait une charge à fond sur les jésuites et leur prétention à s'appeler la compagnie de Jésus. Toutefois son but est de montrer à ceux qui désirent servir Dieu, par quel moyen ils pourront connaître les vrais pasteurs et les suivre. Nous empruntons ces détails à l'épître dédicatoire à « *tous les citoyens et les habitans de la ville de Lyon tant d'une religion que d'autre ;* » épître que terminent de fortes et charitables exhortations à la concorde.

Ce traité *de l'authorité*, etc., est divisé en trois livres. Pour ne pas nous répéter sans sujet, nous nous bornerons à une analyse très succincte. Dans le 1er livre, l'auteur examine essentiellement le but pour lequel Dieu a donné sa parole; l'autorité de cette parole, son utilité; la manifestation de Dieu en Christ qui est la *Parole*; et la vraie Eglise.

Dans le 2me nous trouvons une théorie du ministère. Quels sont les vrais pasteurs? quels, les faux pasteurs? le clergé romain, l'antechrist. Le ministère tel que Jésus-Christ l'a institué.

3me livre. La loi et la foi. De l'étude de la loi et des conditions de cette étude. Les pharisiens et les papistes en face de la loi. Des prophètes qu'il faut écouter et de ceux qu'il faut repousser (les hérétiques, les sectaires). Ici, force citations de faits empruntés à l'histoire ecclésiastique. De la liberté chrétienne et de son véritable usage. De l'autorité conférée par Jésus à ses apôtres. L'auteur reprend, à la fin, le sujet qu'il a traité dans le 2e livre. Il y a par conséquent assez peu d'ordre dans cette partie de l'ouvrage. Du reste, celui-ci, à côté de phrases passablement mordantes, comme il est naturel d'en rencontrer dans un écrit polémique, présente des pages très dignes et très sérieuses, ornées de nombreuses citations de la Bible.

C'est encore ici le lieu de parler de l'ouvrage qui a pour titre : « *De l'estat de la conférence, de l'authorité, puissance, prescription et succession tant de la vraye que de la fausse Eglise*, etc. Il est divisé en 12 livres et dédié à « très illustre et très vertueuse princesse Mme Renée de France, duchesse de Ferrare, etc.

(5 avril 1565, Lyon.) » L'auteur rend témoignage à la piété et à la fidélité de cette princesse, placée au milieu d'un monde qui a honte de Jésus-Christ. Il déclare que le plus grand honneur que Dieu ait fait à la duchesse de Ferrare, est de l'avoir éclairée et convertie, et il l'exhorte en conséquence à ne pas abandonner Christ, ni le troupeau dont Christ est le berger. L'ouvrage lui-même n'est autre chose qu'une histoire ou une chronique soit de la vraie, soit de la fausse Eglise, avec leurs signes distinctifs ; une espèce d'histoire biblique, avec des applications continuelles et directes à l'Eglise romaine du temps. *La Parole de Dieu purement prêchée,* voilà selon l'auteur la marque la plus certaine de la vraie Eglise[1]. C'est ici que se trouve une longue dissertation sur *l'homme de péché.* (2 Thes. II.)

Le livre intitulé : « *De la source.... de la vieille et nouvelle idolâtrie*, etc.[2] » est une dissertation pleine de vues philosophiques, sur *les religions.* Ce sont des pages écrites avec sé-

[1] *De l'estat de la conférence*, pag. 306.

[2] Voir le titre complet à l'*Appendice.*

rieux, mais toujours dans un sens polémique. Nous n'en donnons pas une analyse parce qu'à beaucoup d'égards ce petit volume est reproduit dans les *Disputations chrestiennes*, dont nous nous occuperons plus loin.

Il y avait chez Viret les qualités qui caractérisent les moralistes : de la pénétration et un coup d'œil philosophique. Ces mêmes qualités se retrouvent dans ses livres de controverse. Le but de l'auteur est de ruiner le prestige et l'autorité du catholicisme et de la papauté dans l'esprit du peuple ; mais il s'arme, pour cette guerre, de toutes les ressources que peut lui fournir un esprit observateur et habitué à faire le tour de la place qu'il s'agit d'investir et d'assiéger. Dans ses *Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ et de ses apostres et des apostats de l'Eglise romaine*, il donne la mesure de ses moyens d'action et de ses forces. Les *Actes* sont une histoire populaire et pleine d'érudition, de l'Eglise à toutes ses époques. L'auteur ne s'est arrêté qu'à Luther et Zwingli. Mais cette histoire si détaillée et si exacte, est en même temps

une œuvre de controverse. Faire l'histoire de certaines idées ou de certaines sociétés, c'est bien souvent, en effet, les réfuter. En retraçant les événements religieux qui remplissent la suite des âges, Viret a dû aborder un foule de faits qui tombaient nécessairement sous les coups d'une critique qui n'était autre que l'exposition pure et simple de ce qui aurait dû arriver, si l'Eglise n'avait pas dégénéré. Nous avons vu plus haut ce qu'il entendait par les transformations de la religion et de l'Eglise (pag. 210); or le vrai et grand corrupteur, c'est le catholicisme, et la base de l'*idolâtrie papiste*, c'est la *messe*. Viret prend donc celle-ci à partie : il l'étudie à fond et établit un parallèle très peu flatteur, entre elle et les superstitions ou cérémonies païennes. Il va sans dire qu'il lui oppose l'institution de la cène ; mais pour démontrer son point de vue, il passe en revue Mahomet, les païens (Cicéron et Platon sont souvent cités), et les faits de l'histoire ancienne. S'il en veut tant à la messe, c'est qu'elle est « le principal fondement de tout le règne papal, de tout le service divin de l'Eglise papale et de

toute la religion d'icelle[1]. » Voici, en outre, parmi les matières traitées dans ce livre, quelques-uns des points qui nous ont le plus frappé. Dès le début, ou à peu près, nous remarquons une vigoureuse attaque contre les prêtres romains[2]. Comme des pages toutes semblables se rencontrent fréquemment dans d'autres ouvrages du réformateur, il est bon de dire qu'il a prévu le reproche d'*âpreté* qu'on pourrait lui faire, et qu'il s'en est justifié en invoquant l'exemple des prophètes. Comme ceux-ci, Viret cherche avant tout à dévoiler le mal, à dénoncer les jugements de Dieu, et il s'élève tout particulièrement contre ceux qui égarent le peuple. L'intérêt de la vérité, voilà ce qui le fait agir, car « il n'est pas ici question de changer l'idolâtrie, mais de l'abolir du tout, et de redresser et restaurer le service de Dieu, et la vraye religion au lieu de la fausse[3]. » Aussi, à l'ignorance et à l'abaissement moral et intel-

[1] *Préface* des *Actes*, adressée à J. J. de Bonstetten, gouverneur de Neuchâtel, aux 4 ministraux et au Conseil.

[2] *Actes*, etc., pag. 26.

[3] *Idem*, pag. 110.

lectuel des prêtres et des moines, Viret oppose-t-il la nécessité de bonnes études pour les ministres de l'Eglise. « Pour laquelle cause il est requis qu'il y ait des escoles esquelles non seulement maistres et professeurs de toutes bonnes lettres, arts et disciplines soyent entretenus par gages honestes; mais qu'il y ait aussi escoliers sous eux, qui soyent aidez des biens de l'Eglise pour poursuivre leurs estudes et pour servir à l'advenir au milieu d'icelle [1]. » On reconnaît là l'homme qui, à Lausanne, avait le plus contribué à la fondation d'établissements supérieurs d'instruction publique. Plus intelligent et plus libéral, en matières ecclésiastiques, qu'on ne serait quelquefois tenté de le croire, Viret estime que la distinction entre les clercs et les laïques, est une *injure faite au peuple chrétien* [2].

En exposant l'histoire des papes, des conciles et de leurs ordonnances, et en établissant la série des évêques de Rome, l'auteur résout négativement la question d'un voyage et d'un sé-

[1] *Idem*, pag. 297.
[2] *Actes*, pag. 303.

jour de St. Pierre dans cette ville. (Pag. 337.)

Le gouvernement de l'Eglise doit-il être réglé selon le gouvernement politique? Non, dit Viret, « il ne faut point mesler la juridiction civile avec l'ecclésiastique, ne mener l'une comme l'autre. » (Pag. 350.) Il est presque superflu de rappeler qu'à propos de tout, notre auteur entre dans des détails infinis; chose inévitable, probablement, dans une controverse aussi ardente et étendue. S'il cherche à se justifier du reproche d'âpreté, il prévient aussi celui de longueurs et de perte de temps, par l'importance des matières. Au milieu de toutes ces expositions et discussions, se rencontrent également des pages très remarquables, où les grandes doctrines évangéliques sont présentées sous le jour le plus positif. Citons, entre autres, les articles intitulés: *Du vray agneau de Dieu* (pag. 818), et *de la vraye image de Jésus-Christ*. (Pag. 838.)

La dernière partie du livre des *Actes*, renferme un examen des instructions données aux

prêtres touchant la manière de dire la messe. Autant que nous avons pu nous en assurer, cette partie a été reproduite plus tard et imprimée à part sous ce titre: *Les cautèles et canon de la messe* (Lyon 1563). S'il y a entre ces deux ouvrages des différences, elles ne nous ont pas paru sensibles. Quant au genre, ce dernier pourrait être rangé aussi dans la catégorie des écrits satiriques de Viret; ce sont, en effet, des annotations critiques très mordantes, accompagnant d'un bout à l'autre le rituel et le canon de la messe. Voici la conclusion de cette étude: « Il y a bien du coq à l'asne dans tout ce cy.... Nous mettons icy fin à la messe; laquelle nous avons chantée bien longue combien que nous n'ayons touché les matières qui y sont, sinon de gros en gros. Ce que nous avons faict, afin que tous puissent mieux cognoistre combien elle est différente en la saincte cène de Jésus-Christ et comment c'est le comble de toute idolâtrie et abomination, et le vray règne de l'Antechrist, et tout l'appuy et le fondement d'iceluy: lequel il

plaise au Seigneur abbattre et ruiner bientost, par l'esprit de sa bouche[1]. »

Nous classons encore parmi les ouvrages de controverse le livre : *De la vraye et fausse religion, touchant les vœux et les sermens licites et illicites*, etc.[2]. Ici, comme toujours, l'on est confondu de la science de l'auteur. Il trahit une grande connaissance des usages et cérémonies de l'antiquité païenne, des religions et des mythologies. Tout sous la plume de Viret devient un argument en faveur du christianisme, contre ses ennemis et entre autres contre les *athéistes* et les épicuriens, qu'il harcelle constamment. Il insiste sur l'autorité de la parole de Dieu dans toutes les questions traitées et sur la différence qu'il y a entre la foi et la *fantaisie* ou imagination; entre la *science* et l'*opinion*, dans des questions aussi graves que celles des vœux et des serments[3].

Le traité de la *vraye et fausse religion* re-

[1] *Des Actes*, édit. de 1554, pag. 864.
[2] Voir le titre complet à l'*Appendice*.
[3] *De la vraye et fausse religion*, pag. 225.

produit la virulente polémique de l'auteur contre la *moinerie*, que nous avons déjà remarquée dans les *Actes*. Il faut que la corruption de la gent monacale ait été véritablement inouïe, pour qu'un auteur comme Viret se crût autorisé à présenter un tableau aussi repoussant des mœurs des moines et des prêtres de son temps. Les païens, Viret le démontre, n'en faisaient pas davantage. Il est seulement à regretter que le style de l'auteur se ressente un peu trop des faits honteux qu'il raconte.

Au risque d'être injuste envers ce gros bouquin, nous nous bornerons à indiquer le contenu de ses 10 livres.

1° Du vœu de Jephthé et des serments licites, illicites et téméraires.

2° Les vœux d'anathème et d'interdit: des exécrations et malédictions.

3° Des sacrifices humains à Moloch, chez les Juifs et les païens.

4° De ces sacrifices et des bonnes intentions qui en sont la cause.

5° Parallèle entre l'ancien peuple de Dieu et les païens et papistes.

6° Des nonnes et prêtresses et des vœux de virginité.

7° Des prêtres et des religieux chez les païens et de leurs couvents comparés avec ceux des papistes.

8° Des diverses sectes de moines et de nonnes chez les papistes.

9° Les dits personnages sont sacrifiés à Moloch; les sacrifices des enfants.

10° Examen contradictoire des passages des saintes Ecritures et des pères et conciles, invoqués par les papistes.

CHAPITRE IV.

De l'ironie chez les réformateurs. — Pourquoi Viret a adopté ce genre. — De la satire en matières religieuses; opinion de Calvin. — Ecrits satiriques de Viret: *Les disputations chrestiennes;* — *Le monde à l'empire et le monde démoniacle.* — Impartialité de la censure de Viret.

Dans le siècle où parurent les réformateurs, l'état du clergé et de l'Eglise était tel qu'un sourire moqueur effleurait naturellement les lèvres de ceux qui s'en entretenaient. Les prêtres eux-mêmes, comme les augures antiques, ne devaient certainement pas pouvoir se rencontrer sans rire. Aussi, les hommes sérieux, tout en sentant leur cœur se remplir de tristesse et d'humiliation, à la vue des désordres et des superstitions du clergé et du peuple, se laissaient-ils aller, aussi bien que d'autres, à user d'une arme souvent employée dans les controverses du temps : l'*ironie.* Erasme avait donné le ton aux esprits; mais il

se borna à rire, comme devait le faire, deux siècles plus tard, Voltaire, cet autre démolisseur. Mais le rire ne fonde rien, et les réformateurs, s'ils cédaient aussi, parfois, à la tentation de détruire par le ridicule ce qui ne méritait pas d'autre traitement, travaillaient par contre activement et sérieusement à la construction d'un nouvel édifice spirituel. Ils se servaient de la raillerie, mais pour hâter l'ébranlement et la chute d'un système condamné à la fois par la conscience, le bon sens et la Parole de Dieu. Ce n'étaient du reste point les hommes, les individus qui étaient les objets de leurs attaques, mais les idées, les principes qu'ils regardaient comme faux et nuisibles. « Il est assez facile, dit Viret, de se moquer du mensonge et de monstrer ce qui n'est point : mais cela ne suffit pas, si on ne montre la nécessité de ce qui est[1]; »…. « je ne condamne pas les erreurs et le mensonge, sans monstrer la vérité qu'il faut suyvre;…. je ne manifeste pas l'Antechrist,

[1] *Disputations chrestiennes* : advertissements, pag. 50.

pour le fuir, sans monstrer Jésus-Christ pour le suyvre [1]. »

Viret avait la verve d'indignation qui caractérise également les satiriques, et il en a adopté le genre dans quelques-uns de ses ouvrages. Dans ses *Disputations chrestiennes*, il expose les raisons qui l'y ont poussé. Tout en confessant qu'il s'est « mis à écrire d'une sorte, qui par aventure semblera un petit mal convenable à un théologien [2], » il affirme cependant que son but premier n'est pas de se moquer. Il cherche à atteindre ceux que de graves dissertations effraieraient et repousseraient.

Le sujet principal des écrits satiriques de Viret est toujours l'Eglise romaine, ses erreurs et en particulier la messe. Il est inévitable que les mêmes plaisanteries se reproduisent souvent. A côté cependant des *joyeusetés* [3] et des moqueries, on trouve dans ces traités un enseignement moral, solide et profond.

[1] *Idem*, pag. 57.

[2] Advertissements, pag. 55.

[3] Expression de Viret. (*De la source de la vieille et nouvelle idolâtrie. — Epistre au lecteur.*)

Nous avons déjà dit quelques mots de l'emploi du genre satirique en matières religieuses. A cet égard les avis peuvent être partagés; mais il ne faut pas perdre de vue que ce qui, de nos jours, et de la part d'hommes sérieux, causerait tout au moins quelque surprise, était pleinement admis il y a trois siècles.

Un littérateur contemporain, M. Sainte-Beuve, a exprimé l'idée que « rien n'est plus pénétrant, bien que rien ne soit moins satirique que le génie chrétien[1]. » Sans doute la vérité chrétienne, pour pénétrer l'âme, n'a pas besoin d'emprunter à la faiblesse humaine un de ses plus puissants moyens d'action; mais l'Evangile lui-même ne s'interdit pas toujours certains accents ironiques. Nous en trouvons dans la bouche du Sauveur aux prises avec les pharisiens, comme il s'en rencontrait sur les lèvres du prophète, en face des prêtres de Baal.

Un des amis de Viret, le grave et austère Calvin, a manié lui-même plus d'une fois cette arme qui peut devenir si redoutable, et

[1] *Port-Royal.*

dans la préface dont il a fait précéder les *Disputations chrestiennes* du réformateur vaudois, il s'exprime ainsi à cet égard : « Il y en a plusieurs, et quasi la plupart, qui seront beaucoup plus aises qu'on les enseigne avec une façon joyeuse et plaisante qu'autrement, ensorte que, comme en s'esbatant, ilz profitent et receoyvent instruction ;.... ceux qui ont la grâce de tellement enseigner, qu'ilz delectent quant et quant, et induisent les lecteurs à profiter par le plaisir qu'ilz leur donnent, sont doublement à louer. Et de faict, c'est une vertu et faculté qui n'est pas en tous. Mesme les plus savans quelquefoys n'y pourront pas advenir ; et, qui plus est, se feront ridicules en affectant ce qui ne leur est pas donné. Car un homme qui veut user de faceties se doit donner garde de deux vices. L'un est qu'il n'y ayt rien de contraint ou de tiré de trop loing. L'autre est de ne point decliner à une jaserie dissolue. Nostre frère et compaignon en l'œuvre du Seigneur Jésus, P. Viret, a de nature la vertu que j'ay dict estre requise en un homme qui s'en veut mesler..... Incontinent que nous

avons ouvert la bouche pour parler de Dieu, nulle facetie ne doit entrer en noz propoz..... Mais en descrivant les superstitions et les folies dont le poure monde a esté embrouillé par cy-devant, il ne se peut faire qu'en parlant de matières si ridicules, on ne s'en rie à pleine bouche. »

Les titres de la plupart des écrits satiriques de Viret sont très bizarres et devaient piquer la curiosité des lecteurs[1]. Les *Disputations chrestiennes* ont eu au moins deux éditions et chaque fois, paraît-il, l'auteur y apportait quelques changements et modifications. Elles formaient un seul ouvrage en plusieurs volumes. L'une des éditions est précédée de l'*Epître de Calvin* dont nous venons de citer une page; toutes deux elles ont une *préface*, qui porte ce nom lui-même ou cet autre : *les advertissemens aux chrestiens*. Le titre de l'une est simplement celui-ci : *Disputations chrestiennes en manière de devis* (1544); celui de l'autre :

[1] Nous ne citons ici que les satires que nous avons eues entre les mains. On trouvera à l'*Appendice* le titre de plusieurs autres.

Disputations chrestiennes touchant l'estat des trépassez (1552). Nous donnons ces détails pour les amateurs. Ce sont, est-il besoin de le rappeler? des dialogues.

Le premier dialogue est intitulé : *L'alcumie*, (alchimie) *de purgatoire*. Ce doit être le même que le premier de l'édition de 1552, *la Cosmographie ou géographie infernale;* toutefois avec des différences assez notables quant aux proportions des deux dialogues et à la variété des matières traitées. *L'occasion* des *disputations* est le sermon d'un moine qui avait fait une description des enfers; sermon auquel les interlocuteurs des dialogues avaient assisté et qui avait produit sur eux des impressions très différentes. Mettant dans la bouche des partisans de la réforme les arguments propres à faire éclater, soit les erreurs communes, à l'égard des trépassés et de l'apparition des esprits, soit la folie qu'il y a à s'attacher curieusement à des questions insolubles, comme celle de savoir où sont les enfers, l'auteur décoche à chaque instant quelque trait malicieux, à l'adresse des sophistes et des théologiens qui

ont décrit les *bas lieux* (sens latin du mot enfers), ou encore à l'adresse de l'Eglise romaine, qui a imaginé un purgatoire identique à celui des païens. La preuve en est fournie dans les nombreuses citations des auteurs anciens qui ont parlé des enfers.

L'un des interlocuteurs s'exprime avec assez peu de révérence au sujet du moine prédicateur : « Je ne puis croire, dit-il, qu'il n'ait estudié en l'escole de quelque vieille sempiterneuse pleine de *Requiem*, de laquelle il nous a apporté ceste belle théologie[1]. »

Viret a choisi ce terme d'*Alchimie*, parce qu'il montre comment les prêtres travaillent à « extraire *la quintessence des âmes*, qu'ils refondent en leur fourneaux de purgatoire ; 2° parce que de ces même fourneaux les prêtres tirent la pierre philosophale. » A propos du sel dont les prêtres font usage au baptême de l'enfant, l'auteur s'écrie : « Ils appellent leur sel, le sel de la sagesse : et au lieu de nous saler, et rendre sages par le sel de la parolle de Dieu, ils nous

[1] *Disputations* (1544), pag. 126.

salent la gorge au baptême. Je pense qu'ilz avoyent peur que le vin ne demourast à boire, et que nous ne fussions pas bons pions[1]. » Dans l'Eglise romaine, tout se paie, et voici la réflexion que cette obligation provoque de la part de l'un des personnages. « Je ne say comment nous ne sommes tous bons arithméticiens,.... car nous ne practiquons toute nostre vie autre science avec eux (les prêtres). Nous n'avons pas grand besoing d'envoyer nos enfans aux maistres d'escriture pour apprendre à conter, chiffrer, car ilz peuvent bien apprendre avec eux. Ilz ne consacreroyent et ne conjureroyent pas seulement une pierre, un calice, une chandelle, ou une goutte d'eaue, ilz ne leveroyent pas seulement la main pour faire une croix, et bailler une benediction de loing avec deux doigtz, s'il n'y avait espérance de gaing. » (Pag. 150.) A ce propos, Viret cite l'histoire d'un tailleur d'Orbe, nommé Gaspard, dont l'enfant mort-né fut porté à Lausanne pour être ressuscité, mais sans succès :

[1] L'*Alcumie*, etc., pag. 129.

le père eut ensuite grand'peine à faire ensevelir l'enfant à Orbe, où il l'avait rapporté, parce qu'il n'avait pas d'argent.

A la vue des erreurs et des aberrations dans lesquelles l'homme laissé à lui-même peut être entraîné, Viret conclut donc ainsi par la bouche de ses interlocuteurs: « Toute leur théologie (des papistes) n'est autre chose sinon la vieille théologie païenne renouvelée par eux..... La lumière naturelle que nous avons ne nous suffit point pour nous bien adresser et conduire aux choses de Dieu, si nous n'avons aide de celle grande lumière céleste, qui nous est manifestée par les Saintes Escritures et qui nous est communiquée par l'Esprit de Jésus-Christ[1]. »

2° L'*office des mortz* (édition de 1544). L'auteur met ici en parallèle les usages des prêtres romains dans les funérailles, avec ceux des païens[2]. Il se demande quelle doit être la sépulture des païens; il recherche l'origine des prières pour les morts[3] et expose la doctrine

[1] *La Cosmographie*, etc., pag. 163, 176.

[2] Voir le N° 17 de l'*Appendice*.

[3] Voir aussi le 3e dial. (1544), *les Anniversaires*.

biblique sur la satisfaction pour les péchés. Jésus-Christ a en lui-même tout ce qu'il nous faut pour la vie et pour la mort. « Jésus ne veut point de prestres pour les mortz, et n'a envoyé des apostres et disciples que pour les vivants, car les vrays prestres, évangélistes et ministres de l'Eglise doivent estre semblables aux medecins qui assistent aux hommes tant qu'ils peuvent durant leur vie, mais après qu'ilz sont mortz, ilz n'y ont plus que faire. Mais nos prestres sont des medecins qui laissent les poures patiens mourir, sans leur donner remède, puis le leur veulent apporter quand ilz sont mortz[1]. »

Si tout se paie dans l'Eglise romaine, il est certain que les pauvres gens sont bien à plaindre. Une fois morts, on s'occupe assez peu de leur sort et les prêtres se hâtent de débiter des messes dites à leur intention. Mais, du reste, les âmes n'éprouvant du soulagement que lorsque la messe est finie, les plus courtes messes sont les meilleures : « *Hilaire:* A ce conte, les messes des chasseurs seroient les meilleures,

[1] *L'office des mortz*, pag. 262.

et les poures auroyent plus grand advantage que les riches. Car on leur depesche leurs messes vistement; avec un petit *requiem*, que les prestres mangent encore la moitié, de la grande haste qu'ilz ont.... Il semble parfaitement qu'ilz les veulent envoyer en paradis en poste. Mais les riches, ilz les y portent sur des lictières et des branles, avec grans *requiems*, qui durent un chascun plus de 10 lieues et sont plus longues de 10 aulnes[1]. »

Le 2e dialogue de l'édition de 1552 est intitulé *le Purgatoire*. L'on voit que Viret ne s'en tient pas toujours ni strictement à ce qu'il annonce vouloir traiter. Nous réunissons donc ces deux dialogues, qui présentent cependant de sensibles différences, malgré leurs points communs.

Les catholiques fondent leur doctrine du purgatoire sur un passage des livres apocryphes (2 Macchab. XII). Quelles peuvent être la valeur et l'autorité de tels passages? Très médiocres assurément. Ne pouvant s'appuyer sur les

[1] L'*office des morts*, pag. 220.

livres authentiques, les romains ont inventé un purgatoire. En effet, comme il n'y a que deux chemins, il n'y a que deux issues, et les papistes en ont forgé un troisième. « Quand le tesmoignage de l'Escriture deffaut, il est bien force que ces maistres des ceremonies ayent leur recours aux fables[1]. » C'est pour cette raison que les prêtres décriront le purgatoire aussi bien que les enfers: ils y mettent à leur aise tout ce qu'ils veulent. « *Thomas:* Il y a donc aussi un lac en purgatoire? *Hilaire:* Tu fais bien de l'esbahy, Thomas; n'as-tu pas bien ouy paravant, comme les prestres se faisoyent payer le pontenage, pour passer les trepassez? Il est donc nécessaire qu'ilz ayent leur nautonier Charon, pour passer et repasser les âmes, aussi bien que les payens et les poëtes. » (Pag. 297.)... « Ce sont mariniers et nautoniers qui noyent tous ceux qui entrent en leurs navires. Car ilz n'ont point Jésus-Christ avec eux, qui fait cesser les ventz et tempestes et faict tousjours arriver à bon port et en seureté. » (Pag. 317.)

[1] *Idem*, pag. 344.

Viret conclut ainsi ce dialogue du *purgatoire:* « Appelons donc enfer, enfer: et paradis, paradis et non purgatoire, sachans que nul n'y peut entrer, s'il n'a esté icy parfaitement purgé par la foy et le sang de Jésus-Christ, autant que l'Escriture nous en témoigne[1]. » Le feu que Jésus-Christ a dit avoir apporté sur la terre (Luc XII) « est un feu qui a bien une autre vertu que de purger les bourses des poures pécheurs, car il a purgé vrayement les ames, ce que nul autre ne peut faire[2]. »

3e dialogue (1544), les *Anniversaires*. Ce titre vient de ce qu'il est ici fait mention de plusieurs cérémonies célébrées annuellement à l'occasion des morts. L'auteur se livre à une longue recherche scientifique sur le deuil chez les anciens, tant païens que juifs. « Qu'a-t-on gagné au change? » se demande-t-il, et il répond: « Le poure peuple chrestien n'en a point eu de profit, et n'y a eu gaing que pour les prestres, qui ont aujourd'huy leurs pierres et

[1] Le *Purgatoire*, pag. 281.
[2] L'*Alcumie*, etc., pag. 196.

leur autelz.... Nous sommes comme les payens, qui apportoient le souper aux mortz, puis le regardoyent seulement sans y oser toucher. »
« Puis donc que Jésus-Christ a parfaitement accomply ce qui par le feu de l'holocauste estoit signifié, et faut qu'il soit accomply en nous spirituellement, non pas en apparence extérieure, qu'avons-nous besoing de controuver nouvelles ceremonies et une nouvelle juifverie[1]. »

3e dialogue, 1552 : *le Limbe* traite essentiellement de l'état des enfants mort-nés. Viret se prononce nettement dans le sens de leur salut, en faisant ressortir le fait que les sacrements n'ont qu'une importance relative à l'égard du salut[2]. Les romains ne savent du reste trop où loger le limbe qui doit être la demeure des petits enfants morts sans baptême, et le représentant de la doctrine biblique, dans ce dialogue, est autorisé à conclure en disant au représentant du papisme : « Ne cognois-tu

[1] Les *Anniversaires*, pag. 63,136.

[2] « La grâce de Dieu n'est pas liée aux signes extérieurs, mais la vertu de Dieu se manifeste en eux pour le bien des fidèles. » 4e dialogue : *le sein d'Abraham*.

pas en quelles resveries ceste doctrine vous mène? Certes j'en ay honte[1]. »

4e dialogue (1544). *L'adolescence de la messe et de purgatoire.* L'auteur reprend ici une matière qu'il a déjà abordée dans son 1er dialogue et dans le 2e de 1552. La question de l'origine de la messe est nouvelle. Sur ce point, le défenseur du papisme cherche à prouver qu'il a pour lui les anciens docteurs. *Théophraste* lui répond : « Nous n'avons point exemple dans toute la Saincte Escriture, que les apostres ayent rien fait de cecy. » (Pag. 203.) « Quelle est la source de toute idolatrie, sinon nostre folle fantasie et affection, par laquelle nous mesurons Dieu, pensans qu'il prend plaisir à ce qu'il nous plaist? » (Pag. 205.) A propos de la prétendue antiquité des messes, l'auteur cite le sermon d'un curé qui exhortait ses paroissiens à faire comme Abel, qui payait régulièrement les dîmes et tous les jours entendait la messe[2]. » Quelques questions difficiles sont abordées en

[1] *Le limbe*, pag. 319.
[2] *L'adolescence*, etc., pag. 218.

passant, ainsi celle du baptême pour les morts. (1 Cor. XV, 29.)

Le 4e dialogue de l'édition de 1552 est intitulé: *Le sein d'Abraham*. Cette expression employée par les Juifs et remplacée chez les chrétiens par celle-ci: le *paradis*, sert à désigner l'état des bienheureux. Quant à savoir quelque chose de plus sur cet état, c'est une prétention que Viret combat en disant: « Ce seroit témérité trop grande à nous, de définir l'estat des mortz et d'en affermer autre chose, que ce qui nous est révélé manifestement par les Sainctes Escritures[1]. » Le défenseur biblique constate que, dans le point de vue romain, il y a « *bien des logis ponr les âmes:* » savoir, l'enfer de la géhenne, que les réformés admettent; 2° le limbe pour les enfants morts sans baptême, qu'ils rejettent; 3° le limbe des pères, logis des âmes fidèles jusqu'au premier avénement de Christ; 4° le paradis, logis de ces âmes, depuis le 1er jusqu'au 2e avénement de Christ; 5° le ciel. Le compte fait se trouve juste:

[1] *Le sein d'Abraham*, pag. 392.

« Vous n'en mettez pas moins par vostre doctrine; » mais.... « Ces remuemens et transportz d'âmes d'estage en estage, de logis en logis, que tu imagines, me semblent un petit bien lourdz et procéder d'une imagination fort charnelle[1].

Les fidèles de l'ancienne alliance sont mis ici au bénéfice du sacrifice de Christ, parce qu'il n'y a qu'un seul Christ, un seul Sauveur, commun à tous les fidèles. (Pag. 427.) L'auteur expose dans ce dialogue la doctrine de la rédemption par Christ et de l'efficace de cette rédemption pour tous ceux qui croient, en opposition aux erreurs romaines sur le purgatoire, le limbe, etc.

Le 5e dialogue de 1544, intitulé *les enfers*, est en partie le 1er (*cosmographie infernale*) et en partie le 5e de l'édition de 1552. Ce dernier a pour titre : *La descente aux enfers*. Dans quel sens peut-on dire que Jésus-Christ est descendu aux enfers? L'auteur aborde cette question avec toutes ses difficultés. Il expose,

[1] *Le sein d'Abraham*, pag. 419, 420.

conjointement avec la doctrine biblique, les opinions des théologiens. Pour lui, il explique cette descente dans un sens spirituel, à l'exclusion d'une descente de *l'âme humaine* ou de *l'esprit humain* de Jésus[1]. Il y a là dessus une très longue dissertation, dans laquelle Viret ne fait pas difficulté d'avouer qu'il est dans l'Ecriture des passages obscurs. Nous avions, il faut le dire, besoin de cet aveu, car il y a aussi des obscurités dans les explications de notre réformateur. Malgré cette discussion qui comprend le dialogue presque tout entier, et où nous avons rencontré une foule de digressions sur le salut des petits enfants, sur l'état de Jésus après sa mort, etc., nous devons confesser que nous n'avons pas bien compris de quelle manière Christ a dû descendre aux enfers. Du reste, à quelle fin Dieu a-t-il permis ces obscurités dans sa Parole? Il « nous a voulu bailler matière en ceste philosophie céleste, pour nous faire un petit suer quelquefoys: non pas pour nous desgouter et reculer de l'estude

[1] *La descente aux enfers*, pag. 495.

d'icelle, mais pour nous y inciter et aiguiser davantage, et pour nous abattre un petit nostre caquet et nostre gloire et folle présomption[1]. »

L'édition des *disputations* de 1544 renferme un 6e dialogue que nous n'avons pas retrouvé dans celle de 1552; c'est le *requiescant in pace du purgatoire*. Il est appelé ainsi parce que, comme conclusion, l'auteur célèbre les funérailles du purgatoire[2]. Au fond et sauf certaines amplifications, ce dialogue se lit déjà dans ceux qui précèdent. Nous n'avons donc rien de plus à en dire.

Il nous reste à parler du plus intéressant et peut-être du meilleur des écrits satiriques de Viret: *Le monde à l'empire et le monde démoniacle*. C'est un même ouvrage en deux parties, renfermant dix dialogues. Mais pourquoi le premier de ces titres? « Parce qu'il est fait mention en iceux des empires et royaumes de la terre: et, parce qu'il y est monstré comme

[1] *La descente aux enfers*, pag. 513.

[2] Ce morceau a dû être réimprimé à part. Voir No 18 de l'*Appendice*.

le monde va toujours en empirant[1]. » L'auteur expose lui-même le but qu'il se propose; il veut prouver que la plupart de ceux qui se nomment chrétiens suivent plus les mœurs et la doctrine des païens et des idolâtres que celle de Jésus-Christ et de ses prophètes[2]. La démonstration de Viret pourrait avoir quelque peu vieilli; il n'en est malheureusement pas de même de l'objet de cette démonstration.

1er dialogue; *l'empire des monarchies. Le monde dégénère;* voilà la thèse. La preuve ressort d'un coup d'œil jeté sur les changements fâcheux survenus dans les mœurs et habitudes des peuples, dès les premiers jours où ceux-ci se sont constitués en corps de nations. Israël, l'Eglise romaine, la statue de Nabuchodonozor, les premiers Romains, etc., tout est appelé en témoignage et entendu dans la cause.

Il ne faut, du reste, pas s'étonner de toutes ces citations, surtout de celles tirées des au-

[1] *Le monde à l'empire: Préface.* On sent ici comment Viret joue sur les mots: *le monde à l'empire*, c'est le monde « *allant pire.* »

[2] *Idem*, *ibidem.*

teurs anciens; Viret nous expose ses principes sur ce point et nous devons en prendre note pour le cas présent et pour d'autres semblables. Il agit de la sorte « pour monstrer comment les chrestiens peuvent faire leur profit, des exemples et des escrits des payens mesmes et d'autres peuples qui n'ont point eu la vraye cognoissance de Dieu. » (Préface.)

2e *L'empire de l'empire romain.* L'empire romain s'est abâtardi: c'est là une image de la ruine de toutes les principautés et seigneuries. Cependant il y avait chez les Romains d'excellentes lois contre les abus. Elles ont été impuissantes et l'auteur du *monde à l'empire* cherche la cause de cette impuissance dans la corruption des gardiens de la loi. Il a, dans un chapitre, montré « comment les mauvais magistrats et pasteurs se laissent corrompre. » De la corruption naît la tyrannie.

Ce dialogue est rempli d'allusions, soit à l'état politique du moment dans le pays de Vaud, soit au désordre qui se remarquait encore dans les églises de la réforme. Viret ne ménage personne. Ces allusions nous condui-

sent naturellement au dialogue suivant, qui en renferme aussi un grand nombre.

3e *L'empire des chrestiens*. Les chrétiens, non-seulement ceux qui sont sous le joug du pape, mais encore ceux qui *se glorifient de la réformation de l'Evangile*, vont en empirant. Quant à l'Eglise romaine, en particulier, elle a suivi le train de l'empire romain; elle a été ruinée par les richesses. Mais quant aux réformés, ils sont loin d'être sans reproche. Il en est parmi eux qui faussent l'esprit de la réformation.... « C'est une réformation masquée... faicte à poste, par laquelle les hommes ne veulent point reformer leurs mœurs et anciennes et mauvaises coustumes et manières de faire, à la reigle de l'Evangile, mais veulent reformer l'Evangile à leur reigle, et le faire servir à leurs affections, et à leur gain et profit particulier.... Il y en a bien peu qui sous l'ombre de la liberté de l'Evangile ne prennent telle licence qu'il leur plaist[1]. »

4e dialogue: *L'empire des républiques*. Les causes qui ont amené la ruine de l'empire ro-

[1] *Le monde à l'empire*, pag. 117.

main se retrouvent partout et toujours les mêmes dans les choses publiques. C'est le faste, c'est le luxe, c'est le manque de simplicité. Ici, l'un des personnages, *Hierôme*, trace des mœurs antiques un tableau éloquent. « Tout ce morceau, dit M. Sayous, est d'un remarquable dessin, l'antiquité inspire bien Viret, et s'il n'a pas le coloris d'Amyot et le charme de son langage, son expression n'est peut-être pas moins juste, sans être aussi pittoresque. Le récit de la décadence qui a suivi l'affaiblissement des mœurs, est embarrassé de détails érudits et de digressions allongées, mais le tout ensemble est une belle page d'histoire philosophique[1]. » Le même personnage, *Hierôme,* se souvenant des fictions des poëtes sur les 4 âges de l'humanité, explique « comment nostre aage est l'aage d'or.... et comment il n'y a presque nulz pasteurs ne civils, n'y ecclesiastiques, sinon des thresoriers et receveurs; » et en même temps, « comment nostre aage est aussi l'aage de fer et de toute ordure,

[1] *Etudes litt.*, etc. I, 218. Nous renvoyons encore nos lecteurs aux quelques pages que M. Sayous consacre au *Monde à l'empire*.

auquel toute l'ordure de tous les autres precedens s'est amassée[1]. »

Le monde démoniacle; tel est le titre de la seconde partie du *monde à l'empire*. Voici comment Viret justifie ce titre. Dans l'Ecriture, l'expression *le monde* désigne souvent ceux qui ne sont pas conduits par l'Esprit de Dieu, mais par l'esprit du diable. Eh bien, le monde (dans le sens scripturaire) règne dans le monde (la société).

1er dialogue. *Le diable deschainé*. C'est une allusion à ce qui précède et un développement de la thèse posée plus haut. L'auteur cherche les preuves de ce déchaînement du diable et il en trouve plusieurs; ainsi, l'avarice « *notamment celle des vieilles gens;* » la diminution des vertus, l'accroissement des vices. Là dessus, il indique qui est le vray médecin du monde malade, « et quel est le vray moyen de chasser le diable. »

2. *Les diables noirs*. Ce dialogue est une dissertation historique et morale sur l'état des

[1] *Le monde à l'empire*, 4e dialogue.

démoniaques les plus furieux qui habitaient les déserts et les sépulcres, avec une application aux hommes qui leur ressemblent, aux tyrans et persécuteurs du peuple de Dieu. Cette dissertation ne remplit cependant pas tout le dialogue, qui parle aussi, entre autres choses, des bons et des mauvais anges. Mais pourquoi ce titre de *diables noirs?* « Pour ce qu'ordinairement, répond l'auteur, les peintres peignent les diables de noire couleur; car, puisque le diable est le prince des ténèbres, la couleur noire luy convient fort bien, parce qu'elle représente fort mieux les ténèbres que d'autre [1]. »

3. *Les diables blancs.* Ce sont les démons qui se déguisent en anges de lumières. Ce dialogue est plein d'allusions au despotisme que les Bernois faisaient peser sur l'Eglise vaudoise. Il suffit, pour s'en convaincre, de mentionner quelques-uns des sujets traités: *De ceux qui font servir l'Evangile à leur gain et qui ne peuvent porter le joug de Jésus-Christ; de l'administration des biens de l'Eglise et de*

[1] *Le monde démoniacle*, pag. 248.

l'abus qui y est; des ennemis de la discipline de l'Eglise; de la tyrannie sur l'Eglise et du changement de la vieille papauté en une nouvelle; de l'Eglise mêlée de bons et de mauvais; des magistrats qui abusent de leur office.

A propos du changement de la vieille papauté en une nouvelle, citons seulement ce mot de l'un des interlocuteurs : « Au lieu d'un pape de longue robe, ils en veulent faire un autre de courte robe, lequel sera bien plus à craindre que celuy lequel ils condamnent tant, s'il advient qu'il prenne une fois racine et qu'il soit admis et soustenu [1]. »

Pour donner une idée un peu complète de ce dialogue, le plus considérable de la seconde partie, il faudrait en multiplier beaucoup les extraits. On comprend du reste suffisamment que des paroles aussi vives, aussi mordantes et aussi justes, aient désagréablement chatouillé les oreilles de Leurs Excellences, dont les vues politiques en matière d'église et de religion, étaient ainsi éventées et publiées [2].

[1] *Le monde démoniacle*, pag. 271.

[2] On trouvera quelques citations des *diables blancs* et un exposé

4. *Les diables familiers*. Ce dialogue est ainsi intitulé à cause des *finesses* par le moyen desquelles le diable persécute l'évangile, sous couleur d'amitié et de familiarité envers les serviteurs de Dieu. C'est une accusation vigoureuse et trop bien justifiée, contre les hypocrites qui entravent le cours de l'évangile. Ils sont les instruments dont le diable se sert pour combattre le plus efficacement la vérité de Dieu. Une des *finesses* de l'ennemi consiste à rassembler toutes sortes d'accusations contre les vrais serviteurs de Dieu.

Le 5e dialogue, les *lunatiques*, renferme une explication du miracle du lunatique guéri et des miracles de même espèce. L'auteur passe en revue les influences diverses de la puissance diabolique. Il parle donc des démoniaques sourds et muets; des occasions que le diable prend des folies des hommes pour leur nuire, *des fols lunatiques;* de ceux qui pèchent *contre leur propre conscience;* du règne de Mammon

exact de l'état des relations entre les ministres vaudois et LL.EE. dans la brochure de M. H. *Martin: La démission du clergé vaudois en 1559*, etc.

en ce monde ; après quoi il fait ressortir la grandeur de la grâce que Dieu accorde aux hommes, lorsqu'il les met en mesure d'entendre la prédication de l'évangile.

6. *La conjuration des diables.* Si les démons ont des influences si nombreuses et si diverses sur les hommes, n'est-il pas bien important d'apprendre par quel moyen on peut chasser les diables qui sont au monde? C'est à cette question que répond le dernier dialogue du *monde à l'empire.* Après avoir fait remarquer qu'il y a un esprit d'étourdissement, un esprit de mensonge et diabolique envoyé quelquefois aux hommes par suite d'un jugement de Dieu, l'auteur insiste sur la vertu des jeûnes et oraisons, dans la lutte avec le démon, et il montre enfin que la victoire sur le mal et sur ses représentants a été remportée par Jésus-Christ. C'est donc en Jésus-Christ, et par lui, que le fidèle est victorieux, et que lui aussi il chasse les démons.

Tel est, en substance, le contenu de ces dix dialogues, où apparaissent tour à tour les jeux de mots, les anecdotes vieilles et nouvelles, les

citations des classiques anciens et des pères de l'Eglise, les sarcasmes mordants et sérieux et les discours édifiants. « L'écrivain, dit M. Sayous, fait le procès à la société entière, et l'attaque à tout instant sur un terrain où ses collègues, et Calvin lui-même, songent rarement à descendre. On dirait quelquefois un philosophe du XVIIIme siècle; il discute les droits, déclame avec force contre les priviléges politiques qu'il renverse sans façon, aborde des points scabreux de législation, s'emporte contre les lois fiscales et d'autres encore, qu'il déclare injustes[1]. »

Si Viret s'élève contre la tyrannie des grands, qu'il appelle « *les suceurs du pauvre;* » s'il prend volontiers le parti du peuple, il ne flatte cependant point ce dernier; il ne voit point en lui le représentant de toutes les vertus et il lui dit ses vérités. C'est là, chez notre réformateur, un trait de conscience que nous avons déjà eu l'occasion de signaler. Il ne ménage personne et ceux de son parti pas

[1] *Etudes littér.*, etc., I, pag. 219.

plus que les autres. Il fait la guerre aux éléments de corruption qu'il découvre et reconnaît jusque dans le sein du protestantisme naissant. Il y avait là de faux frères, des partisans dangereux et sans convictions religieuses. De tels aveux, qui devaient lui coûter, se rencontrent fréquemment dans les ouvrages du réformateur. Tout à l'heure encore, à propos du *monde à l'empire*, nous l'avons fait remarquer[1]. Dans l'*admonition et consolation aux fidèles*, etc., nous lisons par exemple cette critique des chrétiens hypocrites et endormis : « Il y a beaucoup de gens qui font semblant de suyvre l'Evangile, qui l'aiment autant que les Juifs ou les Turcs. Par quoy ils ne font semblant d'y estre affectionnés, sinon pour faire un voile de leurs tromperies et larrecins, de l'Evangile de Jésus-Christ[2]. » A propos de ceux qui apportent beaucoup de tiédeur et de négligence dans la sanctification du dimanche, Viret s'écrie : « Ils se feroyent conscience d'ouïr plus d'un sermon, et principalement d'ouïr

[1] Voir 2e et 3e dialogues.

[2] *Admonition*, etc., pag. 59.

ceux qui se font après disner, et parmi ces tièdes, il y en a qui n'iroyent jamais au sermon, si dimanche ne venoit, et s'il n'estoit feste; et si, n'ont pas encore la patience ce jour mesme, d'en pouvoir ouïr un entier. Il y en a qui n'y entrent qu'il ne soit à demi fait, et si, n'ont encore la patience d'attendre la fin[1]. »

Ainsi Viret, mû par un sentiment de fidélité et entraîné par un zèle plein de loyauté, ne craint pas de porter une main hardie sur tout ce qui pouvait nuire à la cause de l'évangile, quel que fût du reste le parti qui s'exposait à sa redoutable censure.

Il serait superflu, croyons-nous, de poursuivre davantage ces analyses des écrits du réformateur vaudois. Nous nous sommes d'ailleurs proposé de ne parler ici que des ouvrages que nous aurions eus entre les mains et bien que, depuis que nous avons écrit ce qui précède, il nous en soit encore parvenu deux ou trois autres[2], nous n'en dirons rien pour ne

[1] *Instruct. chrest.*

[2] Voici les titres de ces ouvrages : 1° *Familière et ample instruc-*

pas nous répéter sans sujet. Peut-être même le lecteur estimera-t-il que nous aurions pu considérablement abréger cette espèce de bulletin bibliographique.

Nous avons eu pour but de donner de Viret, envisagé comme écrivain, une idée aussi complète que le permettaient le cadre et la nature de cette biographie. Un exposé sommaire des matières traitées par lui était, à notre avis, ce qu'il y avait de mieux à faire et de plus simple, puisque cet exposé devait faire connaître les préoccupations de l'auteur et de son temps, aussi bien que celles du milieu dans lequel il vivait; et non-seulement cela, mais encore le point de vue adopté par Viret, ses procédés d'exécution, sa méthode et son dessein. Il aurait été sans doute possible, vu les nombreuses répétitions auxquelles une étude des œuvres de Viret condamne nécessairement, de condenser davantage notre exposition, en classant les

tion en la doctrine chrestienne, et principalement touchant la divine providence et prédestination. 2° *Des clefs de l'Eglise,* etc. 3° *Response aux questions proposées par Jean Ropitel, minime,* etc. Le premier a sa place marquée parmi les ouvrages de doctrine et les deux autres ont la leur parmi ceux de controverse.

matières sous des chefs très distincts; mais le temps nous a manqué absolument pour ce travail de condensation. Après tout cependant, cette opération s'accomplira d'elle-même, nous le pensons, dans l'esprit du lecteur que les analyses sommaires intéresseront, et peut-être chaque ouvrage, pris à part, sera-t-il mieux connu grâces à la méthode que nous avons adoptée.

CONCLUSION.

Dans notre pensée, la biographie que nous publions aujourd'hui, était, — et est encore, — essentiellement destinée au peuple; nous voulions lui faire connaître Viret comme homme et comme ouvrier de Dieu, en l'envisageant dans sa personne et dans son œuvre. Nous avions le projet de toucher un peu à tout sans nous étendre trop sur rien. Et tel était bien, en effet, l'état de notre travail, lorsque nous en avons confié les premières feuilles à l'impression. Jusqu'à ce moment il nous avait été impossible de faire davantage. Mais, dès lors, nous avons vu le champ s'élargir devant nous, à mesure que d'utiles matériaux nous tombaient entre les mains. Aussi, en arrivant à la

fin de nos recherches, voudrions-nous pouvoir *démolir pour rebâtir*. Nous craignons qu'entr'autres choses, on ne reproche à ce livre la trop grande disproportion de plusieurs de ses parties et quelque sécheresse dans l'exposition des faits. Nul plus que nous ne sera disposé à reconnaître et à déplorer ces imperfections. Que la critique, — si du moins elle veut bien descendre jusqu'à nous,—nous tienne quelque peu compte de ces aveux et de nos regrets. Les documents sur Viret sont rares ou se trouvent tout au moins dispersés dans une foule d'ouvrages très différents et pas toujours faciles à consulter. C'est à un grand nombre de sources qu'il nous a fallu puiser; beaucoup d'entre elles n'étaient qu'un mince filet d'eau; plusieurs étaient moins encore. De biographies complètes ou étendues, il n'en existe pas, croyons-nous. Ce qu'il y a de mieux à cet égard, c'est la notice, souvent citée par nous, de M. Schmidt dans le grand ouvrage allemand sur les pères de l'Eglise réformée; mais ce travail lui-même, au point de vue biographique, présente bien des lacunes, et il n'aurait

pu être traduit tel quel pour notre peuple. C'est à grand'peine souvent que nous nous sommes orienté à la suite de Viret et que nous avons retrouvé ses traces, tantôt ici, tantôt là. Il faut convenir que si les réformateurs avaient écrit leurs *mémoires*, ils nous auraient épargné bien des fatigues; mais, malheureusement, ils ne pensaient pas plus à leurs futurs biographes qu'à se faire un nom dans l'histoire. Ils ont, il est vrai, — et Viret en particulier, — laissé de nombreux et volumineux ouvrages, mais pour y découvrir quelque trait relatif à leur vie privée ou publique, que de lectures ne faut-il pas faire! C'est encore là une des grandes difficultés de la tâche que nous nous étions peut-être témérairement imposée. Quoi qu'il en soit, nous ne regrettons pas le temps que nous avons consacré à ce travail, que nous envisageons nous-même comme un *Essai*, et c'est à ce titre que nous l'offrons, parce que l'on est toujours indulgent pour un essai.

Lorsque nous embrassons d'un coup d'œil les faits qui remplissent la carrière terrestre de

Pierre Viret, et qu'à l'aide de ces faits nous cherchons à nous rendre compte de ce que fut cet homme, nous nous trouvons en présence d'une individualité singulièrement remarquable. Celui-là seul pourrait en douter, pour lequel le réformateur vaudois serait encore un être inconnu, sinon même indifférent. Ce qui, à nos yeux, caractérise le plus fortement Viret; ce qui nous paraît être le trait saillant, distinctif, de son individualité, c'est qu'il fut avant tout l'homme de la conscience et du devoir. Nous ne savons si, à l'imitation de bien d'autres, il s'était approprié une devise; dans ses écrits et dans ses lettres, nous n'avons rien découvert de semblable. Parmi ces dernières, plusieurs ont conservé l'empreinte d'un cachet, mais il n'offre aucun autre signe particulier que le nom même du réformateur ou les initiales de ce nom. Si donc nous choisissons l'épigraphe qui se lit au titre de cette notice, c'est que, mieux que toute autre, elle nous semble indiquer le principe par lequel s'explique la vie aussi bien que l'œuvre de Viret, principe qui, en faisant sa force, fit également son suc-

cès. La conscience, le sentiment du devoir, c'est bien là, sans doute, ce que tous nos réformateurs du XVIe siècle eurent en commun, de telle sorte que, si d'un côté nous prenons la liberté de mettre dans la bouche de Viret cette parole: *Fais ce que dois!* de l'autre nous savons par l'histoire que Luther s'écriait à la face d'un monde hostile: « *Je ne puis autrement!* » Mais en faisant de notre illustre compatriote l'homme de la conscience et du devoir, nous estimons être plus dans le vrai à son égard que si nous relevions en lui d'autres qualités et d'autres vertus. Viret fut modeste, timide même; mais dans l'occasion il se montra ferme aussi, et l'impression la plus vive que nous laisse l'étude de sa vie et de son activité est précisément celle que l'on éprouve à la vue d'un homme qui marche toujours droit devant lui, dans le chemin du devoir et selon les prescriptions d'une conscience aussi rigide qu'éclairée.

Ame droite et sincère, Viret ne s'est pas livré sans lutte au Dieu qui le sollicitait par le trouble même de la conscience; mais une fois

la lutte terminée par la victoire de l'Esprit, la soumission ne se fit pas à demi, elle fut absolue. « *Nul qui met la main à la charrue et qui regarde derrière lui, n'est propre pour le royaume de Dieu :* » voilà une de ces paroles dont Viret se plaisait à couronner quelques-unes des vignettes qui ornent souvent le frontispice de ses ouvrages[1] et qui peignent avec vivacité un état d'âme particulier, une tendance nettement déterminée. N'est-ce pas lui, l'homme de Dieu, qui se présente à nous sous les traits grossièrement burinés d'un paysan tenant d'une main la corne de sa charrue romaine et de l'autre aiguillonnant ses bœufs sous les rayons encore chauds d'un soleil d'automne? C'est bien lui, ne le reconnaissez-vous pas cet ouvrier de la première heure, levé dès l'aube et qui, tout illuminé de la clarté d'un jour nouveau, vient à son tour réveiller ses compagnons de route et les engager à prendre leur part du rude labeur de la journée! En effet, il faut travailler pendant qu'il est jour, et pour des hommes

[1] Voir le titre du livre : *Des Actes des Apostres.*

comme Viret, si le jour est bien employé, néanmoins il est court. Il faut se hâter; « cependant que Dieu nous donne le temps, travaillons et ne remettons point son œuvre des uns aus autres, mais mettons-y tous la main en nostre endroit, afin que nous ne défaillions en nostre office. Ne laissons pas à faire aus autres les choses lesquelles nous pourrons faire nous-mesmes. » Que les ouvriers du Seigneur se souviennent que ce n'est rien d'avoir commencé, « s'ils ne persévèrent jusques à la fin[1]. »

« *La cognée est déjà mise à la racine des arbres :* » voilà ce que rappelle une autre vignette, particulièrement aimée du réformateur, ou tout au moins fréquemment reproduite dans ses livres [2]. Ces trois arbres ont grandi côte à côte, mais l'un d'eux a déjà reçu une profonde blessure; à sa base se voit une hache qu'une main sortant de la nue a lancée avec force. A cette époque, en effet, et dans l'E-

[1] *Du vray ministère*, etc. Epître aux habitants de Payerne.

[2] Voir, par exemple, *Instruction chrestienne; Epistre aus fidèles; Du vray ministère*, etc.

glise plus peut-être encore que dans le monde, que de mauvais arbres, que d'arbres stériles et voués à une destruction déjà commencée ! Qui le savait mieux que Viret ! lui qui, d'un coup d'œil sûr et prompt, indiquait à la multitude la marche de la cognée divine ! Et Viret, de son côté, s'aidait puissamment à renverser ce qui devait tomber, à détruire pour reconstruire. Non pas qu'il se plût à ce premier travail, et qu'il fût un vulgaire et fanatique démolisseur ; il nous l'a lui-même appris, il visait à autre chose et malgré cette vignette d'un glaive au milieu des flammes, avec la devise en latin ou en français : « *Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive*[1], » il ne souriait point aux ruines, il hâtait bien plutôt de ses vœux et de sa peine, la construction de l'édifice nouveau, le relèvement de l'Eglise du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité. Homme du devoir et de la conscience, il signalait le mal, et cela sans ménagement, comme les prophètes d'autrefois; mais il savait que

[1] Voir par exemple : *De la vraye et fausse religion ; Disputations chrestiennes.*

révéler le mal n'est encore rien si le remède fait défaut. Ce remède, Viret le voyait et le montrait dans cette vérité éternelle qu'un troisième emblème nous représente sous la figure d'une salamandre environnée de flammes. *Durer, mourir et non périr*, telle est la légende qui entoure cette figure et qui est parfois remplacée par cette parole de l'Ecriture : « *Je ne cherche que la paix, mais lorsque j'en parle, les voilà à la guerre*[1]. (Ps. CXX, 7.)

Ce qui soutenait le réformateur dans sa lutte journalière, d'un côté avec la superstition, l'erreur et la corruption dont une église dégénérée offrait le désolant spectacle, de l'autre avec une incrédulité qui croyait avoir trouvé son heure favorable, et une indépendance licencieuse et anarchique, c'était bien évidemment la conscience du devoir, mais aussi la foi en la vérité. Il y a une vérité absolue, éternelle; une vérité que toutes les négations et tous les doutes des sceptiques ne parviendront pas à ébranler; une vérité qui, semblable à la sala-

[1] Voir, par exemple : L'*Intérim ; de l'authorité des Escritures.*

mandre, dure et durera toujours, mais qui meurt, semble-t-il, et qui ne périt pourtant pas; qui meurt, mais comme ce grain de froment semé en terre, comme ce Christ, vérité incarnée, qui a laissé sa vie, mais pour la reprendre. Dans la foi en cette vérité révélée, Viret, à peine adolescent et pourtant déjà mûr pour de grandes choses, quitte sa famille et sa demeure; d'une main il porte la cognée, de l'autre le glaive de la Parole, il détruit, il abat; est-ce tout? Non! dans son cœur est l'évangile de la grâce, et de l'abondance du cœur sa bouche parle : il relève, il édifie, il affermit. Après le vent de tempête qui renverse les montagnes, vient le son doux et subtil qui restaure et vivifie.

Envisagé sous cette face intérieure et morale, Viret nous offre des traits divers, entre lesquels cependant la douceur prédomine. Ce n'est pas qu'il ne soit fort dans l'attaque, véhément même, il ne craint rien; mais ce qui tombe sous ses coups, ce ne sont pas les personnes, ce sont les idées, les principes : c'est le mal, qu'il prend à partie. Voyez en effet

quelle charité il déploie vis-à-vis de ses adversaires ! combien il réprouve les moyens violents, l'emploi de la force matérielle, du glaive ! Lui aussi, lui comme tous les réformateurs, comme tous les hommes auxquels Dieu confie une œuvre à accomplir, il a connu « la contradiction de la part des pécheurs, » il a souffert et il a pardonné. Nous n'avons pas rencontré sous la plume de Viret une seule de ces paroles qui trahissent l'irritation d'un cœur aigri[1]. L'indignation, chez lui, pour si amère qu'elle puisse être, n'a rien d'égoïste et de personnel, rien qui se rapporte à des intérêts mesquins. Les hommes qui se sont aidés à lui faire le plus de mal possible ont été traités par lui avec les ménagements de la charité chrétienne. Si, par exemple, il parle des moines et des prêtres avec une verdeur dont nous n'avons présentement aucune idée, à peu près comme Paul traitait les Crétois, ces *mauvaises bêtes*,

[1] A son départ de Lausanne, en 1559, et alors qu'il aurait pu se laisser entraîner à des jugements violents à l'égard de ceux qui le bannissaient, Viret se contentait de dire : « L'homme ne doit pas se croire trop nécessaire à l'Eglise : l'ouvrage de Dieu subsiste. »

ces *ventres paresseux* (Tite I, 12); en même temps, cependant, Viret détache la corde déjà enroulée autour du cou d'un jésuite. Ainsi donc il est possible d'unir la charité à la vigueur; de la force peut procéder la douceur. On peut être animé d'une sainte et légitime indignation contre les ennemis de la vérité et pardonner les offenses auxquelles on est soi-même personnellement en butte.

Les relations que Viret soutient avec ses frères dans la foi, avec ses compagnons d'œuvre, avec les fidèles en général, sont tout empreintes de cette amabilité, de cet abandon sympathique et de cette confiance, qui sont comme cette huile précieuse, cette onction sainte qui semble imprégner la personne tout entière; comme ces rosées de l'Hermon et de Sion qui font verdir et fleurir sous vos pas le chemin que vous parcourez. Il ne faudrait pas croire, cependant, que Viret était un de ces hommes comme il y en a tant, et que l'on juge doux et bons parce qu'ils n'ont pas assez d'énergie pour être autre chose; des hommes de paix, parce qu'il leur importe avant tout d'être

tranquilles, et qui pourtant sacrifieraient la vérité elle-même à leur repos. Non! Parce qu'il était un homme de conscience et de foi, Viret était un homme fort, et parce qu'il était fort, il pouvait être débonnaire.

Comme missionnaire et réformateur, comme pasteur et prédicateur, notre illustre compatriote nous présente toujours le même ensemble de qualités et de vertus. Mais il y eut toute une période dans la vie de Pierre Viret où ces qualités éclatèrent d'une façon particulièrement remarquable. Cette période fut celle de la lutte qu'il soutint avec le gouvernement bernois, au sujet de la discipline et de la marche intérieure de l'Eglise. C'est bien là, en effet, le moment dramatique d'une carrière agitée sans doute, mais cependant moins que celle de plusieurs autres grands serviteurs de Dieu de la même époque.

Avouons-le dès l'entrée, nous sommes de ceux qui, entre LL. EE. de Berne et le représentant de l'Eglise vaudoise, n'hésitent pas et donnent raison au dernier. Jusqu'au

jour de notre affranchissement politique, nous avons compté, dans notre histoire nationale, si peu d'hommes vraiment indépendants et décidés à revendiquer à tout prix les droits d'un peuple et en particulier ceux d'une église, que nous ne saurions trop rendre hommage à la fidélité et à la fermeté de l'homme qui, le premier, osa lutter avec un pouvoir porté par sa nature même et par son ambition à tout envahir et à tout absorber. D'ailleurs, quant aux principes que Viret soutint et qu'il ne renia jamais, il nous semble qu'ils étaient bons, nécessaires, et qu'il a été fâcheux pour l'église du pays de Vaud de ne pas les voir adoptés et mis en pratique dans son sein. Qu'est-ce qui, à la même époque et plus tard, a fait de Genève ce qu'elle a été et lui a prêté cette austère physionomie dont quelques traits se montrent encore de nos jours? L'indépendance politique? Sans doute et pour une bonne part; mais au fond Genève aurait-elle conquis cette indépendance ou l'aurait-elle conservée, si une forte éducation religieuse n'était venue la discipliner et lui donner un caractère de vigueur

et d'énergie dont elle a fourni tant de preuves par la suite? Nous n'entendons pas trancher ces questions ; nous nous les posons à nous-même, nous les soumettons aux appréciations de nos lecteurs. Cependant, quand nous voyons Viret et ses collègues les plus pieux et les plus intelligents insister avec tant de force et de persévérance pour l'introduction de la discipline dans l'Eglise, nous en concluons que, mieux que nous, ces hommes pouvaient juger de l'état vrai et des besoins d'un peuple, sur lequel il importait tant d'exercer une influence profondément et sérieusement évangélique. Ce peuple n'aurait-il pas alors vu son église l'enserrer, l'envelopper de liens puissants, en même temps qu'elle serait devenue le refuge de ses libertés et de sa nationalité? Peut-être cette église aurait-elle été ainsi préservée, non-seulement d'un asservissement toujours déplorable, mais encore des malaises profonds qui l'ont tourmentée longtemps et qui ont été comme les préludes de secousses plus violentes. Nous ne savons si nous prêtons à Viret nos préoccupations, nos raisonnements actuels et

une argumentation que les siècles et l'expérience ont produite, mais ne pouvons-nous pas soupçonner qu'il y eut chez le réformateur de notre pays, outre une connaissance parfaite de l'état religieux et moral de son peuple, une conscience très nette des intérêts différents qui se trouvaient en présence et qui se réclamaient, les uns de l'autorité, les autres de la liberté? Viret appartient de cœur et tout entier à la réforme et à l'église de la réforme, mais il appartient aussi et non moins cordialement à sa patrie : « Si je doy désirer, écrivait-il aux magistrats et au peuple de Payerne, que Dieu soit glorifié entre les hommes, où doy-je désirer qu'il le soit plus, et plus tost qu'au pays de ma naissance, et entre mes circonvoisins ? de qui doy-je avoir plus de soin que de ceus de mon pays mesme[1] ? »

La discipline ecclésiastique était donc pour Viret une affaire capitale ; il la considérait comme d'une absolue nécessité pour une église à peine née et qui devait être conduite,

[1] *Du vray ministère*, épître dédicatoire.

à peu près comme les missionnaires actuels conduisent les congrégations formées par leurs soins en pays païens. En effet, qu'étaient devenus la religion, le christianisme, l'Eglise, sous le régime papal et sous la direction des prêtres et des moines? Nous l'avons déjà vu et les écrits de Viret et de ses contemporains sont là pour témoigner hautement que si le christianisme comptait encore quelques témoins, ils étaient rares, clairsemés, méconnus et persécutés, tandis que l'ignorance, l'impiété, le mépris des choses saintes, un vrai paganisme, en un mot, se voyaient partout et se rencontraient surtout chez les hommes d'église, depuis le pape jusqu'au dernier des prêtres. L'Eglise de la réforme, à sa naissance, sortait donc de ce bourbier fangeux; elle avait besoin d'être largement purifiée. C'est ce que ses premiers guides dans la voie nouvelle sentaient fort bien et voulaient aussi. Dans la lutte avec les pouvoirs civils, qui, dans ces matières, lorsqu'ils ne compriment pas avec violence, inclinent facilement aux demi-mesures et qui ferment volontiers les yeux parce qu'ils recherchent avant

tout la tranquillité d'un pays et un règne facile[1], Calvin l'emporta, Viret fut vaincu. Cependant, expulsé par la force, le réformateur vaudois ne se considérait point comme battu, et l'année qui suivait son éloignement du pays de Vaud, dans le livre du *Vray ministère*, il proclamait aussi nettement que jamais et sans récriminations contre LL. EE. les doctrines qui lui étaient chères et il établissait clairement la position réciproque de l'Eglise et du pouvoir. « Pour autant, écrivait-il, que Jésus-Christ n'a donné ceste puissance (d'exercer la discipline ecclésiastique) aus ministres seulement mais aussi à toute l'Eglise, nous disons qu'elle n'appartient point à aucun membre particulier de l'Eglise, non pas mesmes aus seuls ministres ny aus seuls magistrats, mais à toute l'Eglise, soit-il qu'elle la mette en pratique par elle mesme, ou par un sénat ou consistoire ecclésiastique estably et ordonné par icelle, à la forme de l'Eglise ancienne, et que

[1] « Plusieurs allèguent pour excuse qu'il faut supporter le peuple, afin de ne l'irriter et scandalizer. » *Le monde à l'Empire*; 2e dial., pag. 66.

ce sénat ou consistoire ecclésiastique soit assemblé tant des personnes des ministres, que des autres estats de la chose publique chrestienne, lesquels seront trouvez les plus propres et idoines, pour estre eleus à ceste charge[1]. »

De tout temps les gouvernements ont été tentés d'accuser d'insubordination ou de révolte les ministres de l'Eglise défendant ce qu'ils regardaient comme les droits et les libertés de celle-ci[2]. Cependant personne n'est moins séditieux que Viret. Il est vrai que le mouvement produit par la réforme a forcément réagi sur la marche des états et sur la position réciproque des princes et des peuples. On a pu également assister à ces luttes violentes, à ces guerres désastreuses, nommées si improprement guerres de religion; la réforme jetait dans les esprits des ferments actifs et le laborieux travail du siècle enfantait une société

[1] *Du vray ministère*, pag. 35.

[2] « On criera incontinent que tels ministres sont ambitieux et rebelles et qu'ils se veulent mettre au lieu du magistrat. » *Les diables blancs*, pag. 268. A ce propos, il y aurait peut-être un chapitre intéressant à écrire sur *la politique des réformateurs*, mais nous ne saurions l'entreprendre ici.

nouvelle. Mais, considérés comme citoyens et comme chrétiens, les réformateurs donnent l'exemple du respect et de la soumission aux autorités constituées; ils sont les premiers à rendre à César ce qui est à César. Viret s'exprime positivement dans ce sens, soit dans son épître à Coligny[1], soit dans ses *Epistres aus fidèles*, soit enfin dans son *Advertissement pour toutes principautés*, etc.[2], dont nous avons cité un mot (pag. 119) et qui est comme le manifeste de ses vues politiques. La position même prise par Viret vis-à-vis du gouvernement bernois est une preuve de la juste déférence qu'il recommandait vis-à-vis du souverain temporel. Nous voyons en lui l'habitant du pays de Vaud, soumis, acceptant un régime étranger, renfermant en lui-même ce qu'il pense ou ce qu'il souffre et attendant peut-être une ère nouvelle en politique. Mais il est vrai que ce Vaudois-là a du cœur et de la conscience, et que si par obéissance envers Dieu il se soumet au pouvoir, par obéissance encore il relève

[1] *L'Intérim*, voir encore les dialogues IV et VI.
[2] *Instruct. chrestienne*, I.

la tête, lorsque ce pouvoir veut envahir un terrain sur lequel il ne devrait jamais s'engager qu'avec la plus extrême prudence. Alors ce *sujet* respectueux devient un citoyen indépendant parce que c'est un citoyen chrétien, et la lutte commence. Mais là où la force matérielle intervient, il est évident que les luttes morales prennent fin, et si Viret se trouva tout à coup seul de son pays à supporter le poids de la tyrannie bernoise, c'est parce que le peuple de l'Eglise était encore incapable de suivre son premier pasteur. Les lettres de Viret à la main, on peut affirmer que notre réformateur apporta la plus grande circonspection, le meilleur esprit, dans un différend dont il devait être la première victime. Il se réjouit des apparences de paix, des quelques bonnes paroles que LL. EE. donnaient de temps à autre aux ministres vaudois, des moindres concessions et des plus petites améliorations à un état de choses qui aurait exigé une réforme plus complète. Viret ne songeait point à révolutionner le pays de Vaud ; mais LL. EE. comprenaient qu'une église fortement constituée aurait à

son tour produit un peuple indépendant, et sans doute, en cela, elles voyaient plus loin que le pieux ministre de Lausanne. Elles sentaient que les principes ecclésiastiques de ce dernier aboutissaient finalement à reléguer l'Etat dans son domaine, en réservant à l'Eglise ce qui est du ressort de l'Eglise. Ainsi Viret écrivait : « Nostre Seigneur Jésus-Christ n'a pas dit : Je suis la coustume ; mais, je suis la voye, la vérité et la vie. Puis qu'ainsi est, il ne faut point opposer les loix et les coustumes des hommes à ceste vérité, laquelle nous a esté revelée du ciel, tant anciennes que telles loix et coustumes puissent estre[1]. » C'est ainsi que, pendant de longues années et au milieu de péripéties très diverses, Viret soutint une lutte qui accablait son faible corps, en même temps qu'elle froissait son cœur désireux de la paix.

Nous avons vu le dénouement de ce drame ecclésiastique et nous n'y reviendrons pas. Viret, les yeux en haut, voulait imprimer à la nacelle de l'Eglise la direction qu'il estimait

[1] *Le monde à l'Empire*, 3e dial., pag. 137.

être la meilleure pour elle; les vents lui furent contraires, et, refoulé par la vague, le hardi pilote fut rejeté par elle sur la grève étrangère, loin d'une patrie qu'il ne devait plus revoir. Viret a-t-il échoué dans son entreprise? Oui, sans doute, si on s'en tient aux premières apparences et si un succès immédiat est la marque du triomphe. Mais n'avons-nous pas appris, dans le siècle où nous sommes, que c'est par des défaites répétées que les vrais principes remportent la victoire et que les idées grandes et fécondes n'échouent jamais absolument ni pour toujours, parce qu'elles répondent aux besoins les plus secrets et les plus profonds de l'âme et de la conscience! Elles ont en elles-mêmes une réalité qui se manifeste et qui éclate au jour voulu et au temps marqué. Nous croyons donc que Viret, en revendiquant pour l'Eglise quelques-unes des libertés qui sont inhérentes à sa nature et qui sont indispensables à son développement intérieur, n'a pas semé en vain dans notre patrie et que, s'il a succombé à la peine, il n'a cependant point fait une œuvre stérile. Pour la vérité aussi,

mille ans sont comme un jour. Au reste, quand il ne nous aurait laissé que l'exemple de ses vertus, de son dévouement, de sa fidélité au devoir, le réformateur nous aurait encore donné des enseignements qui, par leur portée, sont souvent plus éloquents que le succès lui-même.

Toute vie chrétienne et activement employée pour le bien est digne de respect; mieux que cela, elle est digne d'être imitée, car imiter le bien, est la vraie manière de le respecter. Telle fut la vie de Pierre Viret. Sans doute, pour si noble et si pure qu'elle ait été, nous ne pouvons nous la représenter comme parfaite et la peindre sous des couleurs si brillantes, ce serait faire injure à un homme qui fut un modèle d'humilité. Viret n'a pas été un saint égaré dans ce monde, et nous sommes convaincu qu'il eut sa part des faiblesses et des infirmités qui accablent la postérité d'Adam. Mais si Viret fut un homme, il fut avant tout un homme de Dieu, et au point de vue moral, c'est là ce qui établit entre les hommes des

différences si sensibles, si étonnantes parfois; les seules vraies différences, parce qu'elles sont fondamentales et qu'elles portent, non sur ce qui est fragile et temporaire, mais sur ce qui est vital et durable.

La vie de Pierre Viret nous a laissé, avons-nous dit, de précieux exemples: elle nous exhorte de plus d'une manière. Que penser, en effet, de l'*activité* de notre réformateur? En combien de lieux, dans sa patrie et à l'étranger, n'a-t-il pas porté la bonne nouvelle de l'évangile, et cela souvent au milieu de grandes fatigues et de sérieux dangers! Et encore, si, par sollicitude pour les intérêts de l'Eglise de Jésus-Christ et du règne de Dieu, il entreprenait, avec une frêle santé et un corps débile, des travaux aussi fatigants; cette sollicitude ne lui faisait pas non plus défaut, lorsque, du fond de son cabinet, il jetait un regard vigilant sur les brebis du troupeau évangélique, ou préparait un enseignement qui devait propager au loin la vérité chrétienne.

On se demande où des hommes comme Viret prenaient le temps d'accomplir tant de

choses et des choses si variées? Ah! sans doute, ils ne connaissaient pas comme nous ces mille petits moyens de dissiper ses jours, sous ombre d'être constamment occupé. Il est probable qu'ils ne faisaient pas beaucoup de *visites de société* et qu'ils ignoraient les charmes d'une *soirée;* mais, par contre, il est certain qu'ils cherchaient avant tout leur joie et leur satisfaction dans l'accomplissement de leur tâche.

Ce qui faisait des réformateurs, des hommes d'action énergique et persévérante, c'est qu'ils se donnaient tout entiers au maître qu'ils voulaient servir. Ils lui appartenaient pleinement et ils lui consacraient sans réserve leur vie, leurs talents, leur temps. Le principe même de cette consécration absolue, nous l'aurions trouvé dans leur foi vivante, dans leur sincère piété. Chez Viret, en effet, pour ne parler que de lui, l'activité n'est après tout qu'une forme multiple du sacrifice de soi-même. Dans le cours de sa carrière, que de preuves ne donna-t-il pas de cet esprit d'abnégation et de dévouement! Et puis, reconnaissons-le, quand

Dieu veut accomplir une œuvre, il se crée à lui-même des ouvriers et il les qualifie en conséquence. Au XVIe siècle, une grande œuvre était à faire. Il fallait de toute nécessité que le bras de l'Eternel fît vertu, car il n'était au pouvoir d'aucun homme de renverser le colosse du romanisme. Pris un à un, les réformateurs sont des exemples frappants de ce que Dieu peut faire d'un homme et de ce qu'un homme peut faire avec Dieu. Qui eût dit que le fils du tailleur d'Orbe deviendrait une des colonnes de l'Eglise restaurée! Mais pourquoi pas? Les apôtres étaient des *gens sans lettres et du commun peuple* (Act. IV, 13), seulement *ils avaient été avec Jésus*. Tel fut le cas de Viret. Lui aussi il entendit de la bouche du Christ *les paroles de la vie éternelle,* et une fois qu'il les eut entendues, il ne les laissa point écouler. Ce qui nous explique cet homme, ce que nous découvrons à la base de sa vie intérieure et de son action au dehors, ce sont de *fortes convictions*. Voilà bien ce qui fait les vrais grands hommes; ils sont convaincus et ils veulent convaincre; ils ont des principes et

ils les suivent sans varier. Il n'est donc pas inutile de parler de tels hommes à une génération qui, en général, n'assigne point aux principes exacts et positifs, en fait de morale et de religion, la place qui leur revient de droit, tandis qu'elle se laisse volontiers absorber par la question des intérêts et des progrès matériels.

Malgré de très sensibles différences, notre temps présente cependant de frappantes analogies avec l'époque où parut notre réformateur. Aujourd'hui encore le Vaudois est, à bien des égards, ce qu'il était alors, et tel écrit de Viret, comme son Epître à la ville d'Orbe, par exemple, pourrait à cette heure et dans une certaine mesure passer pour une actualité que notre peuple ne méditerait point sans profit. Il n'y a pas jusqu'à la manière de dire les choses et de les juger par un mot, un dicton populaise ou un proverbe en usage, qui ne se reproduise encore fréquemment et dans les mêmes termes parmi nous. Sous bien des rapports, — nous nous plaçons toujours au point de vue de la religion et de l'Eglise, — les situations n'ont guère changé. Ainsi, à part la

conduite des églises, l'activité des réformateurs se dépensait essentiellement dans les débats de la polémique avec les incrédules, les athées, les libertins et dans ceux de la controverse avec les catholiques. Maintenant que voyons-nous, tout autour de nous? des incrédules? des hommes sans Dieu? hélas! il n'en manque pas. Des libertins? Combien d'hommes qui ne connaissent et ne préconisent d'autre liberté que celle des passions et des convoitises charnelles! Il est vrai que ces hommes ont souvent, dans leur langage et leur argumentation, quelque chose de plus fin, de plus élégant que les antagonistes de Viret; ce sont des hommes de *bon ton*, des *hommes de goût*, des savants aussi, dont les livres sont imprimés avec luxe, ce qui ne les empêchera pas de devenir, plus vite que les parchemins ou les grossiers papiers de nos pères, la pâture des vers, si même ceux-ci leur font cet honneur de les ronger après qu'ils seront tombés dans un juste oubli! Et quant au catholicisme, n'est-il pas évidemment en train de se relever du coup terrible que la réforme lui a porté? Et il s'en relèvera, soyons-

en sûrs, si les protestants continuent à descendre la pente de l'indifférence et du formalisme; s'ils ne se lèvent pas bientôt comme un seul homme contre l'ennemi qui les menace tous.

Nous proclamons la nécessité de la tolérance, de la largeur d'esprit et de cœur, de la liberté pour tous, et nous faisons bien; nous ne voulons point ou nous ne voulons plus de proscriptions; plus de ces procédés qui signalèrent malheureusement l'introduction, par les Bernois, de la réforme dans notre pays; les réformateurs n'en voulaient pas davantage, et c'est malgré eux, on peut le croire, qu'ils subissaient les hésitations et les tâtonnements d'une ère de transition. Dans la lutte avec l'incrédulité et le catholicisme, ils recommandaient sûrtout la discussion sérieuse; ils appréciaient à leur valeur les conquêtes ainsi obtenues. Ce qu'ils ont fait, faisons-le; puisons à la source où ils puisaient eux-mêmes, c'est-à-dire en Dieu, par la prière, par la foi, par l'amour. Ce qui devait leur assurer de si éclatantes victoires, est aussi pour nous la condition du relèvement et du triomphe. Croyons donc comme ils croyaient, et,

comme eux aussi, nous verrons *la gloire de Dieu.*

Nous moissonnons dans la paix ce que le réformateur de notre église a semé dans la lutte; consentirions-nous donc à l'oublier plus longtemps?

Le peuple vaudois a de réels devoirs vis-à-vis du premier de ses pasteurs. On l'a senti, le jour où l'idée d'élever un monument à la mémoire de celui-ci a été répandue dans notre pays. Il n'y a du reste, dans ce projet, rien qui soit incompatible avec la nature et le caractère de l'œuvre qu'il a accomplie ou qui puisse être considéré comme un outrage à la modestie de notre illustre compatriote. Nous comprenons qu'un Calvin ait exprimé le désir que sa tombe restât ignorée. Mais le temps où nous vivons n'est plus celui où l'on aurait pu craindre de voir les tombeaux des docteurs de l'Eglise réformée devenir des lieux de pèlerinage et de miracles à la romaine. Nous sommes dans un siècle trop froid et trop positif pour cela, et, sous ce rapport au moins, nous n'avons qu'à

nous féliciter. Mais si notre temps ne connaît plus ces enthousiasmes maladifs des âges où la foi perdait de sa spiritualité, ou même aussi de ces époques de religieux respect pour les restes des saints et des martyrs, par contre, notre temps est celui où l'on exhume des noms ensevelis dans l'oubli et où les morts sont ainsi rappelés à la vie. Le pays de Vaud n'a pas, autant qu'il l'aurait fallu, apprécié son savant et aimable réformateur. Autrefois, dans des jours néfastes, la nationalité vaudoise, annihilée dans l'Eglise comme dans l'Etat, n'a pas, semble-t-il, réclamé comme on pouvait s'y attendre en faveur d'un homme auquel il est temps de rendre la justice qui lui était due et qu'il entrevoyait dans un avenir encore voilé.

Cette justice que Viret attendait avec confiance de son pays et de son église, comment la lui rendrons-nous? Sera-ce en lui élevant un monument dans sa ville natale? Evidemment, si cela est déjà quelque chose, cela seul après tout serait encore trop peu. Viret a le droit d'exiger de nous plus et mieux. Si, du fond de

son sépulcre dévasté, il pouvait nous faire entendre son éloquente voix, il nous dirait certainement que le plus beau, le plus utile et le plus durable monument consacré à la mémoire d'un serviteur de Dieu, consiste à imiter sa foi, sa piété, sa charité, son zèle et son dévouement. Appliquons-nous donc à rechercher auprès de Dieu les grâces dont Viret fut si richement doué. Quand le souvenir d'un homme tel que lui sera vivant dans nos cœurs, il exercera indubitablement sur nous une action salutaire, non-seulement en nous rappelant une belle âme et un grand caractère, mais encore en nous les faisant aimer. Puisse le peuple vaudois, ce peuple pour lequel Viret a tant travaillé, répondre un jour pleinement aux labeurs et aux prières de ceux qui, depuis des siècles, lui prêchent ce même évangile que le réformateur annonçait déjà.

Alors, croyons-nous, les vœux que ce dernier formait pour une patrie à laquelle il était si sincèrement affectionné, seront exaucés et sa tâche pourra être considérée comme accomplie.

Qu'il nous soit permis de terminer ces pages, destinées à raviver le souvenir de notre réformateur, par le sonnet suivant, dû à la plume de Théodore de Bèze, le collègue et l'ami de Viret.

Voyant ce corps battu de langueur, de poison,
De plaies, de travaux, de veilles, d'abstinence,
La vertu du Seigneur j'adore en grand silence,
Et sous ses hauts secrets je range ma raison.

Lisant les beaux écrits que, dans cette prison,
VIRET, tu as dressés, témoins de ta science,
De ton vif jugement et de ta conscience,
Vraiment je vois que Dieu habite en sa maison.

Je connais que mon Christ a soin de son Eglise,
Quand en ce feu mi-mort si grand'flamme il attise,
De tant d'hommes les cœurs échauffant, éclairant.

Si le fol, rejetant les sacrés saints oracles,
Nous demande aujourd'hui quelques nouveaux miracles,
VIRET lui en fournit et vivant et mourant.

APPENDICE

A

(Page 25.)

La ville d'Orbe.

Bochat, cité par Bridel[1], prétend qu'Orbe fut bâtie dans le même siècle que Rome par des Gaulois, brûlée par les Helvétiens lors de leur tentative de passer dans les Gaules et rebâtie plus tard. L'antique ville d'*Urba*, une des villes municipales romaines, halte militaire et entrepôt commercial, était placée sur le grand chemin de l'Empire menant de l'Italie dans la Gaule et sur la route romaine conduisant de l'Helvétie centrale dans la province Séquanaise[2]. Sous les empe-

[1] *Conservateur Suisse*, tom. V.

[2] De Gingins, *Histoire de la ville d'Orbe*, pag. 7, 8.

reurs romains, elle eut à lutter avec Avenches, dont l'importance devait l'emporter. Depuis la chute de l'Empire, aucun monument ne fait mention d'Orbe. Il s'écoula sans doute un espace assez considérable, entre la destruction de l'ancienne Urba et la fondation d'une nouvelle ville située à quelque distance de l'antique cité romaine[1]. Au IXe siècle, elle est la ville la plus importante du pays de Vaud. En 855, les fils de Louis le Débonnaire s'y réunirent pour partager ses états. Elle était fréquemment la résidence des princes de la Haute-Bourgogne, royaume fondé en 888 par Rodolphe. La reine Berthe séjournait non loin de là, à Chavornay. Cette maison une fois ruinée, Orbe déchut.

Voir des détails sur cette ville et sur les frontières du pays de Vaud du côté de France dans *le Chroniqueur*, pag. 118.

B

(Page 47.)

Lettre de Viret à Calvin, à propos de la mort d'Idelette de Bure.

A Jean Calvin, illustre serviteur de Christ, pasteur de l'Eglise de Genève, bien aimé frère et collègue : salut.

Ton deuil domestique m'angoisse et me trouble d'une manière extraordinaire, et cela d'autant plus

[1] Idem.

que, par ma propre expérience, j'ai appris combien les événements de ce genre sont cruels. J'en serais même tourmenté et angoissé plus grièvement encore, si je ne savais pas combien tu es enrichi et armé de toutes les forces divines, pour supporter, je ne dis pas les coups de la fortune, du sort, mais les arrêts de la divine Providence.

Je m'étendrais longuement sur le sujet des consolations, si je ne craignais pas de te faire injure, ou de paraître douter de ta prudence, de ta constance, de ton savoir, de ta piété et de ta foi. Je suis convaincu que ce que tu enseignes aux autres, tu le pratiques toi-même. Je me serais rendu volontiers auprès de toi, afin d'essayer, par ma présence, d'adoucir un peu la douleur causée par la perte que tu as faite; mais mes occupations ne me le permettent pas, et surtout la situation de l'Eglise: je craindrais de donner occasion de s'irriter de nouveau à ceux qui nous paraissent présentement apaisés..... La seule chose qui, pour le moment, m'eût conduit vers toi, aurait été le désir de te consoler dans ton affliction, en te disant que le Seigneur nous a donné dans ce synode tous les témoignages et toutes les preuves que nous aurions pu désirer de sa bienveillance à notre égard. ..... Tous les nôtres se portent bien, et te saluent très affectueusement, surtout ma femme, qui sent cruellement la perte de sa très chère sœur. Mais pourquoi renouvelé-je ta douleur, tandis que je devrais

l'apaiser? Mais notre vrai consolateur le fera abondamment; je te recommande à sa grâce. Adieu, très cher et bien-aimé frère; conserve pour nous cette autre moitié de toi-même qui te reste, et prends soin de ta santé.

Lausanne, 31 mai 1549.

Ton PIERRE VIRET.

(Bibliothèque de Genève: manuscrits, 116.)

C

(Page 50.)

Mode de vivre de Berne et Fribourg (30 janvier 1532).

« Nos sujets des deux religions vivront ensemble en paix. Pleine liberté sera laissée aux consciences. Les réformés auront un temple pour y prêcher la Parole de Dieu. La messe demeure abolie, dans les lieux où elle l'a été à la pluralité des voix; elle subsistera dans les lieux où on l'a gardée; permis cependant aux réformés d'y avoir leur prêche. Plus de noms injurieux. Plus de ravages dans les temples. Toute injure sera punie de trois jours et de trois nuits de prison et d'une amende d'un écu d'or. Pour les femmes, l'amende et la peine ne seront que de la moitié. »

D

(Page 79.)

Thèses qui firent la matière de la dispute de Lausanne.

1. L'Ecriture sainte ne connaît point d'autre voie de justification que celle qui est par la foi en Jésus-Christ, offert une seule fois ; qui ne doit jamais plus être offert, tellement que celui-là abolit la vertu de Jésus-Christ, qui introduit une autre satisfaction ou une autre oblation pour la rémission des péchés.

2. Elle ne reconnaît que le même Jésus-Christ ressuscité des morts, monté au ciel, et séant à la dextre du Père pour le chef unique, pour le pontife ou sacrificateur véritablement souverain, et pour le médiateur et l'intercesseur de son Eglise.

3. La sainte Ecriture ne reconnaît pour l'Eglise de Dieu que ceux qui croient devoir uniquement leur rédemption au sang de Jésus-Christ, qui croient à sa Parole seule et qui s'y appuient, sachant que ce Sauveur, nous ayant été ôté par rapport à sa présence corporelle, remplit, soutient, gouverne et vivifie tout par la vertu de son Esprit.

4. Cette Eglise, bien qu'elle ne soit connue que de Dieu, a cependant ses cérémonies que Jésus-Christ a établies, par lesquelles on la voit et on la reconnaît, savoir le baptême et la cène du Seigneur, qu'on ap-

pelle les sacrements, parce que ce sont tout à la fois des symboles et des signes des choses secrètes, c'est-à-dire de la grâce de Dieu.

5. La même Eglise ne reconnaît point d'autre ministre que celui qui administre la Parole et les sacrements.

6. Elle ne reconnaît point d'autre confession des péchés pour en obtenir le pardon que celle qui se fait à Dieu, ni d'autre absolution que celle qu'on reçoit de Dieu, auquel il faut confesser ses péchés pour ce sujet, comme c'est lui seul qui les pardonne.

7. Cette même Eglise ne reconnaît point d'autre service de Dieu que celui qui est spirituel et réglé selon la Parole de Dieu, et qui consiste en l'amour de Dieu et du prochain. C'est pourquoi elle rejette tout ce fatras de cérémonies sans fin, en tant qu'elles ne servent qu'à renverser la religion, comme sont les images et d'autres choses de cette nature.

8. Elle ne reconnaît qu'un seul magistrat, laïc, établi de Dieu et nécessaire pour conserver le repos de l'Etat. Elle croit que tous sont obligés d'obéir à ce magistrat, tandis qu'il n'ordonne rien qui soit contre Dieu.

9. Elle enseigne de plus que le mariage, qui a été institué de Dieu pour tous les hommes, pourvu qu'ils y soient propres, n'est opposé à la sainteté d'aucun ordre.

10. Enfin, pour ce qui regarde les choses qu'on ap-

pelle indifférentes, telles que sont les viandes, les breuvages et l'observation des jours, bien qu'un homme pieux puisse en user librement partout, il faut cependant qu'il le fasse avec prudence et avec charité.

E

(Page 131.)

Prière que Viret faisait habituellement avant sa prédication.

Recognoissans nos fautes et imperfections, et que de nous mesmes nous ne pouvons avoir aucun bien s'il ne nous est donné du ciel, nous nous humilierons devant la haute majesté de nostre bon Dieu et père plein de toute bonté et de toute miséricorde, luy prians qu'il ne veuille pas entrer en jugement avec nous pour nous punir et corriger en son ire (colère) et en sa fureur, ayant regard à nos fautes et iniquitez, mais qu'il regarde à l'innocence, justice et obéissance de son fils Jésus-Christ, qu'il a donné à la mort pour nous, pour l'amour duquel il luy plaise nous prendre tous à mercy, et par sa lumière céleste, chasser toutes ténèbres, erreur et ignorance de nos cœurs, et nous remplir de sa grâce et de son Saint-Esprit, qui nous meine à la pleine cognoissance de toute vérité, et nous ouvre la vraye intelligence de sa saincte Parole, à fin

qu'elle ne soit point corrompue par nostre sens et entendement charnel, mais nous doint grâce, ainsi qu'il en a parlé par ses saincts prophètes et apostres, qu'estant menez d'un mesme Esprit, nous la puissions déclarer à son honneur et gloire et édification de tous, et que nous ne l'oyons pas seulement des oreilles charnelles à nostre jugement et condamnation comme les infidèles et hypocrites; mais que la puissions recevoir en nos cœurs, comme vrays enfans de Dieu par vraye et vive foy, laquelle soit efficace et œuvrante (opérante) par charité: apprenant par icelle à renoncer à nous-mesmes, à toute idolâtrie, superstitions et meschantes affections charnelles, pour mettre pleinement toute nostre fiance en luy, et nous consacrer et nous confermer totalement à sa saincte volonté: à fin que nostre vie et conversation soit en son honneur et en sa louange, et qu'en la faveur de nostre Seigneur Jésus-Christ, nous nous puissions trouver irreprehensibles, et sans macule (tache) devant sa face. Lesquelles choses ensemble toutes les autres que ce bon Dieu et Père nous cognoit estre nécessaires, nous luy demanderons, comme ce grand Sauveur et rédempteur Jésus-Christ son cher fils nostre souverain maistre nous a enseignez disans tous d'un cœur: Nostre Père qui es ès cieux, etc.

(*Instruction chrestienne*, I, pag. 98.)

F

(Page 163.)

Liste des ouvrages de P. Viret.

(Nous empruntons cette liste à la *France protestante*, parce qu'elle est la plus complète de celles que nous avons vues. Seulement, nous avons négligé de faire mention des différentes éditions d'un même livre, nous bornant à indiquer la date de la première. Les ouvrages marqués d'un * sont ceux que nous avons consultés directement nous-même.)

1. *Exposition familière, faicte par dialogues, sur le symbole des apostres, contenant les articles de la foy et un sommaire de la religion chrestienne ; Genève, 1543.
2. Epistre pour consoler les fidèles qui souffrent pour le nom de Jésus et pour les instruire à se gouverner en temps d'adversité et de prospérité, etc. ; 1543.
3. *Epistre envoyée aux fidèles conversans parmi les chrestiens papistiques, pour leur remonstrer comment ils se doivent garder d'estre souillez et polluz par leurs superstitions et idolâtries, et de déshonorer Jésus-Christ par icelles ; 1543.
4. Deux discours adressés aus fidèles qui sont parmi les papistes ; Genève, 1543.
5. *Disputations chrestiennes, en manière de devis, divisées par dialogues ; Genève, 1544.
6. Tractatus de usu salutationis angelicæ et ortu ca-

pellarum et earum abusu; Genève, 1544; trad. en français, sous ce titre : Petit traicté de l'usage de la salutation angélique et de l'origine des chapelets; Genève, 1545.

7. Seconde et troisième partie des Disputations chrestiennes. Dialogues du désordre qui est à présent au monde et des causes d'iceluy, et du moyen pour y remédier; desquels l'ordre et le titre est le monde à l'Empire, le monde difforme, la metamorphose, la réformation; Genève, 1545.

8. *Remonstrance aus fidèles qui conversent entre les papistes, et principalement à ceus qui sont en cour et qui ont offices publics, touchant les moyens qu'ils doivent tenir en leur vocation sans contrevenir à leur devoir ny envers Dieu ni envers leur prochain; Lausanne, 1547.

9. De la vertu et usage du ministère de la Parolle de Dieu et des sacremens dépendans d'icelle; Genève, 1548; trad. en latin: De origine, continuatione, usu, authoritate atque præstantia ministerii verbi Dei et sacramentorum; et de controversiis ea de re in christiano orbe, hoc præsertim sæculo excitatis, ac de earum componendarum ratione; Genève, 1554.

10. *De la source et de la différence et convenance de la vieille et nouvelle idolâtrie, et des vrayes et fausses images et reliques, et du seul et vray médiateur; Genève, 1551.

11. Physicæ papalis dialogi V; Genève, 1551; trad. en français. La physique papale, faicte par manière de devis et par dialogues. L'ordre et les titres des dialogues: 1. La médecine, 2. les bains, 3. l'eau bénite, 4. le feu sacré, 5. l'alchimie; Genève, 1552.
12. Expositio familiaris orationis dominicæ; Genève, 1551.
13. De la nature et diversitez des vœux, et des loix qui ont esté baillées de Dieu; 1551.
14. * Du devoir et du besoin qu'ont les hommes de s'enquérir de la volonté de Dieu par sa Parole; 1551.
15. Quod sperandum de concilio universali; Genève, 1551; trad. en français, la même année
16. De communicatione fidelium cum papistarum cærimoniis; Genève, 1551; trad. en français.
17. L'office des morts, fait par dialogues en manière de devis: 1. L'enterrement, 2. les suffrages, 3. le deuil, 4. les anniversaires, 5. la messe; Genève, 1552.
18. Le requiescant in pace du purgatoire, fait par dialogues en manière de devis: 1. Le dernier sacrement, 2. les pardons, 3. les funérailles; Genève, 1552.
19. * Disputations chrestiennes, touchant l'estat des trépassés, faites par dialogues: 1. La cosmographie infernale, 2. le purgatoire, 3. le limbe, 4. le sein d'Abraham, 5. la descente aux enfers; Genève, 1552.

20. * Métamorphose chrestienne, distinguée en deux parties, Genève, 1552.
21. Commentaire sur l'Evangile selon St. Jean; Genève, 1553.
22. De vero Verbi Dei, sacramentorum et Ecclesiæ ministerio, etc.; Genève, 1553.
23. La nécromance papale, faite par dialogues en manière de devis; Genève, 1559.
24. * Des actes des vrais successeurs de Jésus-Christ, et de ses apostres, et des apostats de l'Eglise papale, contenans la différence et conférence de la saincte cène de nostre Seigneur et de la messe. Item la naissance, le bastiment et la consommation de la messe et de la papauté et du mystère de l'antechrist; Genève, 1554.
25. Instruction chrestienne et somme générale de la doctrine comprise ès sainctes Escritures; où les principaux poincts de la vraye religion sont familièrement traittez par dialogues; Genève, 1559.
26. * Epistres aus fidèles pour les instruire et les admonester et exhorter, touchant leur office, et les consoler en leurs tribulations; Genève, 1559.
27. * Admonition et consolation aus fidèles, qui délibèrent de sortir d'entre les papistes pour éviter l'idolâtrie, contre les tentations qui leur peuvent advenir et les dangers ausquels ils peuvent tomber en leur yssue; Genève, 1559. Imprimé avec les Nos 3, 8 et 16 sous ce titre : Traitez divers pour l'instruction

des fidèles, qui résident et conversent ès lieux et pays esquels il ne leur est permis de vivre en la pureté et liberté de l'Evangile; 1559.

28. * Du vray ministère de la vraye Eglise de Jésus-Christ, et des vrays sacremens d'icelle; 1560.

29. Satyres chrestiennes de la cuisine papale; Genève, 1560.

30. * De la vraye et fausse religion, touchant les vœus et sermens licites et illicites, et notamment touchant les vœus de perpétuelle continence et les vœus d'anathème et d'exécration, et les sacrifices d'hosties humaines, et de l'excommunication en toutes religions. Item, de la moinerie, tant des Juifs que des Payens et des Turcs et des Papistes, et des sacrifices faits à Moloch tant en corps qu'en âme: Genève, 1560.

31. * Sommaire des principaux points de la foy et religion chrestienne, et des abus et erreurs contraires à iceus. Avec un brief sommaire de la doctrine chrestienne fait en forme de dialogue, dédié à l'Eglise de Lausanne; Genève, 1561.

32. * Le monde à l'empire et le monde démoniacle, fait par dialogues. L'ordre et le titre des dialogues du monde à l'empire: 1. L'empire des monarchies, 2. l'empire de l'empire romain, 3. l'empire des chrestiens, 4. l'empire des républiques. Du monde démoniacle: 1. Le diable deschaîné, 2. les diables noirs, 3. les diables blancs, 4. les diables familiers,

5. les lunatiques, 6. la conjuration des diables ; Genève, 1561.

33. * Dialogues du combat des hommes contre leur propre salut, etc.; Genève, 1561.

34. La doctrine nouvelle et ancienne, nouvellement reveue selon la vérité de l'Ecriture sainte, et augmentée ; 1561.

35. * Exposition familière du catéchisme et des principaux points de la doctrine chrestienne ; Genève, 1561.

36. * Les cautèles et canon de la messe. Ensemble la messe du corps de Jésus-Christ. Le tout en latin et en français ; Lyon, 1563.

37. Catéchisme ; Genève, 1564.

38. * Instruction chrestienne en la doctrine de la loy et de l'Evangile, et en la vraye philosophie et théologie, tant naturelle que supernaturelle des chrestiens, et en la contemplation du temple et des images et œuvres de la providence de Dieu en tout l'univers, et en l'histoire de la création et cheute et réparation du genre humain. Le tout divisé en 3 volumes; Genève, 1564.

39. Commentarius in Acta apostolorum ; sans lieu ni date. En latin et en français.

40. Des clefs de l'église et de l'administration de la Parole de Dieu et des sacremens selon l'usage de l'Eglise romaine, et de la transsubstantiation, et de

la vérité du corps de Jésus-Christ et de la vraye communion d'icelui; Genève, 1564.

41. De l'institution des heures canoniques et des temps déterminez aux prières des chrestiens ; Lyon, 1564.

42. * De l'authorité et perfection de la doctrine des sainctes Escritures, et du ministère d'icelles, et des vrais et faux pasteurs et de leurs disciples ; Lyon, 1564.

43. Trois livres des principaux points qui sont aujourd'huy en différent, touchant la sainte cène de Jésus-Christ et la messe, et la résolution d'iceux ; Lyon, 1565.

44. * L'Intérim par dialogues : 1. Les moyenneurs, 2. les transformateurs, 3. les libertins, 4. les persécuteurs, 5. les édicts, 6. les modérez ; Lyon, 1565.

45. * De l'estat de la conférence, de l'authorité, puissance et succession tant de la vraye que de la fausse religion ; Lyon, 1565.

46. Response aux questions proposées par J. Ropitel, minime, aux ministres de l'Eglise réformée de Lyon; Genève, 1565.

47. De la providence divine touchant tous les estats du monde et tous les biens et les maux qui y peuvent advenir et adviennent ordinairement par la volonté et le juste jugement de Dieu; Lyon, 1565.

G

(Page 205.)

Courts extraits des « Epistres aus fidèles pour les instruire et les admonester, etc. »

Sur la droiture dans la profession chrétienne : « Dieu ne requiert pas seulement de nous que nous croions en luy, et que nous y mettions nostre fiance, mais aussi que nous confessions de bouche et par œuvre, la foy que nous avons au cœur, et que nous luy rendions par ce moien l'hommage que nous luy devons..... Ne pensez pas que Dieu, le grand Seigneur, veuille des serviteurs et soudars qui façent hommage au diable, et qui portent la marque et la devise de son ennemy; car elle luy déplait trop.... Si vous dites, il m'est force et contrainte d'ainsi faire, ou autrement il me faudrait perdre mes biens, et paraventure ma vie; voicy le principal de vostre maladie..... Qui vous detient? N'est-ce pas le dieu de ce monde, qui est aussi ce beau dieu appelé par Jésus-Christ Mammon d'iniquité, c'est-à-dire les richesses iniques? » V.

Sur la fausse liberté chrétienne : «..... De quoy nous profitera-t-il de manger de la chair tous les jours, si nous ne voulons user plus amplement de la liberté chrestienne, à savoir si nous ne travaillons de sortir de la servitude du péché, pour vivre en vraie liberté

d'esprit, servans à Dieu et à justice ? car cela est non-seulement estre vraiement francs, mais régner en vraie liberté : de laquelle nous ne nous pouvons glorifier, cependant que nous sommes du tout serfs et esclaves du péché, servans à nos propres affections et concupiscences, à nostre orgueil, ambition, haine et vengeances, sans vouloir et pouvoir rien supporter les uns des autres. » VI.

Sur l'Evangile de cour, ou le christianisme facile de tous les temps : « ..... Il y en a plusieurs parmi le monde qui sont bien aises qu'on leur rebouche un peu les pointes des espines et des clous de Jésus-Christ, pource qu'ils les trouvent trop pointues..... Ils voudraient bien aussi qu'on leur adoucist un peu ce gros bureau tant aspre, duquel St. Jean-Baptiste estoit vestu au désert.... » VII.

Sur la manière d'endurer les persécutions : « Perseverez en l'œuvre du Seigneur et il ne vous délaissera point. Combattez tousjours contre vos adversaires, par prières et par oraisons, et par ferme foy et vraie constance chrestienne et bonne et saincte vie. » XII.

Sur l'importance pour une Eglise de bien choisir ses ministres : « Advisez tous jours que vous ne receviez point les ordures et les purgations des autres églises, pour orner la vostre. Car c'est un poure ornement. Il est quelquefois advenu qu'aucuns qui ont esté jugez mal propres en un lieu, ont neantmoins bien servy en un autre, et que ceus qui ont esté reputez comme or-

dures de l'église, se sont recognus puis après et se sont amendez, tellement qu'ils ont servy à la gloire de Dieu plus qu'on ne l'esperait. Mais cecy n'est pas advenu si souvent que le contraire.... Il ne faut qu'un mauvais pasteur ou fol et téméraire, et de doctrine et de vie scandaleuse, pour perdre du tout un poure troupeau.... Puis donc qu'ainsi est, les fidèles ne peuvent jamais trop estre songneux et diligens en tel cas. » XVIII.

Nous multiplierions volontiers le nombre de ces citations; mais l'on peut voir déjà, par celles qui précèdent, à combien de sujets différents Viret touche, dans ces lettres, dont la lecture serait certainement encore une des meilleures que l'on pût offrir à un public chrétien.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

Les pages qui précèdent étaient déjà sorties de presse, lorsque des documents dont l'authenticité nous paraît incontestable, nous ont été obligeamment communiqués. A la vérité, ils n'ont fait, en général, que corroborer l'exactitude de notre exposition, tout en nous inspirant le regret d'avoir peut-être trop abrégé la partie biographique de cet ouvrage. Sans être infidèle à notre pensée primitive, qui était de présenter à notre peuple une narration succincte de la vie et des œuvres de Pierre Viret, nous aurions dû, nous en convenons, nous souvenir un peu plus que le

peuple écoute volontiers les longs récits et que bien peu de nos lecteurs seraient à même de combler les lacunes de cette notice en puisant aux sources auxquelles nous renvoyons souvent. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons maintenant, de rien emprunter aux documents dont nous parlons, nous en profiterons cependant pour établir une ou deux rectifications d'une importance, du reste, assez petite. C'est ainsi, paraît-il, que la seconde femme de Viret ne s'appelait pas Elisabeth mais Sébastienne, et qu'elle était fille d'un Français réfugié à Lausanne. Viret en eut trois filles et non pas deux, comme nous le disions ; mais il est vrai que l'une d'elles mourut encore très jeune. D'après Haller un des pasteurs de Berne, Viret aurait été appelé, en 1555, à évangéliser le Pays-d'en-Haut, Rougemont et Château-d'Œx, mais on ne sait rien de plus à cet égard.

Avant de poser la plume, qu'il nous soit enfin permis de signaler aux lecteurs les petites incorrections qui nous ont malheureusement échappé à la lecture des épreuves. Ainsi, à la page 20, dans l'énumération des 4 paroisses de Lavaux, à la place de *Cully*, on voudra bien lire *Corsier ;* à la page 82, au lieu de *Candy*, on lira *Tandy*; à la page 99, au lieu de *1536*, *1537;* à la page 185, au lieu de paganisme, catholicisme.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

AVANT-PROPOS 7

SOURCES PRINCIPALES 15

LIVRE PREMIER.

Introduction historique. — Jeunesse de Viret; ses études à Orbe et à Paris.

CHAPITRE PREMIER.

L'Helvétie romande et le pays de Vaud. — Etat politique et religieux de celui-ci aux premiers jours de la réforme 17

CHAPITRE II.

Naissance et famille de Viret. — Orbe, ville et bailliage mixte. — Etudes de Pierre Viret à Orbe, à Paris. — Les *luthériens de Meaux*. — Le Fèvre d'Etaples à Paris et à Meaux. — Premières impressions religieuses de Viret; son retour à Orbe; sa conversion à l'Evangile (1511-1530) 24

LIVRE II.

Viret, réformateur et missionnaire. (1531-1536.)

CHAPITRE PREMIER.

Viret dans la maison paternelle. — Besoins de réforme à Orbe. — Guillaume *Farel*, envoyé à Orbe par les Bernois, y prêche l'évangile. — Troubles et opposition. — Seconde visite de Farel à Orbe. — Lettres des seigneurs de Berne en faveur de la prédication de l'évangile. — La première cène réformée à Orbe. — Pierre Viret, auditeur de Farel..... 33

CHAPITRE II.

Farel et Viret. — Origine de leurs relations. — Parallèle entre ces deux hommes. — Caractère et portrait de Viret. — Affection mutuelle de nos réformateurs. — Viret se consacre au ministère de la Parole; son premier sermon à Orbe. — Ses démêlés avec le moine Rabani. — Luttes et progrès de la réforme à Orbe. — L'arrêté du 30 janvier 1532..... 40

CHAPITRE III.

Farel et Viret à *Grandson*. — Activité missionnaire du second à *Avenches* et *Payerne*. — Sa lettre aux fidèles de cette ville. — Il est attaqué et blessé par un prêtre. — *Genève*. — Viret y rejoint Fromment et Farel. — Progrès de la réforme: injures à l'adresse des réformateurs. — Tentative d'empoisonnement sur Viret et ses collègues. — Supplice de la vénéfique. — La réforme triomphe à Genève. — Viret à *Neuchâtel*. — Inutile essai de Berne pour faire prêcher la réforme à Lausanne. — Premier séjour de Viret dans cette ville. — Les succès de sa prédication. — Opposition du clergé romain. — Discussion publique avec un Jacobin. — Synode réformé à Yverdon..... 51

LIVRE III.

Conquête du pays de Vaud par les Bernois. Etablissement de la réforme (1536.)

CHAPITRE PREMIER.

Les guerres de Bourgogne et les Suisses dans le pays de Vaud. — Prépondérance croissante de Berne. — Genève, menacée par le duc de Savoie, implore le secours de Berne. — Celle-ci rompt avec le duc et se prépare à la guerre. — Attitude du pays de Vaud et de Lausanne. — Marche de l'armée bernoise à travers le pays de Vaud. — Son entrée à Genève, à Gex et dans le Chablais. — Conquête du pays de Vaud, faible résistance. — Habile tactique des Bernois. — La légitimité de cette prise de possession. — Influence de la conquête sur le caractère du peuple du pays de Vaud..... 65

CHAPITRE II.

Nécessité pour Berne de s'attacher le pays de Vaud. — Période de préparation entre la conquête et l'établissement de la réforme. — Opposition du pays; contrainte exercée par le souverain. — L'édit relatif à la dispute de Lausanne et les thèses de Farel; les tenants de la dispute. — La part qu'y prit Viret. — Issue de la dispute et ses conséquences pour le pays de Vaud. — Ordonnances relatives à ceux qui voulaient demeurer catholiques. — Intolérance. — Petit nombre des prédicateurs réformés. — Opposition cachée de Fribourg. — Le peuple vaudois hostile à la réforme. — Elle lui est *imposée*. — Conséquences morales et spirituelles de ce fait..... 77

LIVRE IV.

Viret, pasteur et professeur à Lausanne. (1536 à 1559.)

CHAPITRE PREMIER.

La réforme s'établit difficilement dans le pays; moins à Lausanne. — Contrat du 5 novembre 1536. — Pierre Viret, second pasteur. — Pourquoi il n'obtint pas la première place. — Défection de Caroli. — Viret le remplace. — Part réciproque de Farel et de Viret dans la réformation du pays de Vaud. — Viret le véritable réformateur vaudois. — Le synode de Lausanne de 1537 et la constitution de l'église vaudoise. — Viret envisagé comme pasteur. — Activité variée et étendue. — Viret professeur. — Académie et collége de Lausanne. — La famille de Viret.. 90

CHAPITRE II.

Divers séjours de Viret à Genève — Opposition des bailliages mixtes à la réforme. — Institution du PLUS. — Liberté relative laissée aux ministres. — Atteintes portées à cette liberté par le pouvoir. — Commencement des luttes entre Leurs Excellences et Viret sur la discipline ecclésiastique. — Etendue de la tâche imposée au réformateur vaudois. — Il prend en mains les intérêts des chrétiens étrangers persécutés et des églises voisines. — Théod. de Bèze, collègue de Viret dans le professorat. — Quelques années de repos. — Lettres de Viret aux martyrs de Lyon. — Nouvelles luttes avec le gouvernement de Berne. — Principes de Viret sur la discipline. — Berne établit des consistoires. — Les ministres et professeurs vaudois cités à Berne. — Viret et Valier déposés. — Démission de 1559.. 105

LIVRE V.

Viret à Genève, en France et en Béarn. (1559 à 1571.)

CHAPITRE PREMIER.

Viret se retire à *Genève;* il y est nommé pasteur. — Succès de sa prédication. — Ses talents oratoires. — Il revoit et publie des ouvrages. — Santé chancelante. — Viret part pour *Nîmes.* — Il y prêche, donne des leçons de théologie. — Ministère béni; conversions au protestantisme. — Douceur et modération de Viret. — Les temples sont rendus aux catholiques. — M. de Crussol. — Nouvelles conversions au protestantisme. — Viret a-t-il été à Paris en qualité de pasteur? 128

CHAPITRE II.

Séjour de Viret à *Montpellier.* — Il y prêche avec succès et y prolonge son séjour pour motifs de santé. — Adieux à Montpellier et à Nîmes. — Tolérance de Viret; le jésuite Auger. — Retour de Viret à Genève. — Nouveau départ pour la France. — *Lyon.* — Sentiments réciproques des deux communions. — Les rassemblements des réformés. — Ils s'emparent de la ville. — Désordres. — Zèle de Viret pendant la guerre et la peste. — Son influence sur les partis. — Le quatrième synode national. — Intrigues des jésuites. — Viret propose une dispute de religion; elle n'a lieu que par écrit. — Activité littéraire de Viret à Lyon. — Il est expulsé de cette ville et se réfugie à Orange 141

CHAPITRE III.

Séjour de Viret à *Orange.* — Il y rencontre des ennemis. — Appelé à *Orthez;* professeur de théologie. — Ses visites à *Pau.*

— Les troubles du Béarn. — Dangers que court le réformateur. — Le voile qui recouvre les derniers temps de sa vie. — Sa mort et sa sépulture..... 151

LIVRE VI.

Viret envisagé comme écrivain.

CHAPITRE PREMIER.

Activité littéraire des réformateurs. — Les œuvres de Viret, son style. — Ses ouvrages didactiques; *Instruction chrestienne; La métamorphose chrestienne.* — Sa théologie..... 159

CHAPITRE II.

Ouvrages d'exhortation et d'édification. — *Le combat des hommes, etc.; Epistres aus fidèles touchant leur conversation, etc.;* — *De la communication.... aus cérémonies des papistes, etc.;* — *Remontrances aus fidèles, etc.;* — *Admonition et consolation, etc.;* — *Epistres aus fidèles pour les instruire, etc.;* — *Epistre consolatoire, etc.;* — *L'Intérim, etc.*..... 185

CHAPITRE III.

Ouvrages de polémique et de controverse; *du vray ministère, etc., de l'authorité et perfection de la doctrine des Sainctes Escritures; de l'estat de la conférence, etc.; de la source de la vieille et de la nouvelle idolâtrie, etc.; des Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ; les cautèles et canon de la messe; de la vraye et fausse religion, etc.*..... 214

CHAPITRE IV.

De l'ironie chez les réformateurs. — Pourquoi Viret a adopté ce genre. — De la satire en matières religieuses; opinion de Cal-

vin. — Ecrits satiriques de Viret : *Les disputations chrestiennes ; — Le monde à l'empire et le monde démoniacle.* — Impartialité de la censure de Viret 231

CONCLUSION 265

APPENDICE.

A. La ville d'Orbe 299
B. Lettre de Viret à Calvin, à propos de la mort d'Idelette de Bure 300
C. Mode de vivre de Berne et Fribourg (30 janvier 1532).... 302
D. Thèses qui firent la matière de la dispute de Lausanne.. 303
E. Prière que Viret faisait habituellement avant sa prédication 305
F. Liste des ouvrages de Pierre Viret 307
G. Courts extraits des *Epistres aus fidèles pour les instruire et les admonester*, etc 314
Note supplémentaire 316

E

PB-36444-SB
529-02
5-cc

BR 350 .V4 C3
Pierre Viret, le reformateur V
Stanford University Libraries
3 6105 041 239 356

BR
350
V4C

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

APR 3 1978
STANFORD LIBRARIES

APR 16 1993

OCT 7 1985

JUN 17 1982
I.L.L.